

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN.

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marie-Thérèse ERRECART, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT.

Pouvoirs

Mme Dominique KIELEMOËS à M. Jean-Pierre CORSIA

Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI

M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF

Excusés

M. David BELLIARD

Mme Leïla DIRI

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

Mme Marine MALBERG

M. Eric GARANDEAU

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

À 19h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Bonsoir à tous. Cette séance se déroule dans des conditions climatiques un petit peu éprouvantes, donc j'invite chacun des intervenants ce soir à faire preuve de concision pour ne pas soumettre nos nerfs à trop rude épreuve et à ne pas trop s'exciter non plus. Je crains que cela ne reste qu'un vœu pieux mais je l'émetts quand même. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11201918 – Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire : « Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. Florent HUBERT. Pas d'objection ? Merci.

HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'INCENDIE DU 7 RUE DE NEMOURS

M. le Maire : « Je voudrais commencer la séance avec un moment de recueillement. Vous savez que samedi matin, aux premières heures de la journée, un incendie dramatique a dévasté un immeuble au 7 rue de Nemours, dans notre arrondissement, et que cet incendie a entraîné le décès de trois personnes. 28 personnes ont été blessées, dont une grièvement, et ont été prises en charge par les urgences. 33 personnes ont été accueillies à la mairie pour une prise en charge par les services sociaux, et aussi pour une prise en charge psychologique étant donné le choc qu'ont connu ces personnes. Certaines ont été prises au piège de cet incendie qui s'est déroulé dans un immeuble avec une configuration très complexe. La localisation du foyer le plus virulent a ainsi empêché les pompiers de progresser et les habitants de s'échapper. C'est pourquoi le bilan aurait pu être bien plus lourd si les personnes n'avaient pas respecté les consignes de sécurité.

Je profite de l'occasion pour les rappeler. Lorsqu'un incendie se déclenche et que les alarmes sonnent, il faut sortir. Mais une fois que l'incendie s'est propagé, il faut absolument rester confiné chez soi et donc ne pas tenter de sortir quand il y a des fumées et des flammes. Il faut s'enfermer chez soi en plaçant des linges mouillés autour des portes et des fenêtres pour empêcher les fumées de rentrer, en attendant que les secours arrivent. Les pompiers nous ont indiqué que sans ces dispositions, il y aurait probablement eu 10 ou 15, peut-être 20 décès supplémentaires. Les habitants ont été vraiment exemplaires dans leurs réactions. Il est important de le souligner pour que chacun comprenne que les messages de prévention ne sont pas là pour faire joli mais pour sauver des vies.

Je voudrais saluer aussi l'implication de Mme Dominique KIELEMOËS qui était l'adjointe de permanence cette semaine et qui s'était rendue immédiatement sur place, ainsi que les fonctionnaires de la mairie qui aussi ont été mobilisés : M. Christophe PELLOQUIN, le cadre de permanence, rejoint rapidement par M. Loïc BAÏETTO, Directeur Général des services, et mon directeur de cabinet, M. Thierry MÉLONI, présent sur place. Pendant l'intervention, nous avons tous pu constater une nouvelle fois - j'allais dire l'exemplarité mais ce mot est trop faible - l'héroïsme des pompiers et de leur général. Le Général GALLET, général des sapeurs-pompiers de Paris, était présent. Au moment où j'arrivais sur le site, il sortait de l'immeuble avec son casque couvert de suie. Il était l'un des premiers à être monté au feu.

Je voudrais saluer évidemment l'intervention de la police qui a permis de sécuriser les lieux et qui continue à le faire, la Protection civile de Paris qui a assuré les premières prises en charge des habitants, les services sociaux, les services du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, les services de la propreté qui ont pu nettoyer la rue de Nemours dès dimanche, le SAMU de Paris, en particulier la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique qui a été déployée samedi et dimanche dans la salle des fêtes de la mairie, et enfin l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans cette gestion et qui ont permis d'apporter un peu d'aide aux personnes qui avaient besoin de cette solidarité. J'espère ne pas oublier de services.

En mémoire aux trois personnes décédées, et en solidarité avec toutes celles et ceux qui ont souffert et souffrent encore des conséquences de cet incendie, je vous propose d'observer une minute de silence. Je vous remercie. »

COMMUNICATION SUR LA PETITE ENFANCE

11201919 Communication sur la petite enfance

M. le Maire : « Nous prenons le déroulé de l'ordre du jour. J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs :

- Mme Mercedes ZUNIGA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse ERRECART
- Mme Marine MALBERG a donné pouvoir à M. Adrien TIBERTI
- Mme Isabelle CHARPENTIER a donné pouvoir à M. Michel BILIS
- Mme Hélène BIDARD a donné pouvoir à M. Patrick BLOCHE
- M. Christian SAINT-ETIENNE a donné pouvoir à M. Jacques LEFORT.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin n'a pas pu être établi étant donné le délai particulièrement court entre nos deux séances. Je vous propose donc de reporter à notre premier conseil de septembre l'adoption de ce procès-verbal.

Nous avons deux communications inscrites à l'ordre du jour de ce conseil. Nous allons commencer par la communication sur la petite enfance qui est une communication récurrente. Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. »

M. KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Effectivement, avec le mois de juin revient le compte rendu des attributions des places en crèche, l'essentiel étant attribué au mois de mai. Mais il s'agit surtout d'un retour sur tout ce qui s'est fait sur l'année dans le domaine de la petite enfance.

Avec 1 812 naissances enregistrées en 2018 dans notre arrondissement, répondre aux attentes des familles est un véritable défi. Nous menons pour cela un effort déterminé et constant en travaillant sur les différents modes de garde, au premier rang desquels l'ouverture de nouvelles places en crèche, en attribuant toujours de manière plus juste et transparente les places en crèche et en essayant d'informer et d'orienter au mieux les familles de notre arrondissement lorsqu'elles n'obtiennent pas de place en crèche ou lorsqu'elles ne souhaitent pas un mode de garde collectif, ce qui arrive également.

L'objectif fixé par la Maire de Paris pour cette mandature était de créer sur les six ans 5 000 nouvelles places en crèche. Pour notre arrondissement, l'objectif est de créer 400 nouvelles places d'ici 2020. Aujourd'hui, nous offrons :

- 2 433 berceaux dans les établissements d'accueil de la petite enfance
- 1 669 berceaux dans les établissements municipaux
- 739 berceaux dans les établissements associatifs subventionnés par la Ville de Paris
- 25 berceaux achetés par la Ville de Paris au sein de crèches privées.

Ces berceaux sont installés dans 29 établissements municipaux (crèches collectives, crèches familiales, multi-accueils, haltes garderies), 23 établissements associatifs et 4 établissements privés dans lesquels nous achetons ces 25 berceaux.

Depuis le début de la mandature actuelle, 8 établissements ont ouvert :

- 2 crèches municipales :
 - une crèche collective municipale de 66 places, située 61 boulevard de Charonne, qui a ouvert en septembre 2016 et qui est gérée par le prestataire La Maison Bleue.
 - une crèche collective municipale de 72 places, située au 19 villa Marcès, au sein de l'îlot Bréguet, ouverte en mars 2017 et gérée par le prestataire Les Petits Chaperons Rouges.
- 6 crèches associatives subventionnées par la Ville :
 - une crèche de 40 places gérée par la Fondation Léopold Bellan au 8-10 impasse Saint-Sébastien, qui a ouvert en septembre 2014
 - une halte-garderie portée par l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants, qui a été transformée en établissement en multi-accueil associatif au 59 rue Saint Sébastien/21 rue Folie-Méricourt et compte 24 places ;
 - deux établissements gérés par l'association La Maison Kangourou qui a ouvert un multi-accueil de 48 places au 25 rue Léon-Frot en septembre 2018 et une mini-crèche de 13 places au 226 boulevard Voltaire en avril 2019
 - deux multi-accueils ont été ouverts par l'association Crescendo : 45 berceaux au 38 rue Basfroi en septembre 2018 et 42 berceaux au 6-8 rue Spinoza en avril 2019.

Par ailleurs, 3 établissements vont ouvrir D'ICI début 2020 :

- un multi-accueil municipal de 25 places, au 12 rue de l'Asile Popincourt. L'ouverture est prévue en novembre 2019.
- deux projets associatifs :
 - l'association ABC Puériculture prévoit d'ouvrir un multi-accueil de 75 berceaux au 38 rue Sedaine en septembre 2019
 - le Palais de la Femme, pour l'association Armée du Salut, prévoit l'ouverture d'un multi-accueil de 49 places d'ici janvier 2020 dans ses locaux du 94 rue de Charonne.

Ces ouvertures sont le fruit d'un travail pour repérer des locaux vacants et des surfaces constructibles dans l'arrondissement - ce qui est là aussi un véritable défi - en lien avec la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), la Direction de l'Urbanisme (DU) et particulièrement M. Patrick BLOCHE, Conseiller de Paris délégué à l'urbanisme au sein de l'équipe du 11^e arrondissement et, depuis le mois d'octobre 2017, adjoint à la Maire de Paris, chargé de toutes les questions relatives à l'éducation, à la petite enfance et aux familles.

Je dois évidemment vous signaler, pour être totalement complète sur le sujet, la vitalité de l'offre privée puisque depuis le début de la mandature, 23 établissements privés ont ouvert (17 micro-

crèches, 5 multi-accueils, 1 crèche collective) portant le nombre de places créées de cette façon à 328 depuis avril 2014.

Alors que l'objectif de la mandature est de créer 400 places d'ici 2020, un bilan d'étape nous permet de constater que 335 places municipales ou associatives ont été créées à ce jour et que le total sera porté à 484 d'ici début 2020. Le défi de 400 places est donc d'ores et déjà relevé.

Si on ajoute aux places municipales et associatives les places créées dans le parc privé, ce sont 663 places qui ont été créées dans le 11^e et plus de 800 places nouvelles qui seront créées d'ici 2020, si on ajoute municipales associatives et crèches privées.

Par ailleurs, la Ville a mis à disposition de l'association MAM le pti chat-pitre, un appartement de 86 m², au rez-de-chaussée de la parcelle réalisé par Paris Habitat située 27-35 rue Bréguet. Il s'agit de la deuxième maison d'assistantes maternelles qui ouvre à Paris. La première a ouvert dans le 8^e arrondissement à l'automne dernier. Le concept est de réunir quatre assistantes maternelles qui ont chacune trois enfants en garde. Cela leur permet de ne pas être seules dans leur appartement, de pouvoir échanger des bonnes pratiques et de recevoir une formation. Cela change également leur regard sur leur travail, leur manière de travailler, ainsi que le regard des parents sur ce moyen de garde.

Comment entretenons-nous les établissements de la petite enfance du 11^e arrondissement ? Plus de 350.000 € de crédits d'intervention d'intérêt local ont été consacrés en 2018 à l'entretien des établissements d'accueil de la petite enfance, dont 252.000 € investissements d'intérêt local.

Ils ont permis le financement de travaux très divers, par exemple :

- l'étanchéité de la terrasse cour Debille (31.150 €)
- la modernisation du plan de change de la crèche du 25 rue Godefroy Cavaignac (41.095 €)
- la modernisation du système de sécurité incendie de la crèche du 62 rue Saint Sabin (30.744 €).

L'investissement de la Ville a également permis la restructuration complète de la crèche Servan, qui était l'une des plus anciennes crèches de l'arrondissement. Les travaux se sont déroulés de juillet à novembre 2018, pour un montant de 1.896.622,75 €. Vous voyez que la Ville de Paris investit beaucoup dans les crèches municipales.

La principale opération programmée dans notre arrondissement ces prochains mois est la restructuration partielle de la crèche collective du 16 cité Beauharnais dont les travaux sont prévus de juillet à début octobre.

Enfin, afin de renforcer la sécurisation des crèches, l'ensemble des établissements municipaux de petite enfance de l'arrondissement sont désormais équipés de visiophones.

Lors de l'édition 2015 du Budget Participatif, le vote des habitants a permis de retenir des projets dont « 100 000 € d'équipements supplémentaires pour les établissements de petite enfance » de l'arrondissement. Là aussi, ces crédits ont été dépensés en vue de financer des structures motrices, des activités ludiques et des tapis intérieurs de protection au sein de l'ensemble des crèches de l'arrondissement. Un jardin pédagogique et un abri de jardin ont également pu être mis en place dans la crèche du 117 avenue Philippe-Auguste. Un nouveau projet sera déposé en septembre prochain qui s'intitule « Bien dans son corps, bien dans sa tête ! Plus d'espaces pour

les activités physiques et la lecture dans les crèches du 11^e arrondissement ». Ce projet sera soumis au vote des habitants à l'automne prochain.

Comment attribuons-nous les places en crèches municipales ?

La question nous est souvent posée. Nous essayons de faire évidemment au mieux dans l'intérêt de toutes les familles de manière plus juste et transparente. Les crèches sont attribuées en commission d'attribution dont le Maire a décidé de me déléguer la présidence depuis son élection en 2014. Cette commission réunit les directrices des crèches municipales et associatives, les coordinatrices de crèche, les assistantes sociales du Service d'Agrément et d'Accompagnement des assistant·e·s maternel·le·s, les services de la Mairie, les médecins de la Protection Maternelle Infantile (PMI). Tous ces professionnels de la petite enfance participent aux réunions et apportent leur regard de professionnels.

Les réunions de la commission ont lieu plusieurs fois par an. Leur fréquence est liée au nombre de places libérées. La date des commissions est fixée en accord avec les directrices de crèches lorsque des places se libèrent au sein de leur établissement ou bien lorsqu'une crèche à l'issue de travaux réouvre.

En 2018, la commission s'est réunie à quatre reprises. Les principales commissions d'attribution se déroulent en mai et septembre. Cette année, elles ont permis d'attribuer 809 places, soit plus de 80 % des places attribuées dans l'année. En ajoutant les attributions des autres commissions, nous avons offert un mode de garde dans les crèches municipales à 979 enfants, soit 235 de plus qu'en 2014. Ce chiffre devrait augmenter encore cette année compte tenu de l'ouverture prochaine du multi-accueil du 12 rue de l'Asile Popincourt. Nous espérons ainsi atteindre les 1 000 attributions.

À cela s'ajoutent les admissions dans les haltes-garderies (environ 50 places), dans les crèches associatives (environ 320 places). Ce sont donc plus de 1 350 demandes pour lesquelles une solution de garde dans un établissement d'accueil a été trouvée en 2018. Il faut mettre ce chiffre de 1 350 en relation avec les 1 873 dossiers examinés lors de ces commissions. Au total, les admissions en crèches municipales, collectives et familiales ont permis d'apporter une solution à environ 52 % des demandes. Si on compte le secteur associatif, c'est environ 70 % de la demande qui est satisfaite. Bien entendu, cela n'est pas totalement satisfaisant puisqu'il reste 30 % des demandes non satisfaites, même si cela s'améliore d'année en année et il y a évidemment d'autres modes de garde.

Parce que les attentes légitimes des habitants nous montrent qu'ils souhaitent comprendre le mieux possible et surtout être sûrs que ces attributions se font de manière équitable - c'est évidemment notre souci également - M. le Maire a signé fin 2016, avec dix maires d'arrondissements parisiens, la charte « Priorité de transparence » issue de la réflexion inter-arrondissements portée par Mme Nawel OUMER, Conseillère de Paris qui était alors en charge de ces questions. L'un des principaux objectifs de la charte est de garantir l'accès à tous les parents souhaitant bénéficier d'une place en crèche, d'avoir une information transparente sur le fonctionnement de la procédure d'attribution et notamment d'avoir une information sur les critères prioritaires retenus dans l'arrondissement.

C'est dans cette volonté de renforcer la transparence et d'améliorer l'équité des attributions, mais aussi de simplifier le travail des commissions d'attribution, que nous avons décidé que ce soit mis en œuvre depuis mai 2017 un mécanisme de cotation en appui au travail de la commission d'attribution des places en crèche. En d'autres termes, chaque dossier de demande d'une place en

crèche se voit attribuer un certain nombre de points à partir d'une grille qui présente trois grandes familles de critères : situation professionnelle des parents, tranche de revenus de la famille, et situation sociale et familiale. Les critères retenus et leur pondération ont fait l'objet d'un travail associant l'ensemble des acteurs de la petite enfance du 11^e arrondissement, à partir des critères déjà susceptibles d'être renseignés au sein de l'application SIPE (Système d'Information de Petite Enfance), le système numérique d'inscription que tous les parents en demande de places en crèche et professionnels connaissent.

La grille de cotation est connue de tous, de manière équitable et objective. Lorsque les familles viennent s'inscrire au Relais Information Famille du 11^e arrondissement, lorsqu'on prend leur inscription, on leur donne la grille et on leur explique bien qu'il faut qu'ils renseignent le mieux possible leur situation, en apportant les justificatifs et pas simplement sur la foi de leur déclaration. Il faut bien sûr qu'ils justifient leur situation. En fonction des places disponibles dans chaque établissement pour les différentes tranches d'âge des enfants, les commissions d'attribution des places en crèche statuent sur la base de la cotation des dossiers.

Le pourcentage encourageant d'attributions évoqué précédemment et le renforcement de la transparence via le mécanisme de cotation ne doivent cependant pas masquer le fait qu'environ 30 % des familles n'obtiennent pas un mode de garde collectif municipal ou subventionné par la Ville. Il faut donc que nous poursuivions notre effort pour l'information et l'orientation des familles qui n'obtiennent pas une place en crèche collective ou associative ou familiale.

Comment apportons-nous l'information ?

Chaque premier jeudi du mois a lieu une réunion que nous appelons les « Jeudis du RIF » et qui présente les différents modes de garde disponibles sur l'arrondissement. Y participent le personnel administratif de la Mairie, une responsable d'établissement municipal de petite enfance, une assistante sociale du service d'accueil et d'agrément des assistants maternels et familiaux (SAMF) et le service « Faire garder mon enfant à Paris ». Tous ces professionnels expliquent les modalités de la garde simple ou partagée. Depuis plus d'un an, sont également présentes la référente famille de la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE 11-12) et une ou deux responsables de crèches associatives dont une crèche parentale. Chaque mois, entre une cinquantaine et un peu plus d'une centaine de parents et futurs parents participent à cette réunion.

Après chaque Jeudi du RIF, un espace est mis à la disposition des parents et futurs parents afin qu'ils puissent discuter, échanger idées et coordonnées en matière de mode de garde, et notamment envisager un partage de garde pour leurs enfants. Un cahier est également mis à disposition au Relais Informations Familles (RIF) afin que les parents qui sont à la recherche d'autres parents pour mettre en place une garde partagée puissent déposer une annonce.

Ce travail vient en appui de l'accueil quotidien des familles par les conseillères du Relais Informations Familles. Ce service a reçu 7 323 visites en 2018, dont 4 380 visites liées à la petite enfance au sein desquelles 1 528 étaient consacrées à une inscription sur le logiciel SIPE qui gère les demandes de places en crèche. Je tiens donc à remercier les agents du RIF, au premier rang desquels Mme Christelle HEFIED, qui a rejoint la Mairie du 11^e arrondissement en janvier dernier, et Mme Mireille BONNET, responsable et adjointe à la responsable de ce service, parce qu'elles assurent ce service avec beaucoup d'efficacité et d'humanité pour accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde adapté à leurs situations.

En novembre 2018, comme chaque année, ont par ailleurs été élus les 58 membres des Conseils des parents pour les établissements de petite enfance du Nord et du Sud du 11^e arrondissement. Pour la deuxième année, les quatre crèches municipales en gestion externalisée ont, à ma demande, élu des parents qui ont siégé au sein de ce conseil. Cette instance créée en 2010 est désormais bien installée dans le 11^e et nous permet d'avoir des échanges réguliers avec les parents sur leurs attentes tant pour les établissements que pour l'environnement dans lequel ils se trouvent. Le Conseil des parents a été l'occasion d'échanges avec les parents sur la nourriture, sur les couches utilisées dans les crèches municipales, sur les mesures prises en matière de sécurité ou encore de travailler sur l'organisation du Forum de la petite enfance.

Ce Forum de la petite enfance a été organisé la première fois en juin 2015. Depuis, il se déroule tous les ans à peu près à la même date. Il s'est déroulé à la Mairie du 11^e le 19 juin dernier, de 14h à 18h, en partenariat avec tous les acteurs concernés de l'arrondissement. Ce rendez-vous annuel permet d'informer les parents et les futurs parents sur les modes de garde existants pour leurs enfants et de trouver des solutions adaptées à leurs besoins. Plus de 20 stands d'information sur les modes de garde étaient tenus dans la salle des fêtes de la Mairie par les différents acteurs : le RIF, les multi-accueils, les crèches municipales, les crèches associatives, les crèches privées, le service d'accompagnement et d'agrément des assistants maternels et familiaux, le service « Faire garder mon enfant à Paris ». Ont été mis en place un espace de rencontre entre parents, mais aussi des activités pour les parents, notamment des ateliers d'initiation aux premiers secours à l'enfant animés par la Protection Civile et la Croix Rouge, et des activités pour les tout-petits : des ateliers d'éveil aux langues portés par l'association DULALA, un atelier jardinage, un atelier lecture mené par des professionnels, des berceuses jouées par les élèves de l'école de musique Polynotes. Le forum s'est terminé par un spectacle de théâtre et de petites chansons pour enfants qui a été très apprécié. Le bus d'ABC Puériculture qui va à la rencontre des auxiliaires parentales et des assistantes maternelles de l'arrondissement en proposant aux enfants dont elles ont la garde des activités, des jeux et des échanges, était stationné pour cette occasion sur le parvis de la Mairie.

Enfin, signalons que les crèches municipales du 11^e avec celles du 12^e sont pilotes pour initier le processus de labellisation QualiParis de l'ensemble des crèches municipales parisiennes. Elles rejoindront ainsi les établissements ou services de la Ville de Paris qui affichent déjà le label QualiParis. Cette distinction décernée par un organisme indépendant témoigne de la qualité du service rendu. Pour l'obtenir, les structures doivent remplir certaines exigences et satisfaire à des contrôles réguliers. Ce label constitue la partie visible d'une démarche beaucoup plus large qui place l'utilisateur au cœur des préoccupations des services et qui permet de valoriser auprès des familles la qualité de l'accueil et le lien avec les familles au sein des établissements, parce que accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille. Il permet aussi de reconnaître les missions essentielles des professionnels agissant au sein des établissements d'accueil de la petite enfance. Des groupes de travail parents/professionnels se sont tenus fin 2018, puis des audits internes de toutes les crèches municipales du 11^e au printemps 2019. Ils ont été suivis de l'audit externe d'un échantillonnage ces dernières semaines en vue de la labellisation générale de l'ensemble des crèches municipales de l'arrondissement. A priori cela devrait être en bonne voie.

Pour conclure, je voudrais encore remercier tous les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement, les responsables d'établissements, les agences de la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance, et les médecins de la PMI, qui ne ménagent pas leurs efforts pour faire de nos établissements d'accueil des lieux d'épanouissement des tout-petits, prisés des familles. Je voudrais remercier aussi les agents du RIF. Et un énorme merci à M. KEIME, Directeur Général Adjoint des services sur qui les professionnels de la petite enfance, les agents

du Relais Informations Familles et moi-même peuvent compter à 100 % quasiment en toute situation. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je m'associe à ces remerciements et je voudrais en ajouter un, c'est celui qui vous est légitimement adressé pour votre implication dans cette belle délégation. C'est un sujet essentiel pour arriver à faire en sorte que l'offre soit toujours plus complète et meilleure pour les familles et que chacun puisse trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

Qui souhaite prendre la parole ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Bonsoir chers collègues, bonsoir cher public. Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont bien entendu s'associer aux remerciements exprimés à l'instant envers les agents, les associations, les médecins et l'ensemble des acteurs qui interviennent pour accueillir davantage nos chers bambins dans de meilleures conditions, avec les moyens qui leur sont donnés.

Je note, Mme KIELEMOËS, qu'il y a 10 % de plus de demandes satisfaites cette année par rapport à l'an passé, puisque nous passons de 40 % à 30 % de demandes non satisfaites. C'est tout à fait important de faire des efforts envers les familles, parce qu'elles sont en train de quitter Paris. Bien entendu, il y a la raison du prix du logement contre laquelle les moyens de la Ville sont parfois un peu limités, même si en raréfiant moins le parc privé, on pourrait peut-être moins avoir d'influence sur l'augmentation des loyers à Paris. Parmi les autres éléments qui font que les familles quittent Paris, on peut citer :

- le manque d'espace vert dans le 11^e arrondissement, qui est l'un des arrondissements les plus denses d'Europe et avec la plus faible quantité d'espaces verts au m²/habitant.
- la qualité des déplacements, parce qu'à partir du deuxième enfant, la trottinette ne suffit plus. Il faut parfois une voiture pour pouvoir quitter Paris, partir en weekend ou aller visiter les membres de sa famille. On ne peut plus se déplacer en voiture à Paris et ça, c'est très préjudiciable pour les familles.
- la qualité de la voirie. On y reviendra à la fin du Conseil d'arrondissement. Les poussettes ne peuvent plus se déplacer car les trottoirs sont éternellement troués, les terrasses sont encombrées par les chaises des cafés et des restaurants. La voirie n'est pas un lieu accueillant pour les familles à Paris et tout cela contribue à leur départ de la capitale. Il est important d'offrir des services de qualité aux familles.

Je note aussi l'augmentation de la transparence de la grille de cotation. Il est effectivement important d'avoir toujours plus de transparence. Je regrette que cela ait lieu cinq ans après le début du mandat et un an avant la fin du mandat. On aurait peut-être pu avoir ces bonnes idées un tout petit peu plus tôt.

Enfin, je me dois de noter que trois familles sur dix n'ont pas de place en crèche dans le 11^e arrondissement. Il reste encore un effort important à faire parce que ce sont souvent des drames avec des familles, des mamans, des papas qui ne peuvent pas reprendre ou continuer leur travail parce qu'ils doivent rester à la maison à défaut de crèche.

Donc nous avons trois propositions à vous faire :

- Augmenter l'accueil individuel. L'accueil individuel, ce sont les assistants maternels familiaux employés par des particuliers pour pouvoir mutualiser l'accueil des enfants chez eux. Nous notons qu'il y a un vrai recul de ce mode de garde à Paris puisqu'il y a, à l'échelle de Paris - je n'ai pas les chiffres pour le 11^e arrondissement - 480 places en moins par rapport à l'année 2017, soit près de 1 000 places en moins en deux années chez ces

assistants maternels. Donc oui, il nous paraît important de développer davantage l'accueil individuel.

- Davantage de crèches en horaires adaptés. Ce sont des crèches qui ferment un peu plus tard le soir, jusqu'à 19h00, de façon tout simplement à ce que les parents qui travaillent puissent aller chercher leurs enfants sans avoir à prendre de demi-RTT à chaque fois. On sait qu'actuellement il y a de très rares établissements municipaux qui offrent ce mode en horaire décalé. Il s'agirait de pouvoir l'étendre davantage de façon à adapter l'offre aux familles.
- L'accueil d'urgence. Nous vous avons déjà fait cette proposition il y a fort longtemps, le 9 octobre 2014 : à l'instar de ce qui a été fait dans le 9^e arrondissement, il nous paraît important que des familles pouvant être ponctuellement gênées par le défaut d'une solution de garde puissent bénéficier d'une place en crèche s'il y a une place qui se libère ailleurs (parce que les parents partent avec leurs enfants deux semaines en vacances). Il pourrait y avoir une mutualisation de ces places libres de façon à ce que, sur un coup de fil, on puisse indiquer à une famille qui serait dans le besoin « là, vous pouvez mettre votre enfant ». On sait que les enfants peuvent s'adapter, et que les structures qui accueillent ces enfants le peuvent aussi, puisque cela a été fait avec succès dans un arrondissement parisien.

Voilà les quelques propositions que nous souhaitons vous faire ce soir pour améliorer encore davantage l'accueil pour les nouveaux enfants à Paris au sein des structures collectives et individuelles de garde. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons prendre plusieurs interventions pour faire une réponse groupée. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier au nom du groupe Communiste ma collègue Dominique KIELEMOËS pour sa communication. J'aimerais insister sur une de ses phrases qui, à mon sens, est la plus importante ce soir : « Nous nous étions présentés devant les électeurs en leur promettant 400 nouvelles places en crèche dans la mandature. Et quand nous remettrons notre mandat dans les mains des électeurs au mois de mars prochain, nous pourrions nous prévaloir d'un bilan de près de 500 nouvelles places en crèche. » Je pense que c'est ça l'information la plus importante. Nous avons fait des choix politiques et nous avons eu le courage d'aller jusqu'au bout de ces choix politiques, de les assumer et de les conduire comme il faut.

Je voudrais rajouter quelques idées supplémentaires. Je pense que tout le monde doit savoir aussi qu'à l'heure actuelle, Paris est le département qui offre le plus grand pourcentage en capacités d'accueil. C'est une situation radicalement différente à celle que nous avons trouvée en 2001, puisqu'à l'époque, le département de Paris était le dernier département de France en termes de capacité d'accueil en crèche. Cela mesure l'immensité du travail parcouru. Même M. LEFORT vient de le noter avec le recul de dix points des demandes non satisfaites lors de la dernière année. Il nous reste du chemin à faire, mais nous, nous avons le courage de défendre et de développer le service public, et nous saurons le faire à l'avenir si les Parisiens le souhaitent encore.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. LEFORT parce qu'il l'a déjà dit chaque année, depuis cinq ans. Mais quand même, pour l'information du public, quand il demande l'adaptation des horaires, sachez quand même que les crèches ferment à 18h30, donc passer de 18h30 à 19h00 n'est pas un changement radical. En outre, la question est de savoir si c'est le service public et les enfants qui doivent s'adapter aux rythmes de travail des entreprises, ou si ce sont les entreprises et les

employeurs qui doivent éventuellement faire un effort pour considérer que la vie de famille n'est pas quelque chose de négligeable dans la vie des salariés.»

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pas d'autre intervention ? Je redonne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme. KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. J'ai eu un peu peur au début parce que j'ai cru, M. LEFORT, que vous alliez m'accorder un satisfécit, alors que vous avez critiqué plein de délégations. Je me suis dit qu'en fait, c'est parce que tout va bien pour la petite enfance. Mais non.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. TIBERTI sur le fait que le département de Paris est aujourd'hui le premier département en nombre de places en crèche, par nombre d'habitants, ce qui n'était pas le cas auparavant.

J'ai noté les reproches que vous nous adressez, qui sont effectivement récurrents. La transparence existe depuis 2001 dans les douze arrondissements de Gauche. Le Maire de Paris à l'époque, M. DELANOË, avait demandé à ce que ces maires d'arrondissement suivent les critères de priorité du logiciel aujourd'hui nommé SIPE dont j'ai parlé tout à l'heure. Cela a été le cas dans ces douze arrondissements. J'ai parlé tout à l'heure de la « Charte transparence » qui été signée par les onze maires d'arrondissement de Gauche. Donc la transparence existe et elle est exigée depuis 2001. Elle s'améliore et elle change un peu de forme. Mais sur le principe, cela a été effectivement presque intimé aux maires d'arrondissement, qui évidemment le souhaitaient, puisque c'est une compétence de maires d'arrondissement. Depuis que j'ai cette délégation, je crois comprendre que la transparence n'existe pas dans tous les arrondissements. En tout cas, elle existe dans le nôtre et la cotation mise en place en 2017 a permis de l'améliorer. Elle ne l'a pas créée, mais améliorée.

Les assistantes maternelles existent. Il y a plus de 200 places d'assistantes maternelles dans notre arrondissement et plusieurs centaines d'enfants dans l'arrondissement ont ce mode de garde. Il ne vous a pas échappé qu'on trouve souvent les assistantes maternelles dans les grands ensembles de logements sociaux, et que dans notre arrondissement, il y a peu de fonciers pour faire des grands ensembles de logements sociaux. Donc il est vrai qu'on trouve plus d'assistantes maternelles dans les arrondissements périphériques que dans le nôtre. Mais c'est un mode de garde sur lequel nous avons réfléchi, et je dois là aussi rendre hommage à Mme Nawel OUMER parce qu'elle a lancé la réflexion sur ce mode de garde. Si nous avons ouvert cette première maison d'assistantes maternelles dans le 11^e, c'est bien parce que nous sommes conscients que c'est un mode de garde qui ne doit pas être ignoré. Mais il faut reconnaître aussi que dans notre arrondissement, c'est un mode de garde dont les parents se méfient un peu. Donc il faut leur rendre confiance et les maisons d'assistantes maternelles sont faites pour cela.

Les horaires sont déjà assez larges dans les crèches municipales. Ils le sont encore plus dans les crèches à gestion externalisée, puisque la crèche Charonne ferme à 20h et la prochaine crèche Asile-Popincourt fermera à 19h30. Nous avançons donc aussi sur ce sujet. Mais je rejoins mon collègue Adrien TIBERTI. C'est sans doute la voix de l'ex-enseignante qui parle car je ne pense pas qu'il soit bon pour un enfant d'être laissé à la crèche de 7h du matin à 20h le soir. Même si je reconnais que certaines familles sont bien obligées de le faire, mais il vaudrait mieux que cela soit assez exceptionnel et que cela soit à cause des horaires décalés des parents qui travaillent plus tard le matin. Mais attention, il y a les problèmes de sécurisation depuis les attentats de 2015 : une heure limite est fixée aux parents, et à partir d'une certaine heure, ils ne peuvent plus accéder à la crèche librement parce qu'on évite les entrées et les sorties pour des raisons de sécurité.

Nous répondons à l'urgence quand nous avons une famille dans une situation difficile. Cela peut être une situation difficile liée à des problèmes familiaux, un problème de santé, de rupture familiale ou de rupture de mode de garde. Sachez que nous sommes toujours à l'écoute et que nous accueillons ces familles. Parfois, nous poussons les murs et les directrices de crèche trouvent que nous exagérons un peu, mais on leur dit qu'il faut accueillir tel enfant pour une période déterminée car on n'a pas d'autres solutions. Par rapport à votre solution d'urgence à la journée, de type halte-garderie, on vous a déjà répondu sur ce point : chaque crèche a un projet pédagogique et noue des liens avec les enfants et avec les familles. Ce n'est pas une consigne où l'on dépose un enfant le matin, puis on le reprend le soir pendant une ou deux journées parce que ça arrange.

J'ajoute aussi que l'association ABC Puériculture organise des soirées pyjamas. Je crois qu'elle l'a organisée deux fois dans l'année 2018, un vendredi soir de 18h à 22h me semble-t-il, pour libérer les parents une petite soirée. »

M. le Maire : « Absolument. Merci Mme Dominique KIELEMOËS. Ce sont des soirées qui plaisent aussi aux enfants et aux parents car cela leur permet de bénéficier d'une soirée sans avoir la garde de leur enfant et d'aller au cinéma ou au restaurant une fois de temps en temps. Je ne reviens pas sur tous les points de fond concernant la petite enfance auxquels vous avez très justement apporté des réponses.

Sur les considérations générales que M. LEFORT a évoqué en introduction à son intervention, je n'ai pas bien compris si c'était nous étions la cause de l'augmentation des prix des loyers dans le privé, à cause de la création de logements sociaux. Enfin il me semble que c'est inscrit dans le logiciel de l'opposition que d'avancer ce type d'argument. Cet argument ne tient pas du tout la route d'ailleurs. On a eu souvent cette discussion en conseil, en faisant état de l'appréciation de la Chambre des notaires qui regarde les évolutions des prix et qui estime que la politique de construction de logement social par la Ville de Paris est sans effet – ce sont leurs termes – sur les prix du marché. Et ces marchés sont beaucoup plus vastes que ce qu'on arrive à créer, je dirais presque malheureusement, étant donné l'immensité des besoins à satisfaire en matière des logements sociaux.

Le nombre moyen d'habitants est de 1,5 par logement dans le privé, et de 2,5 habitants/logement dans le parc social. Ces chiffres illustrent que le logement social permet d'accueillir plus de familles. Donc nous œuvrons au quotidien, à travers cette politique notamment, pour permettre aux familles de rester à Paris à des tarifs qui sont abordables. C'est là où nous rejoignons les deux bouts, si vous me passez l'expression : c'est en augmentant l'offre en petite enfance que nous avançons avec une politique cohérente.

Pour conclure, je voudrais remercier M. Adrien TIBERTI d'avoir souligné que l'objectif auquel nous nous étions engagés est d'ores et déjà atteint, puisque ce seront 484 places municipales ou associatives qui auront été livrées au début de 2020. Et en ajoutant les places créées dans le parc privé, nous sommes à plus de 800 nouvelles places supplémentaires sur une seule mandature. Je ne suis pas sûr que d'autres mandatures dans le passé aient avancé aussi vite sur le sujet. Donc merci très chaleureusement à Mme Dominique KIELEMOËS et M. Julien KEIME pour ce travail que nous avons conduit ensemble. »

COMMUNICATION SUR LA REVISION DU PLAN PROPRETE

M. le Maire : « Nous nous étions engagés à faire cette communication après la concertation qui a été conduite sur le nouveau Plan de propreté. Je passe la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder ce soir un sujet qui est très important pour nos concitoyens, celui de la propreté. Cette communication est l'occasion de marquer tout l'engagement de la municipalité du 11^e pour l'entretien de l'espace public, celui que nous partageons et celui que nous devons respecter. C'est un service que nous devons aux Parisiens et ils sont, à très juste titre, exigeants.

En 2015, on avait adopté le Plan de propreté du 11^e arrondissement après une longue concertation. Ce plan détaille le déploiement des moyens utilisés dans les rues de l'arrondissement, ainsi que les actions pour plus de propreté qui se déclinaient sous le triptyque classique « Nettoyer, sensibiliser, verbaliser ». Nous nous étions engagés alors à revenir devant les habitants pour un bilan. Nous l'avons fait en plusieurs étapes depuis la fin de l'an dernier 2018, ce qui a finalement permis une révision concertée du Plan de propreté de l'arrondissement. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit cette communication. Je l'ai souhaité assez courte parce qu'on a un ordre du jour chargé, mais j'espère y avoir mis l'essentiel.

On ne va pas se le cacher, on a eu dans un premier temps des difficultés pour tenir les objectifs qui avaient été fixés par le Plan de propreté, notamment les fréquences de lavage ou de balayage qui étaient trop souvent en-deçà des objectifs. C'est une façon d'objectiver les plaintes que nous entendions des habitants. Face à cet état qui n'était pas très satisfaisant, plusieurs actions ont été engagées par la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris et sa Division du 11^e pour renforcer les interventions sur le terrain :

- Absentéisme : le suivi ressources humaines des agents a été renforcé par la mise en œuvre d'actions spécifiques, notamment de formation, de suivi médical, mais aussi de suivi disciplinaire. Ce plan a permis d'engager une baisse assez sensible du taux d'absentéisme, puisqu'il a baissé de 14 % en 2018. Au cours du premier trimestre 2019, le taux a encore chuté de 7 %.
- Parc engins : Conformément à l'engagement fort de la Maire de Paris dans la lutte contre la pollution, on avait stoppé définitivement l'achat de véhicules diesel. C'était un impératif mais c'était également très ambitieux parce que les offres alternatives au diesel pour les équipements professionnels étaient assez rares. Du coup, le temps que les constructeurs adaptent leurs offres, le parc d'engins vieillissait et devenait de moins en moins fiable, créant une période difficile sur le terrain. L'avantage est que cela a obligé les constructeurs à réagir et à avoir maintenant une offre complète de véhicules non diesel. On a donc pu renouveler entièrement le parc en 2018 qui a été renforcé récemment par l'arrivée d'une nouvelle aspiratrice pour mieux répondre notamment à l'augmentation des linéaires de pistes cyclables dans l'arrondissement. Ces derniers mois, nous avons affiché des taux de sortie des engins de 90 % le matin et 70 % l'après-midi. Ce sont les meilleurs taux de sortie de toutes les divisions de la propreté de Paris.
- Création d'une équipe urgence propreté en début de l'année. Tous les jours, l'après-midi, une équipe spécialement dédiée intervient sur les situations d'urgence ou les points noirs, ce qui permet une meilleure réactivité au quotidien.

- Réorganisations du travail : un redécoupage des secteurs d'intervention a permis d'optimiser les déplacements des agents sur le terrain. C'était notamment lié aux emplacements des ateliers. Un travail avec les brigades de lutte contre les incivilités a également été mis en place pour notamment mieux lutter contre les épaves de deux roues, l'enlèvement et la verbalisation d'affichage sauvage.

L'ensemble de ces actions ont permis de déployer beaucoup plus de moyens tous les jours dans l'arrondissement. En 2018, on a pu enfin atteindre les objectifs d'intervention qui avaient été fixés par les Plans de propreté de 2015 et on les a même parfois dépassés. La révision du Plan a donc permis, en concertation notamment avec les conseils de quartier, de renforcer les objectifs d'intervention dans certains secteurs particulièrement ciblés de l'arrondissement.

Je voudrais me focaliser sur deux points qui me semblent prioritaires dans le 11^e arrondissement :

- La collecte des encombrants. Les habitudes de consommation des habitants du 11^e évoluent, ils renouvellent beaucoup plus souvent leur mobilier. On ne garde plus des armoires normandes de trois générations dans la famille mais on va se rééquiper tous les deux ou quatre ans chez un célèbre fournisseur de meubles suédois. Du coup, le volume d'encombrants croît de façon structurelle dans l'arrondissement d'environ 10 % par an. 10 % est un chiffre vraiment énorme, cela demande de mobiliser et de tout le temps ajouter des moyens aux équipes de collectes. Pour donner l'ordre de grandeur, 3 500 tonnes sur 70 000 dépôts ont été collectées en 2017 sur l'arrondissement. Cela illustre un peu le volume de toutes les interventions réalisées tous les jours par les agents dans nos rues.

On était confronté à une véritable difficulté dans le 11^e, qui est l'absence de lieux de stockage temporaire pour les encombrants collectés. Une fois que les véhicules de collectes remplis, il faut donc souvent aller les vider, dans le meilleur des cas, aux portes de Paris, ou parfois en banlieue suivant les natures des dépôts. C'est évidemment une procédure qui n'est absolument pas satisfaisante puisque les agents passent beaucoup trop de temps à faire des allers-retours dans les véhicules et trop peu pour la collecte. On avait pu installer en 2017 un point temporaire sur le terrain Ménilmontant, ce qui avait permis de multiplier les rotations et d'augmenter la réactivité des collectes. L'efficacité de l'organisation avait d'ailleurs validé en pratique un projet d'un plan d'implantation d'un point relais encombrants en sous-sol du boulevard de Ménilmontant. Cela reste un équipement indispensable pour l'arrondissement.

L'ensemble des véhicules de collecte ont été renouvelés pour une disponibilité optimale du parc. Comme pour les engins de nettoyage, on a renouvelé tous les véhicules, qui sortent beaucoup plus. Des marchés d'appui ont même été passés pour renforcer les équipes, notamment le dimanche et le lundi parce que les dépôts ont souvent lieu le weekend. Depuis 2017, des nouveaux moyens ont été déployés dans l'arrondissement pour une meilleure réactivité sur la collecte des encombrants et c'est un effort qu'il va falloir poursuivre car c'est indispensable pour l'état de nos rues.

- La verbalisation. S'il est essentiel de nettoyer, de ne pas salir, c'est encore mieux, et il n'y a aucune raison pour que ceux qui ne respectent pas l'espace public ne soient pas sanctionnés. C'est l'objet de la mise en œuvre des brigades de lutte contre les incivilités. Je vais parler sous la responsabilité de mon collègue Stéphane MARTINET, mais depuis leur déploiement sur le terrain, le nombre d'infractions verbalisées a spectaculairement augmenté : en 2018, 6 800 procès-verbaux liés à la propreté ont été dressés dans le 11^e, contre 5 100 en 2017 et seulement 1 500 en 2016. C'était un pilier de la lutte pour plus de propreté que je jugeais insuffisant et on ne peut que se réjouir de son renforcement.

Nettoyer les rues d'un arrondissement comme le 11^e, c'est un peu un éternel recommencement et c'est toujours un défi. Pour un 11^e plus propre, il y a des axes qui me semblent particulièrement pertinents à développer :

- Renforcer les interventions l'après-midi. Historiquement, les rues à Paris sont nettoyées le matin. Mais pour mieux s'adapter aux nouveaux usages de l'espace public, il me semble essentiel de renforcer les interventions l'après-midi pour assurer un niveau de propreté tout au long de la journée. C'est ce que l'on fait déjà dans certains secteurs très fréquentés comme la place de la République, rue de la Roquette et dans le quartier Politique de la ville, notamment avec l'aide de la Régie de quartier. Ce sont des axes sur lesquels il faut vraiment s'investir pour s'adapter aux nouvelles fréquentations et aux nouveaux usages des rues.
- Améliorer la qualité du travail. Il faut aussi renforcer la formation des agents et le suivi sur le terrain. Il y a un sujet sur lequel on a commencé mais il faut qu'on aille vraiment plus loin, notamment grâce à des outils numériques, c'est la remontée des informations au sein de la division.
- Continuer à renforcer la sensibilisation des habitants, notamment dans les écoles. Nous allons distribuer la semaine prochaine des diplômes d'ambassadeur de la propreté à des élèves des classes dans lesquelles les services de la propreté ont fait des interventions cette année. Les enfants sont très sensibles à la qualité de leur environnement, notamment aux messages portant sur tout ce qui est jeté dans la rue est susceptible de finir dans la mer.
- Disposer d'un espace tri ou d'un point relais encombrants, pour gérer les encombrants au plus près des lieux de production. Permettre un meilleur recyclage, et surtout développer encore plus le réemploi, me semble indispensable pour atteindre notre objectif d'avoir une ville durable.

Pour finir, je voudrais saluer tout l'engagement des agents de la Division du 11^e qui sont tous les jours sur le terrain, notamment son nouveau responsable Michael MENDES pleinement investi dans ses fonctions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je m'associe aussi à ces remerciements. Et merci à vous pour votre investissement sur cette délégation ô combien essentiel pour le quotidien de nos habitants. Qui demande la parole ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Avant de parler du sujet de la propreté proprement dit, je voulais faire une citation relative au sujet précédent. Elle porte sur l'augmentation du prix des loyers en fonction de la raréfaction du nombre de logements à Paris. Je cite : « En fait, il y a eu ces dernières années une hausse considérable de logements sociaux. Ces logements, ces immeubles eux-mêmes sont préemptés par la Ville et disparaissent du parc, donc du marché. Et si on ajoute à cela un faible taux de construction, on obtient un marché très tendu. ». La personne qui a dit ça, c'est le porte-parole de la Chambre des notaires de Paris et d'Ile-de-France dans un article du *Parisien* du 4 janvier 2019. Donc M. le Maire, ce sont bien les notaires qui expliquent que la hausse des loyers à Paris sont aussi dû au fait d'une politique débridée du logement social à Paris. »

M. le Maire : « M. LEFORT, on a un ordre du jour que je vous remercierais de respecter. Le débat précédent est clos. Je suis désolé, mais ce que vous faites est cavalier et ne respecte pas l'ordre du jour de notre Conseil. Alors je vais être obligé de vous répondre sur ce point, mais

ensuite on passera à l'ordre du jour qui est suffisamment chargé. Je vous propose qu'on ait un petit peu de discipline.

J'évoquais ce que nous a dit le président de la Chambre des notaires lors des auditions dans le cadre d'une Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris. Je ne parle pas de propos dans la presse mais d'une audition officielle de la Chambre des notaires par le Conseil de Paris sur cette question. Je vous invite donc à vous reporter aux comptes rendus de ces auditions qui rassemblaient des élus de tous les bords politiques du Conseil de Paris. M. Jean-François LEGARET conduisait les débats, je m'en rappelle encore. Nous avons posé cette question directement au président de la Chambre des notaires : « Est-ce qu'il y a une incidence de la politique de la Ville de Paris en matière de création de logement social sur la formation des prix du parc privé de logement ? ». Sa réponse a été aussi simple que courte : « Non ».

Je vous propose que nous refermions à nouveau ce débat et que vous interveniez sur le sujet de la propreté. »

M. LEFORT : « Vous nous aviez déjà donné cette réponse il y a plusieurs années. Visiblement, les notaires ont changé. »

M. le Maire : « Pouvez-vous respecter l'ordre du jour ? Je suis désolé, il y a une organisation des débats et vous n'êtes pas l'élu qui doit avoir le mot de la fin sur tous les sujets. Une fois que le débat est épuisé, on passe à autre chose. Donc on continue, je vous remercie de respecter cette discipline collective. Vous ne pouvez pas vous affranchir de toutes les règles. »

M. LEFORT : « Oui, je note quand même que lorsque je demandais la parole... »

M. le Maire : « Pouvez-vous vous exprimer sur la propreté ? Si l'on fait des statistiques sur les prises de parole en conseils d'arrondissement, je pense qu'à vous seul, vous obtenez la majorité du temps de parole. Vous pouvez m'accuser de vous couper la parole, mais soyez un petit peu réaliste, les règles ne tournent pas autour de vous. Il y a des règles collectives, il y a des groupes politiques, il y a un règlement qui s'applique, il y a une façon de fixer l'ordre du jour et de conduire les débats. Ce n'est pas vous qui conduisez les débats, pas encore, M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Il y a aussi des règles qui consistent de temps en temps à donner la parole à l'opposition quand elle le demande. »

M. le Maire : « Je vous remercie d'en profiter pour parler de la propreté. »

M. LEFORT : « Alors revenons-en à la propreté. C'est un sujet effectivement extrêmement sensible. Là aussi, on peut noter des efforts de la part de la Mairie du 11^e, mais hélas, des efforts extrêmement tardifs. À chaque plénière de conseil de quartier, on entend le responsable de la propreté du 11^e arrondissement qui prend une heure du temps des conseillers de quartier pour expliquer les efforts de la Ville de Paris en matière de propreté. Là aussi, c'est quatre ans après le début du mandat, après un avis extrêmement mitigé de la part des habitants sur les efforts de la Ville sur ce thème tout à fait essentiel. À deux ans de la fin du mandat, il y a des choses qui ont été faites, notamment les brigades de verbalisation, que vous avez citées M. LEBON. Ces brigades de verbalisation ont augmenté leur taux d'efficacité sur le terrain puisqu'il y avait 1 500 verbalisations en 2016. Mais en 2015, je crois qu'il y en avait que quelques dizaines parce que la brigade ne devait pas exister ou ne devait pas fonctionner.

Ce qui nous intéresserait, ce serait que vous nous donniez le nombre de verbalisations par agent au sein de cette brigade. Cela nous permettrait ainsi de bien nous rendre compte que les 3 200

agents, qui verbalisaient avant les véhicules parkés sur la voirie et qui maintenant se mettent à verbaliser les incivilités, sont bien les agents qui œuvrent pour le bien de la collectivité.

Le deuxième sujet concerne le taux d'absentéisme. Là aussi, il y a des efforts et il faut les noter. Vous avez cité une baisse de 14 % en 2018 et de 7 % au premier semestre 2019. J'avais en tête que le taux d'absentéisme était de 13 %. Donc en appliquant ces deux chiffres, on obtient actuellement un taux d'absentéisme de l'ordre de 10 % : un agent n'est pas au travail un jour sur 10. Là aussi, je pense qu'il y a de gros efforts encore à faire pour pouvoir améliorer le quotidien de ces agents et tout simplement parfois aussi, mettre un petit peu de fermeté dans la façon dont ils sont managés.

Sur le sujet du constat lui-même de la propreté à Paris, malgré les efforts tardifs qui ont été faits, les Parisiens le disent : « Paris est toujours sale ». Or les Parisiens sont lucides : ils partent en vacances l'été dans des villes où la propreté est là, même si les Parisiens sont là aussi. Donc on peut difficilement tout expliquer par la saleté des Parisiens. D'autant qu'il suffit de traverser le périphérique pour se retrouver dans des villes très souvent envahies de Parisiens, et propres. Donc je pense que la faute qui est toujours rejetée sur le Parisien décrit comme un sombre individu qui a de pratiques encore plus sombres au regard de la propreté sur la voie publique, est à mitiger.

Il y a aussi un problème d'organisation des services. Je prends quelques exemples comme le problème de la dératisation. On entend de plus en plus que les services ne passent plus là où ils devraient passer pour dératiser certaines zones du 11^e arrondissement. C'est un sujet sur lequel nous attendons à ce que la Mairie ne se relâche pas.

Sur le sujet des encombrants, il y a aussi une volonté de la Mairie de Paris d'accepter tous les encombrants que les Parisiens laissent sur les trottoirs. Cependant, on pourrait aussi dire à certains artisans et à certaines personnes qui déménagent et qui abusent de ces services, que non, il n'est pas autorisé de tout mettre sur les trottoirs parce que cela engorge la ville, cela produit de la part des services de la propreté un retard à l'évacuation de l'ensemble de ces encombrants. Donc, nous pouvons aussi revoir la façon dont nous acceptons l'ensemble de ces encombrants de façon à être plus coercitifs envers ceux qui abuseraient de ces services.

Au sujet de la collecte des déchets ménagers, je pense qu'il pourrait être intéressant de suivre les camions poubelles pour vérifier s'ils ne salissent pas derrière eux en laissant tomber un certain nombre de déchets faute de rigueur suffisante, et s'ils collectent correctement le « petit vrac », qui est l'ensemble des petits éléments qui parfois débordent un peu des poubelles. Il faut aussi que le travail soit correctement fait, qu'il soit suffisamment vérifié de façon à éviter que les trottoirs ne se salissent au passage de ces camions.

Puis, il y a l'organisation des tournées. Là aussi, on nous indique que parfois les trottoirs ne sont pas nettoyés parce qu'ils sont cachés derrière une rangée de voitures, alors que de l'autre côté de la rue, il n'y a pas de voiture et donc là, le trottoir est davantage nettoyé. Il existe des engins avec des perches qui permettent d'aller nettoyer l'ensemble de ces trottoirs. Mais effectivement, si la tournée des agents est organisée de façon à pouvoir passer suffisamment de temps sur ces trottoirs, alors peut-être qu'ils seraient davantage nettoyés.

Je voulais aussi aborder le sujet des poubelles qui envahissent nos trottoirs et qui parfois y restent beaucoup trop de temps, ce qui est parfaitement préjudiciable notamment sur les rues où les trottoirs sont extrêmement étroits et où il faut slalomer entre des chaises installées sur des terrasses, des poubelles qui y stagnent et les passants qui y circulent. Il nous paraît aussi utile de

revoir la façon dont les poubelles sont sorties et rentrées, de façon à ce que cela suive davantage le trajet des engins qui les collectent et ainsi qu'elles restent le moins longtemps possible sur la voie publique.

Vous avez évoqué l'idée de vous appuyer sur des enfants. Je pense qu'on pourrait aussi s'appuyer davantage sur des associations. Chaque année, des dizaines de millions d'euros sont distribués à des associations pour des actions parfois très utiles. On pourrait aussi davantage aider des associations qui auraient pour vocation de venir en soutien aux services de la voirie et aux entreprises spécialisées pour améliorer la qualité de nos trottoirs. Je pense à l'association Trashbusters qui collecte les mégots, mais on pourrait aussi s'associer beaucoup plus utilement sur un réseau de bénévoles, sur un réseau d'associations subventionné, de façon à pouvoir s'appuyer aussi sur les bonnes volontés des habitants et des Parisiens pour que leur ville reste propre. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Oui, quelques mots au nom du groupe Communiste pour remercier mon collègue Luc LEBON. Comme l'a dit Luc LEBON, je pense que nous avons besoin d'un centre d'apport et de valorisation des encombrants. Nous avons besoin de cet équipement dans le 11^e arrondissement. Depuis longtemps, la municipalité de l'arrondissement avait considéré que le terrain disponible du boulevard de Ménilmontant pouvait accueillir librement cet équipement. Nous maintenons cette position en l'absence de solution alternative par les opposants, anciens ou nouveaux, à ce projet. Quand on voit la quantité d'encombrants déposés dans l'arrondissement, on considère qu'il est quand même particulièrement irresponsable d'empêcher la construction de cet équipement, voire l'utilisation provisoire du terrain pour faciliter la collecte des encombrants.

J'étais un peu surpris par les propos de M. LEFORT parce qu'il a quand même à nouveau, si on tend bien l'oreille, donné un satisfecit à notre équipe municipale sur l'amélioration de la propreté dans l'arrondissement, et parce qu'il a usé d'une certaine forme de démagogie en dédouanant totalement la population de l'état de notre arrondissement. Nous avons tous entendu les chiffres de M. LEBON, notamment sur la question précise de la collecte des encombrants, sur l'augmentation constante des déchets déposés. En matière de propreté, je pense qu'il est important de replacer les choses dans leur contexte. Les Parisiens, et pas seulement eux, les touristes et les usagers aussi salissent la ville, et la ville nettoie. Nous sommes obligés de consacrer toujours plus de moyens parce que l'espace public n'est pas respecté, c'est une réalité. C'est une réalité que, par certains aspects, nous pouvons mesurer quand nous nous intéressons à la question des encombrants. C'est une réalité qui augmente et il faut l'avoir en tête.

J'ai aussi assez peu apprécié la façon dont vous considérez le travail des agents par un petit tour de passe-passe. M. LEBON nous présentait le nombre des verbalisations fait dans l'arrondissement et vous avez essayé de rapporter ce chiffre au nombre total d'agents sur tout Paris. M. LEBON parlait de plus de 6 000 verbalisations et vous parliez des 3 200 agents qui réalisent ces verbalisations sur tout Paris. Evidemment, si on compare ce qui n'est pas comparable, ça ne marche pas. Par ailleurs, quand on parle d'une profession aussi difficile que celle d'agent de nettoyage, je pense qu'il faut être prudent sur le taux d'absentéisme. C'est une profession qu'aucun d'entre nous autour de cette table ne pratique. Je pense qu'il faudrait d'abord commencer par avoir beaucoup de respect et beaucoup de considération pour les agents de la propreté parce qu'ils travaillent dans des conditions difficiles. Par exemple, passer toute la journée dehors pendant cette saison, c'est quand même un problème car ils commencent très tôt le matin. Je pense qu'il faut rester assez humble, et d'abord les remercier pour le travail qui est fait quotidiennement. D'autant plus que, et vous l'avez dit M. LEFORT puisque vous avez pointé le

problème des poubelles qui restaient dehors, il s'agit d'une responsabilité qui n'est pas du tout celle de la Ville. Il y a dans cette ville un règlement d'hygiène qui prévoit depuis plus de 100 ans que la sortie et l'entrée des poubelles se font à des horaires fixes, elles sont sous la responsabilité des propriétaires. Le même règlement d'hygiène de la Ville de Paris prévoit que les propriétaires doivent nettoyer devant chez eux. Comptons ensemble le nombre de copropriétés où les gardiens nettoient encore le trottoir, alors que cela reste toujours de leur responsabilité. Constatant que de plus en plus de copropriétés renonçaient à avoir des gardiens, à solliciter les entreprises qui rentrent et qui sortent les poubelles et pour nettoyer aussi les trottoirs au droit de leur immeuble, la Ville de Paris se retrouve à nettoyer davantage qu'elle ne le faisait avant parce que les Parisiens, et notamment les propriétaires d'immeuble, nettoient moins qu'avant. C'est une réalité, il faut l'avoir en tête. La Ville assume plus de compétences, les Parisiens sont plus exigeants avec la municipalité et oublient leur première responsabilité. Nous en prenons acte et nous développons les moyens de la propreté. »

M. le Maire : « Merci. D'autres demandes d'intervention ? Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci, M. le Maire. La collecte des encombrants mise en place la Ville de Paris a été une action forte il y a quelques années pour limiter les déchets dans la rue et dans l'espace public. Cette collecte a un effet pervers puisqu'elle favorise un comportement non responsable, celui de se débarrasser de tout ce qui gêne en bonne conscience, de le mettre dans l'espace public. Donc la Ville de Paris, en mettant en place ce processus, favorise encore plus la consommation.

Le groupe Écologiste souhaite que la Ville de Paris mette en place des actions de prévention, une éducation des habitants et qu'elle s'engage à une meilleure organisation du recyclage parce qu'il est temps que la Ville de Paris s'engage à limiter les déchets et les emballages pour devenir une ville écologique et résiliente. »

M. le Maire : « Merci pour votre concision et votre clarté. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je repasse la parole à M. Luc LEBON pour les réponses. »

M. LEBON : « Je ne vais pas ouvrir des polémiques inutiles, mais franchement M. LEFORT, il y a des fois où vous prenez la parole pour ne pas dire grand-chose. Effectivement, dans le cadre de l'élaboration des plans de propreté, on a fait une présentation en 2015 dans l'ensemble des conseils de quartier. Cela me semblait être le minimum, donc on avait pris une heure. Ça dure parfois longtemps parce que les habitants posent beaucoup de questions et sont intéressés par ces sujets. Donc on ne peut pas nous reprocher d'un côté, de ne pas écouter les habitants, de ne pas les sensibiliser, et de l'autre, d'aller passer du temps dans les conseils de quartier. Trois ou quatre ans plus tard, on a repassé effectivement à peu près une heure dans chaque conseil de quartier pour faire un bilan. C'est le minimum et c'est un engagement qu'on avait pris. Effectivement, j'ai entendu certains dire que ça durait longtemps, mais ça dure longtemps parce que les habitants posent beaucoup de questions ou interviennent beaucoup. Quand on est aux responsabilités, cela me semble être notre devoir de passer du temps dans les conseils de quartier. Encore une fois, on ne monopolise pas la question sur la propreté dans l'ensemble de conseils de quartier. On l'a fait une fois en 2015, et une autre fois trois ou quatre ans plus tard.

On ne peut pas comparer l'absentéisme car chaque profession a ses spécificités et ses modes de fonctionnement. Un taux dans l'absolu d'absentéisme, cela ne veut absolument rien dire. M. TIBERTI l'a souligné, ce sont des métiers qui sont physiques et difficiles, qui sont classés parmi les métiers pénibles parce qu'on est tout le temps dehors et qu'on manipule beaucoup de choses. Effectivement, il y a des arrêts maladies qui sont liés au fait que ce sont des métiers qui sont durs. Quand on est éboueur et qu'on a mal au dos, c'est compliqué de continuer à travailler,

donc on se met en arrêt maladie et cela participe au taux d'absentéisme. En prévention, nous mettons en place un travail de formation de prévention, de formation auprès des agents et de suivi médical. Je ne vous le cache pas, il y a aussi parfois des sanctions contre les abus.

Un taux dans l'absolu d'absentéisme n'a pas beaucoup de sens, surtout si on ne compare pas les mêmes professions. En lien avec la direction et les responsables de la propreté, des actions de fond sont engagées pour une vraie diminution de l'absentéisme, et on a réussi à obtenir des baisses sensibles ces derniers temps. On va donc continuer dans cette direction. L'évolution a plus de sens que le taux dans l'absolu.

Concernant les encombrants, on rêve tous d'une ville où il n'y a quasiment plus de déchets. C'est probablement un idéal sur lequel il faut tendre mais la réalité est que le parc est en pleine mutation. Le 11^e est un arrondissement de brassage où les gens viennent et partent selon l'évolution des familles et donc selon la taille des logements. Il n'y a pas de très grands logements dans le 11^e. L'immense majorité du parc est composé de studios et de deux pièces, donc quand un enfant arrive dans la famille, on doit parfois quitter le logement. Il y a aussi des étudiants qui arrivent et qui ne restent pas. C'est un arrondissement de brassage et il y a donc un renouvellement important. Et les appartements se vident. Le jour où on aura des solutions parfaites pour éliminer cette source, je serai très content, mais actuellement il faut faire avec. Justement, on a besoin d'un outil pour mieux traiter ces déchets, c'est-à-dire mieux les recycler. L'objectif est surtout de favoriser le réemploi parce que cela me semble être la forme ultime du recyclage puisque on ne produit plus de déchets du tout. Pour cela, on a besoin d'équipements au plus près des lieux de production pour favoriser ces modes-là, sinon on n'y arrive pas et c'est le cas actuellement.

M. LEFORT, les artisans n'ont pas le droit de déposer des encombrants, c'est réservé aux particuliers. En plus, il y a un volume limité. Quand on vide entièrement un appartement et qu'on dépasse ce volume, on est sanctionnable. Dans les chiffres de procès-verbaux que je vous ai donnés, il y a une partie qui concerne les dépôts abusifs d'encombrants. On voit parfois dans certains quartiers une rubalise autour des encombrants lorsque le dépôt nous semble suspect et/ou irrégulier. Une enquête est alors menée. On arrive parfois à retrouver la source et à lui mettre un procès-verbal. Ce n'est pas toujours le cas évidemment mais on s'y attelle. En tout cas, autant que faire se peut, on ne laisse pas dans la rue des dépôts abusifs.

Pour la collecte de bacs, c'est une heure avant et, au plus tard, un quart d'heure après qu'ils doivent être ramassés. Ils doivent être présentés de façon conforme, c'est-à-dire ils ne doivent pas déborder. On a régulièrement beaucoup de copropriétés qui sortent des bacs qui débordent dans tous les sens. C'est donc difficile de ne pas en faire tomber quand on les collecte. Tout cela fait partie aussi de la source d'augmentation des procès-verbaux que je vous avais annoncés.

On ne travaille pas qu'avec les élèves, mais je trouve que c'est très utile et c'est très pédagogique. De plus, ils sont très sensibles aux messages liés à l'environnement et les font aussi passer auprès de leurs familles. On travaille également avec les associations et les conseils de quartier. Nous avons récemment accompagné des actions au jardin Truillot et au square Olga Bancic. Le conseil de quartier Léon Blum-Folie Renault a mené des actions et on les a accompagnés. À chaque fois qu'on est sollicité, on déploie des moyens et on les aide parce qu'on estime que c'est aussi avec les habitants qu'on gagnera la bataille de la propreté.

Pour les chiffres de verbalisation, je vous ai donné des chiffres qui ne comprennent que des procès-verbaux liés à la propreté. Les nouvelles brigades font des interventions sur des domaines qui ne sont pas liés à la propreté. Ce n'est pas dans les chiffres que je vous ai donné puisque je vous parlais de la propreté, mais ils interviennent également sur des nuisances sonores, des

terrasses, des comportements dangereux de deux-roues, etc. Ils interviennent sur plein d'autres domaines. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Et sur les trottinettes. Merci beaucoup pour cette réponse. Pour conclure ce débat sur cette communication, je vais revenir un peu en arrière parce qu'à chaque fois que nous avons une réunion publique, l'expression des habitants est évidemment à un niveau d'exigence très élevé et, corrélativement à cela, souvent l'expression d'une insatisfaction clairement exprimée.

Je voudrais dire que quand on prend le temps d'expliquer la problématique, les moyens et la stratégie mise en place par la Ville, comme M. Luc LEBON ainsi que les agents de la Direction de la Propreté de la Ville ont pu le faire lors des réunions publiques ou des réunions de concertation avec les conseils de quartier, la tonalité est en fait très différente. Quand vous expliquez quels sont les moyens disponibles, qui sont considérables, ou quand vous indiquez les endroits où il y a des problèmes, grâce à une cartographie illustrant les points noirs propreté, encombrants, urine, et les endroits sur lesquels il faut déployer plus de moyens, nous arrivons à avancer en raisonnant à partir de moyens qui sont constants parce que les impôts n'augmentent pas. Et chacun comprend qu'il s'agit de régler au mieux l'affectation de ces moyens pour avoir une ville la plus propre possible. Quand on prend le temps d'identifier le problème et de trouver la réponse, chacun comprend alors les efforts considérables qui sont mobilisés.

Je dis cela parce que nous avons clairement fait évoluer le curseur entre le nettoyage, qui représentait un peu l'alpha et l'oméga jusqu'à récemment, la sensibilisation et la verbalisation. Nous avons beaucoup augmenté l'effort sur la sensibilisation, et surtout sur la verbalisation ces dernières années parce que mettre toujours plus d'éboueurs et d'agents pour nettoyer les rues de Paris ne produit plus de résultats. L'augmentation des moyens n'est pas du tout proportionnelle à l'amélioration des résultats à partir d'un certain stade. Je pense que ce stade a été atteint à Paris et que la sensibilisation et la verbalisation nous permettront d'obtenir des marges de progression plus importantes.

J'évoquais l'ambiance lors des réunions publiques. Maintenant, il arrive régulièrement que des personnes s'expriment avec un petit peu de virulence, non pas pour reprocher des problèmes de propreté, mais pour me reprocher d'avoir été verbalisées. Et ça, c'est arrivé plusieurs fois dans les derniers mois. Les gens commencent à se rendre compte qu'on ne peut plus impunément jeter des mégots, laisser des encombrants ou poser sa poubelle dans un réceptacle de rue et non pas dans sa poubelle d'immeuble. J'évoque cela parce que c'est un travail de fond, un travail d'ampleur. La question de la propreté à Paris ne peut pas se résoudre d'un claquement de doigt.

À travers cette communication de M. Luc LEBON, il s'agissait de vous donner des clés de lecture de cette évolution récente. Je sais que ça intéresse beaucoup les habitantes et les habitants, donc pour toutes les personnes qui voudraient avoir plus de détails, M. Luc LEBON est toujours à disposition, mais consultez aussi le Plan de propreté du 11^e arrondissement qui comporte toutes les cartes que je viens d'évoquer. Il est consultable sur le site internet de la Mairie. Il a été adopté après avoir été concerté auprès des habitants et des conseils de quartiers. C'est sa dernière mouture qui aujourd'hui est en application. »

COMMUNICATION SUR LES VŒUX ADOPTÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER DU 11^E ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Je vous propose de passer à la communication sur les vœux qui ont été adoptés dans les derniers conseils de quartiers. Comme à l'habitude, j'informe le Conseil d'arrondissement de ces vœux. Il y en a trois :

- Lors de sa réunion du 12 juin dernier, le conseil de quartier Bastille-Popincourt a adopté un vœu pour la création d'un nouveau centre de santé dans le quartier. Nous y reviendrons à travers un débat qui arrivera plus tard dans ce Conseil d'arrondissement.
- Le même conseil de quartier a aussi adopté un vœu sur son association au Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 11^e arrondissement. C'est également un sujet sur lequel nous reviendrons par la suite.
- Le conseil de quartier Léon-Blum Folie-Regnault, qui s'est réuni le 17 juin dernier, a adopté le même vœu, sur son association aux réunions du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance dans le 11^e arrondissement.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

11201919 – Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'année 2019

M. le Maire : « L'ordre du jour appelle à l'adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 11^e pour 2019. La parole est à M. Luc LEBON. Sachant qu'il s'agit d'une délibération spécifique au 11^e arrondissement, il me semble important de la présenter même s'il n'y a pas d'inscrit à ce stade. »

M. LEBON : « C'est effectivement une étape classique à cette période de l'année. Le budget supplémentaire 2019 vient modifier le budget primitif que nous avons voté ensemble. Conformément au Code général des collectivités territoriales, il est d'abord voté en Conseil d'arrondissement avant d'être adopté par le Conseil de Paris lors de sa réunion de juillet.

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif pour tenir compte de trois éléments :

- Les reports de crédits de l'exercice précédent qui sont légalement dus pour l'exercice suivant. Ces reports s'élèvent à 2.400.000 €. Une partie importante de la somme vient de la mauvaise évaluation des crédits sur les flux de non-consommés qui avaient été très inférieurs aux estimations qui nous avaient été faites. D'ailleurs, nous avons renoncé à une partie non négligeable de ce report, environ 800.000 €, pour tenir compte de cette baisse de consommation qui avait été très clairement surévaluée.
- Le transfert de crédit de l'état spécial vers le budget général de la Ville. C'est le cas où une des directions de la Ville a engagé des crédits sur son budget pour financer des équipements ou des interventions dans l'arrondissement. L'état spécial de la mairie d'arrondissement va rembourser ces directions. Il y en avait à peu près 37.000 € pour la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et 65.000 € pour la Direction des Affaires Culturelles.

- Le budget supplémentaire permet de redéployer des crédits au sein des différentes dotations qui constituent l'état spécial d'arrondissement pour couvrir des besoins nouveaux ou des réévaluations qui sont apparues en cours d'année depuis le vote du budget primitif.

Au total, le budget supplémentaire de l'arrondissement s'élève à 2.427.572,52 € et porte l'ensemble des crédits ouverts pour l'exercice, y compris le budget primitif, à quasiment 12.200.000 €. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation synthétique et claire. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le budget supplémentaire est adopté. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SANS VOTE

2019 DEVE 66 – Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne

M. le Maire : « Je vais passer la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour présenter cette communication. J'en profite pour indiquer que j'ai demandé que des carafes d'eau et des gobelets, non pas en plastique mais en carton, soient mis à disposition du public qui souffre comme nous tous de la chaleur. Ce point d'eau sera installé dans le couloir. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci, M. le Maire. Chers collègues, cette communication sera également présentée au Conseil de Paris. Par l'article 28 de la loi du 30 octobre 2018, des dispositions ont été prises pour la suppression de contenants alimentaires plastiques :

- À partir du 1^{er} janvier 2020 : interdiction de mise à disposition de vaisselles jetables, pailles, couverts, piques, plateau-repas, pots de glace, saladiers.
- le 1^{er} janvier 2020 au plus tard : interdiction de l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique dans le cadre des services de restauration collective scolaire.
- À compter du 1^{er} janvier 2025 : interdiction d'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière de plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires, ainsi que dans les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

La Ville est engagée dans une démarche de prévention et de réduction à la source des déchets notamment en plastique. Un état des lieux a été achevé au début de l'année 2019, un plan d'action sera ensuite engagé.

Je vais vous parler des actions au niveau de la Caisse des écoles du 11^e arrondissement :

- Des bacs en Inox sont déjà utilisés pour le transport et la réchauffe.
- Pour la rentrée 2018, les écoles maternelles ont été progressivement équipées de vaisselles en porcelaine incassable.

- Depuis l'été 2018, les couverts jetables sont composés de fibre maïs, de canne à sucre ou de féculés de pomme de terre, et les gobelets ne sont plus en plastique. On est obligé d'utiliser ce matériel quand on ne peut pas utiliser le lave-vaisselle ou quand il manque des agents à la Caisse des écoles car il faut bien assurer le repas des enfants. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Tout d'abord, ce rapport de 70 pages a été mis en ligne il y a à peine deux jours et je déplore que cette précipitation ne permette pas une véritable lecture approfondie de ce dossier. Ce rapport dresse un état des lieux des contenants alimentaires plastiques en restauration collective à Paris. Le plan Climat, le plan Alimentation voté lors de cette mandature, a permis de faire ce rapport. Le plastique pollue l'air et il pollue l'eau et le sol. Le plastique s'infiltré dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. Les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine sont aujourd'hui atteints et tout le monde le sait. À la mandature précédente, grâce aux élus Écologistes, le Conseil de Paris avait pris la décision de retirer les biberons au bisphénol A des crèches parisiennes. Cette décision a été suivie au niveau national quelques mois après.

Aujourd'hui, il est nécessaire de s'engager fortement dans des actions pour sortir de l'utilisation des plastiques. La Ville de Paris doit montrer l'exemple et prendre des décisions à travers les 20 Caisses des écoles qu'elle gère. Dans ce rapport, le paragraphe qui concerne le 11^e arrondissement n'est pas assez précis, puisqu'il dit : « Les quantités de contenants en plastique et les précisions concernant la fréquence d'utilisation n'ont pu être indiquées dans le rapport ». Il est donc urgent qu'un travail approfondi et un suivi s'engagent au niveau de la Caisse des écoles du 11^e arrondissement.

Je ne peux pas m'empêcher de mentionner également les problèmes que rencontre le réaménagement de la cantine au collège et au lycée Voltaire. Ces travaux durent depuis deux ans et les enfants, les adolescents, les jeunes mangent dans de très mauvaises conditions, dans de la vaisselle en plastique. Le groupe Écologiste était déjà intervenu sur ce sujet. Nous déplorons à la fois les montagnes de déchets créées et les conséquences sur l'alimentation des jeunes. C'est vrai, il faut qu'une interpellation à la Région puisse s'engager très fortement puisque le lycée est géré par la Région. Il est urgent de le faire. J'espère qu'ensemble, dans notre équipe municipale, nous pourrions nous engager très précisément. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Absolument, merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci chère collègue pour cette délibération qui est tout à fait importante pour la qualité de l'alimentation de nos chers enfants. Les élus les Républicains du 11^e arrondissement s'y associeront pleinement. Pour rassurer Mme MOREL, nous allons aussi entreprendre une action auprès de la Région Ile-de-France, qui est de la même majorité que nous, de façon à ce que les lycées du 11^e arrondissement puissent avoir ce type de traitement en faveur d'un usage durable des équipements qui servent à la restauration. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure quand on a parlé de la politique de réduction de la production de déchets qui est très liée à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Là, on évoque la réduction des contenants en plastique. Je ne voudrais pas qu'à travers certains propos tenus dans ce Conseil d'arrondissement, soient oubliées les politiques qui sont mises en place par la Ville de Paris et par les caisses des écoles dans les arrondissements. Donc je voudrais

dire tout simplement qu'il y a plusieurs élus dans l'exécutif municipal d'Anne HIDALGO, comme Célia BLAUEL et Aurélie SOLANS, qui sont très investis sur ces dossiers. Et je suis évidemment engagé comme adjoint à l'éducation. Il y a des choses qui sont faites, des actions qui sont menées. C'est la volonté d'Anne HIDALGO et de sa majorité municipale. Tout ce qui aurait été fait ces six années de mandature entre 2014 et 2020 sera le produit d'un travail collectif. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour apporter une réponse. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Pour conclure et pour compléter ce qu'a dit Patrick BLOCHE, c'est un état des lieux qui a été fait et dont le rapport fort intéressant a été publié il y a quelques jours. Mais après, une réflexion et un plan d'action vont être menés. C'est ce qui sera également fait en parallèle au niveau de la Caisse du 11^e. Une réflexion va être menée pour voir comment améliorer cette réduction de plastique. »

Pour le collège et lycée Voltaire, on est intervenu plusieurs fois, et pour l'instant, sans résultat hélas. On a fait plusieurs courriers au niveau de la Région. »

M. le Maire : « Pour être un petit peu plus circonstancié, j'avais fait un premier courrier. Nous avons eu d'ailleurs déjà un débat à ce sujet. M. LEFORT avait fait la même proposition qu'aujourd'hui. Bref, nous nous sommes tous mobilisés pour arriver à faire bouger la Région sur cette question. Constatant qu'après quelques mois nous ne voyons toujours pas le bout des travaux réalisés dans la cuisine de ce lycée, nous avons repris la plume. Un adjoint de la présidente de Région m'a répondu qu'il y avait des travaux, que ça prendrait le temps que ça prendrait et que tout irait bien à la fin des travaux. Sauf que cela, on le savait et le problème n'est toujours pas résolu aujourd'hui. Cela fait deux ans qu'on en débat et que je déplore le manque de réactivité, et presque le manque d'intérêt de la Région, pour un problème qui complique au quotidien la vie des usagers de cette cantine depuis deux ans. »

Je complète sur le sujet de la Caisse des écoles du 11^e arrondissement. Effectivement, le rapport qui a été élaboré par Mme Aurélie SOLANS avec cet état des lieux est un premier rapport. M. Patrick BLOCHE vient de le rappeler. Comme tout bon rapport, il dit ce qui a été mesuré puis ce qui reste à mesurer. Pour la Caisse du 11^e, le rapport indique qu'on n'a pas encore une vision parfaitement claire des quantités utilisées. Je pense qu'un travail un peu affiné avec la Caisse permettra d'apporter des réponses à ces questions.

D'ailleurs, je veux souligner deux éléments dans vos remarques sur la Caisse du 11^e. La Caisse du 11^e n'utilise que peu de contenants en plastique dans les phases de dressage et de service, ce qui est l'essentiel. Par contre pour les conditionnements plus spécifiques, je lis : « c'est au niveau des plats témoins que les contenants en plastique restent les plus utilisés (sachets pour échantillons et bacs), ces plats témoins étant obligatoires pour les contrôles et n'étant pas destinés à être consommés ». Effectivement, à chaque fois qu'un plat est servi dans de la restauration collective, un plat témoin est conservé pendant une certaine durée, pour permettre des analyses en cas d'intoxication ou de problème dans les jours qui suivent. Ces plats témoins sont effectivement mis dans du plastique, mais en aucun cas ils ne servent à la consommation humaine. Ils servent à faire des tests si par malheur il y avait besoin d'en faire.

Voici les précisions que je voulais apporter à ce débat. C'est une communication sur le lancement d'un processus qui conduit à la mobilisation de nombreux adjoints et adjointes à la Ville de Paris, dont M. Patrick BLOCHE, et des maires d'arrondissement et des adjoints d'arrondissement. Bref, toute la Ville se mobilise pour faire en sorte que la restauration collective municipale

parisienne arrive à faire reculer très concrètement la place du plastique au quotidien. C'est un sujet à qui nous rassemble tous.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2019 DFPE 96 – Subvention (143 951 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Institutions Ganone Yad (11^e) pour la crèche collective (11^e)

2019 DFPE 97 – Subventions (257 054 euros), prorogation et avenants n° 3 avec l'association Ozar Hatorah (13^e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance

M. le Maire : « Nous passons à la suite de l'ordre du jour. Il y a des interventions sur les deux délibérations 2019 DFPE 96 et 2019 DFPE 97 qui concernent des subventions aux crèches des associations Institutions Ganone Yad (11^e) et Ozar Hatorah (13^e). Les mêmes élus étant inscrits sur ces deux délibérations et s'agissant d'un débat qui est récurrent dans ce Conseil d'arrondissement, je vous propose de regrouper les interventions sur ces deux délibérations pour avoir une discussion conjointe. Ensuite, nous procéderons au vote sur chaque délibération. Est-ce que cela convient à tout le monde ? Je ne vois pas d'opposition, merci beaucoup. Mme Dominique KIELEMOËS a la parole pour présenter ces deux délibérations.

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Il s'agit de la signature d'avenants n°3, d'une prorogation de convention et de l'attribution d'une subvention à l'association Ganone Yad pour sa crèche collective qui se trouve au 145 rue Saint Maur. C'est une convention d'une durée de trois ans, signée en décembre 2016, qui viendra à échéance le 31 décembre 2019. Cette convention insiste sur l'accueil d'enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la Mairie d'arrondissement, sur l'engagement de l'association à optimiser ces taux d'occupation et de fréquentation. Pour l'année 2019, il est proposé de signer un avenant n°3 qui fixe la subvention municipale pour l'année 2019. L'engagement de l'association à réaliser pour cette même année est un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces mêmes objectifs. Ce même avenant proroge d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs de 27 décembre 2016 fixant ainsi la date d'échéance au 31 décembre 2020. La subvention s'élève à 143.951 € au profit de l'établissement.

Pour la crèche Ozar Hatorah qui a deux établissements d'accueil de petite enfance dans les 13^e et 11^e arrondissements. Dans le 11^e, il est situé au 40 rue de l'Orillon. Je ne vais pas vous redire les engagements par ces associations et par le Conseil de Paris. Pour l'association Ozar Hatorah, il s'agit d'une subvention de 64.659 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous avons signé une convention triennale en 2016, et ma question est simple : pourquoi est-on obligé de passer par un avenant d'une année ? Pourquoi on ne renouvelle pas pour trois ans tout de suite ? »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Mon intervention sera très courte puisqu'elle sera absolument similaire aux précédentes concernant ces délibérations. La loi de 1905 dans ses deux premiers articles fonde le principe de la laïcité. Je rappelle l'article 1 de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État : la République garantit le libre exercice des cultes. Et l'article 2 dit : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

Nous ne nous sommes toujours pas donné la preuve que ces établissements n'étaient pas des établissements confessionnels. Donc, de notre point de vue, il y a atteinte aux principes de laïcité et nous voterons contre ces subventions. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je m'inscris parfaitement dans les propos qui viennent d'être tenus. Ces subventions reviennent chaque année, comme l'hirondelle au printemps. Ce sont des institutions bien connues de nos services et qui ont été conventionnées par la Ville de Paris, par M. Jacques CHIRAC et M. Jean TIBERTI, donc ça remonte à loin.

De plus, elles revendiquent clairement toutes deux leur caractère confessionnel et communautaire. Leur objet est officiellement affiché sur le site internet : il est d'inculquer aux enfants les valeurs du judaïsme. Cette mission se résume d'ailleurs dans la citation fétiche de l'association Ozar Hatorah : « Ecoute mon fils la morale de ton père et n'abandonne pas la torah de ta mère ». Quant à Ganone Yad, son objet est la pratique et l'enseignement du judaïsme orthodoxe associés à celui des matières profanes.

Les Radicaux de Gauche demeurent fermement opposés à tout financement public d'organismes non laïcs, de surcroît communautaires. Cette année encore, je voterai contre cette subvention, préférant que ces sommes très importantes - puisqu'il s'agit quand même de centaine de milliers d'euros - soient affectées à des organismes à caractère universel et non mises au profit du développement de tel ou tel dogme religieux et de vérité révélée dans l'esprit des plus jeunes générations. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Nous avons bien anticipé le fait qu'il s'agisse du débat habituel. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Patrick BLOCHE et puis ensuite Dominique KIELEMOËS ont la parole. »

M. BLOCHE : « M. Joëlle MOREL a demandé pourquoi signer une prorogation à travers un avenant d'un an et non pas une prorogation de trois ans ? On a toujours le même débat mais je ne vais pas rentrer dans le débat des vrais laïcs et des faux laïcs. On ne va pas revenir sur la loi Debré de 1959 pour les écoles qui amène à ce que la Ville de Paris, comme toutes les collectivités en France, financent les écoles privées élémentaires, et les écoles maternelles avec la loi Blanquer. Ce qui vaudrait pour les écoles ne vaudrait pas pour les crèches ? Passons, je ne rentre pas dans ce débat.

Comme sur les débats précédents, la lutte pour la réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la progression de l'alimentation durable et bio, ou la lutte pour la réduction des contenants en plastique, je ne voudrais pas là aussi qu'on ait toujours les mêmes débats en faisant comme s'il ne s'était rien passé. Dans cette affaire, il n'y a pas seulement la Ville de Paris, il y a aussi la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris qui cofinance ces structures dédiées à la petite enfance. La CAF de Paris, comme la Ville de Paris, fait des contrôles réguliers sur une

crèche de ce type, qui n'était pas dans le 11^e arrondissement. J'ai même été amené à bloquer un dossier pendant six mois pour des raisons de manque de professionnalisme ou de diplôme des personnels s'occupant des enfants. Donc quand il le faut, on prend nos responsabilités. Des contrôles sont faits régulièrement.

Cet avenant et cette prorogation visent à refaire le point en 2020, parce qu'en 2020, on refera le point avec ces deux associations sur la manière dont elles ont rempli leur contrat d'objectifs, et regarder, c'est aussi un critère, le taux d'occupation et de fréquentation. La CAF est d'ailleurs très sourcilieuse parce qu'elle a la Cour des Comptes sur le dos, sur le fait que les équipements soient pleinement occupés.

Par principe, je ne persuaderai pas certains élus de voter contre, mais je ne voudrais pas qu'on laisse croire qu'il ne s'est rien passé ces six dernières années en ce domaine. »

M. le Maire : « Merci pour ce rappel utile. Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. BLOCHE d'avoir remis un peu les pendules à l'heure, de temps en temps ça fait du bien. Effectivement, les contrôles ont commencé en 2014. En 2014, il n'était pas tout à fait positif. Donc ils ont été relancés avec des contrats d'objectifs en 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2017, un cycle de visites inopinées dans les structures associatives - j'insiste bien sur le terme « inopinées » - afin de pouvoir attester du respect des objectifs de la convention de manière plus régulière.

Dans ce cadre, 35 établissements d'accueil de la petite enfance ont ainsi été visités entre le 6 avril et le 7 juin 2018, dont 17 structures à caractère confessionnel. Une deuxième vague de visites aura lieu à l'automne au sein d'une vingtaine d'autres structures. Ces rencontres ont été réalisées par les équipes de la DFPE, bureau des partenariats, service du pilotage à l'animation des territoires, pour apprécier la qualité de l'accueil proposé dans les établissements. S'agissant du 11^e, une structure a été visitée : la crèche Ganone Yad située au 145 rue Saint Maur.

Les éléments du rapport montrent que la structure est ouverte le vendredi après-midi. Le partenariat avec la Mairie d'arrondissement dans le cadre des commissions d'attribution et du partage des listes des inscrits est effectif. Aucune communication en dehors de celle relative à l'avis de l'établissement n'est transmise aux parents. Des journées pédagogiques entre professionnels sont organisées à un rythme satisfaisant. Toutes les familles accueillies sont parisiennes. Les protocoles d'hygiène et de sécurité sont bien mis en place. Le projet d'établissement est en cours de réécriture.

Voilà pour les réponses concrètes et pratiques sur ces deux crèches du 11^e arrondissement. Lors de ces visites inopinées, il n'a pas été remarqué qu'il y ait eu un enseignement de dogme religieux, à aucun moment. Quant au principe de laïcité, je suis d'accord avec M. BLOCHE, à savoir que dans ce cas-là, on remet en question les écoles privées, les collèges privés, les futures écoles maternelles privées et tout ce qui est subventionné. Ce qu'il ne faut pas oublier en fin de compte, c'est que ces deux crèches rendent un service à des habitants du 11^e arrondissement et c'est tout. À partir du moment où ce service est rendu, avec les contrôles de la DFPE, qu'ils accueillent des enfants et qu'ils rendent service à des familles qui sont aussi des citoyens du 11^e arrondissement, je ne vois pas pourquoi on les remettrait en cause tous les ans. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. En tout cas, ce que je retiens, c'est que la Ville a mobilisé les moyens adéquats pour répondre aux inquiétudes, éventuellement légitimes, exprimées par les élus qui se sont émus de ces subventions, et que les réponses ont été apportées. Donc je ne

comprends pas pourquoi vos positions demeurent identiques alors que les réponses qui permettent de lever toutes les inquiétudes subsistent. Mais chacun est libre et assume sa propre cohérence.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élu·e·s du groupe Europe Ecologie-Les Verts et Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND. Qui vote contre ? Les élu·e·s du groupe Communistes-Front de Gauche et du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Les mêmes votes s'appliquent-ils pour les deux délibérations ? Oui. Les deux délibérations sont l'objet d'un avis favorable du Conseil d'arrondissement. »

Les projets de délibération sont adoptés à la majorité

2019 DPE 10 – Subvention (17.600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi « Famille zéro déchet »

M. le Maire : « La parole est à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Dans la stratégie « Zéro déchet » adoptée par le Conseil de Paris en 2014, la Ville de Paris s'est associée en 2018 avec l'Agence Parisienne du Climat, qui était déjà beaucoup intervenue sur les questions climatiques et énergétiques mais qui avait souhaité s'engager aussi sur les questions de prévention des déchets en lançant pour la première fois un défi « Famille zéro déchet ».

En 2018, 30 familles parisiennes se sont engagées à adopter quelques gestes de réduction des déchets. Au vu de ce premier défi, on souhaite renouveler le défi « Famille zéro déchet » auprès de 100 familles volontaires pour une durée de cinq mois, de septembre 2019 à janvier 2020.

Je voudrais souligner qu'en complément de ces 100 familles volontaires, pour donner plus d'ampleurs au défi, et parallèlement au défi classique, on pourra également s'engager grâce à un accompagnement numérique de l'Agence Parisienne du Climat pour les familles qui souhaitent y participer, en faisant partie de la communauté qu'animerait l'Agence Parisienne du Climat. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Dans le prolongement de mon intervention précédent sur les déchets et la nécessité d'accompagner et de mettre en place toute sorte d'ateliers, on peut se réjouir de cette délibération 2019 DPE 10 sur les « Famille zéro déchet ». Cette année, il y a un petit plus puisqu'il y a cet accompagnement sous format numérique qui est ouvert à tous.

Je souhaiterais savoir comment on va pouvoir mettre en place dans le 11^e arrondissement cet accompagnement et cette stimulation pour que le maximum de familles participe à cette opération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT et ensuite M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. LEFORT : « Une courte intervention pour indiquer que les élus Les Républicains vont pleinement s'associer à la délibération qui vise à créer ce défi « Famille zéro déchet ». Nous notons le volet numérique. N'oublions pas que le numérique aussi est une source de pollution, puisque l'envoi d'un mail nécessite une énergie équivalent à un petit café à réchauffer, du fait des serveurs qui tournent de par le monde. Donc n'oublions pas que dans ce défi, on peut étendre le périmètre des usages à celui des usages spécifiques de l'électricité pour qu'il soit totalement complet.

En tout cas, l'éducation est un volet tout à fait essentiel de la réduction des déchets dans une ville comme Paris. Nous appelons à ce que ce type de défi fasse école et se démultiplie dans la capitale. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup. M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je rappelle que ce challenge « Famille à zéro déchet » a démarré en 2007-2008 avec l'opération « Foyer témoin » qui a permis de mobiliser et de sensibiliser un certain nombre de familles du 11^e arrondissement. Cela a donné lieu ensuite au Plan de prévention des déchets pour lequel le 11^e arrondissement était un peu un laboratoire d'expérimentation. Ce plan a été généralisé dans tout Paris et a donné ensuite le Plan économie circulaire.

Je suis ravi de voir que l'Agence Parisienne du Climat continue ses initiatives démarrées dans le 11^e grâce aux associations du 11^e. Le principe est toujours le même, comme en 2008 : il s'agit de demander à des familles de peser leurs déchets à domicile (pour l'avoir fait, je peux vous dire que tant que vous n'avez pas pesé vos déchets, vous ne savez pas que vous utilisez beaucoup de déchets), de faire des actions de sensibilisation, de permettre de rencontrer un certain nombre d'acteurs de haut niveau de toute la chaîne de recyclage des déchets et de permettre une économie importante du poids des déchets.

Je suis ravi que cette opération continue puisque l'Agence Parisienne du Climat en est à sa troisième ou quatrième édition. Nous avons été informés un peu avant le lancement de l'opération et nous avons pu sensibiliser les associations du 11^e. Donc il va y avoir 100 familles sélectionnées à Paris et j'espère qu'il y en aura un certain nombre dans le 11^e et que l'on continuera à les accompagner. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Le groupe Communiste votera évidemment cette délibération, mais permettez-moi une réflexion un tout petit peu plus générale. Comme souvent, la Ville, par son action et par l'argent qu'elle dépense, se retrouve à faire un peu la voiture-balais des problèmes de notre société. Je ne comprends pas pourquoi encore aujourd'hui l'écologie se résume à la culpabilisation des familles quand on sait que, en matière de déchets, les principaux responsables sont d'abord les entreprises, et notamment les industriels de l'agroalimentaire qui fabriquent – si j'en crois le contenu de ma propre poubelle, M. CORSIA – des emballages en surnombre et en quantité importante, que les normes qui leur sont imposées ne sont pas assez importantes pour permettre de réduire de manière importante les quantités de déchets produits.

Nous faisons notre travail en responsabilité avec les moyens qui sont les nôtres, qui ne sont pas des moyens législatifs et normatifs. Nous faisons le travail auprès de la population parce que nous avons cette conscience-là. J'espère qu'un jour, on saura aussi remettre en cause la responsabilité des entreprises qui sont dans tous les cas, et à chaque fois, les principaux pollueurs dans notre société. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Donc je donne la parole à M. Luc LEBON pour répondre. »

M. LEBON : « Il y avait plus de commentaires que d'interrogations, mais juste un point. Comme Mme Joëlle MOREL a souhaité associer son intervention à celle qu'elle avait faite précédemment, je vais rebondir également et lui dire que quand on n'a que la solution de l'enfouissement, de l'incinération, tout le travail, c'est justement de valoriser tout ce que les familles ne souhaitent pas garder. C'est notamment la vocation d'un point relais encombrant de recycler et de permettre le réemploi avant que ce ne soit des déchets. Merci. »

M. le Maire : « Bien. On va s'arrêter là pour le débat de ce soir. Je voulais saluer aussi à cette occasion le travail de l'Agence Parisienne du Climat qui fait un travail sous la présidence de M. Yves CONTASSOT qui est un travail de mobilisation des Parisiennes et des Parisiens, et de tous les acteurs, y compris les grands groupes qui sont aussi des parties prenantes dans le travail de l'Agence Parisienne du Climat pour que chacun se sente concerné. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

LOGEMENT ET HABITAT

2019 DLH 107 – Conférence du logement de Paris - présentation des orientations stratégiques

M. le Maire : « La parole est à M. Florent HUBERT pour présenter cette délibération sur la Conférence du logement de Paris. Mme Nicole SPINNEWEBER et Mme Joëlle MOREL se préparent. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. C'est une belle délibération que je vous présente ce soir. Elle concerne les résultats de la Conférence du logement, donc les orientations stratégiques pour la Ville. Les deux dernières lois qui ont modifié le cadre légal sur le logement (la loi Egalité et citoyenneté de 2017 et la loi ELAN de 2018) ont créé les Conférences du logement. Elles sont une instance partenariale et qui rassemble l'ensemble des organismes publics, privés et associatifs qui s'occupent du sujet et dont la mission est d'élaborer des orientations stratégiques. Cette conférence est coprésidée par la Ville et par l'Etat. Le Conseil de Paris a livré un très beau dossier qui fait plus de 100 pages et que je vous invite à lire. Le document présente la situation actuelle du logement à Paris et les orientations stratégiques partagées pour les années à venir. Cette partie est très intéressante.

Je ne reviens pas sur le diagnostic, mais il est extrêmement fourni et détaillé. Je reviens plutôt sur les orientations stratégiques portées. Il y a 4 orientations stratégiques :

- favoriser le vivre ensemble par une politique de rééquilibrage territorial. Il y a un déséquilibre énorme dans le privé qui impacte également le logement social puisqu'il y a infiniment plus de demandeurs que d'offres. Pour gérer la pénurie, il faut qu'on assume une priorisation des publics les plus fragiles, jugés comme étant prioritaires. Mais cette politique de priorisation doit se faire avec une réflexion sur une organisation et un

équilibre infracommunal. C'est pour ça qu'on cherche aussi à maintenir une mixité sociale dans l'ensemble des quartiers parisiens et à favoriser aussi le maintien des familles dans Paris, qui est un enjeu essentiel. Pour cela on fixe des mécanismes innovants : on n'attribue plus mais on ventile et on croise une répartition géographique et une répartition par quartile, c'est-à-dire en fonction du niveau de revenus des ménages. Cette ventilation aboutit à ce qu'au moins 25 % des attributions qui se font hors quartier prioritaire, soit destinées à des ménages qui ne sont pas du premier quartile. Cela veut dire qu'on essaye de mettre davantage de classes moyennes dans les quartiers prioritaires et davantage de ménages défavorisés et modestes jugés prioritaires dans les quartiers où il y a peu de logements sociaux.

- favoriser un accompagnement social adapté pour l'accès et le maintien dans le logement. On a un enjeu majeur à renforcer encore les actions de prévention des expulsions, même si elles ont porté leur fruit. J'avais l'occasion de le dire aujourd'hui en comité de gestion du CASVP : les expulsions locatives ont baissé de 40 % entre 2008-2016 et aujourd'hui. C'est un élément très positif, mais il faut maintenir l'effort parce qu'on a toujours un nombre très important de ménages menacés d'expulsion. Donc il faut garantir l'accompagnement pour ceux qui sortent de l'hébergement et qui rentrent dans le logement, et garantir l'accompagnement pour être sûr qu'on arrive à avoir un maintien important dans le logement.
- garantir la transparence et l'équité. C'est déjà le cas avec le système de cotation mis en place et appliqué dans la grande majorité des arrondissements. Mais j'ai appris aujourd'hui, à la Direction du Logement et de l'Habitat, qu'une partie des arrondissements parisiens n'utilisaient toujours pas l'outil mis en place pour attribuer les logements (AIDA) qui permet de prendre en compte les cotations et de garantir un système transparent et équitable d'attribution. Je suis estomaqué du fait que certains ne le fassent pas. L'enjeu est évidemment que tous les arrondissements rentrent dans cette mécanique de cotation et qu'on améliore le fonctionnement entre les différents réservataires pour mieux instruire, mieux qualifier les demandes et pour tendre, à terme, à une gestion en flux de contingent, et non pas en stock de réservations. Cela est la révolution à venir.
- développer une gouvernance de suivi et de l'évaluation des politiques de logement. Aujourd'hui, on ne croise pas suffisamment les informations statistiques pour avoir une vraie politique évaluée entre l'ensemble des réservataires qui interviennent à Paris aujourd'hui, notamment entre l'Etat et la Ville. Donc on a un vrai enjeu à améliorer la gouvernance de notre politique de logement.

Ce sont vraiment de très belles orientations stratégiques pour répondre aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en termes de logement. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Merci M. Florent HUBERT de nous avoir fait une présentation synthétique de cet important travail de la Conférence du logement social. Comment les élus Les Républicains ne pourraient pas être sensibles à l'annonce des quatre orientations stratégiques présentées par la conférence ? Vous les avez très clairement exposées. Cependant, je tiens à dire que lorsqu'on prend le temps de lire attentivement les 104 pages de l'annexe 1, beaucoup de questions restent sans réponse actuellement. La première partie du dossier est un constat de la situation du marché immobilier à Paris. Je salue le titre « Un marché

parisien du logement caractérisé par de fortes tensions dans le parc social comme privé », aspect que j'avais déjà souligné plusieurs fois dans cette instance.

Cependant, mon enthousiasme a vite été douché. La Ville de Paris s'autofélicite de ces résultats en matière de logement social. Dès 2014, le parc de logements sociaux existant ou en cours de livraison était proche de l'objectif SRU de 20 %. La loi du 18 janvier 2013, préconisant la mobilisation du foncier public et le renforcement des obligations de production de logement social, portait l'objectif SRU à 25 % à l'horizon 2025. La Ville de Paris s'est félicitée de cet objectif ambitieux annonçant l'objectif de production de 7 000 à 7 500 logements par an pendant la mandature et s'enorgueillit d'avoir atteint un taux de 21,1 % le 1^{er} janvier 2018, et même 23 % le 1^{er} janvier 2019 avec les programmes en cours de réalisation.

En fait, la conférence fait un constat alarmant et déjà bien identifié de la situation du logement à Paris.

Je relèverais quelques points du rapport. Consciente de la limite foncière de Paris, je cite le document, « pour développer le parc social dans les arrondissements, la Ville de Paris a choisi de recourir à la préemption et au conventionnement d'immeubles déjà occupés ». Cette action, pour faire du chiffre, est extrêmement coûteuse puisqu'elle consiste à racheter auprès du marché des appartements occupés sur le budget de 400 millions d'euros annuel consacré au logement social 50 % engloutis dans ces achats. Par ailleurs, cette politique cache la stratégie consistant à masquer le déficit généré par la politique dépensière de l'exécutif en asséchant au passage la trésorerie disponible des bailleurs sociaux, devant payer par anticipation la capitalisation future de 40 à 60 années de loyer, contrepartie de la signature des baux emphytéotiques. Pour quels résultats ? Pas un seul logement supplémentaire pour faire face à la pénurie de logements à Paris puisque les logements préemptés ou conventionnés sont très majoritairement occupés, et un état déplorable de nombreux immeubles sociaux, faute d'entretien et de surveillance suffisante.

Pour ne pas vous assommer de statistiques au demeurant très intéressantes qui figurent dans ce rapport, je ne citerais que quelques chiffres pour situer le problème. Le parc de logements sociaux familiaux des bailleurs sociaux représente 191 006 logements, dont 40 000 situés dans les quartiers Politique de la ville et 24 000 situés dans les quartiers de veille active (SUS) sur un total de 230 000 logements. Le nombre de demandes de logements sociaux visant Paris en attente s'élève à 244 000, dont 135 000 émanant des Parisiens. Le taux de rotation des locataires dans les logements sociaux ne dépasse pas 4 % par an. Pour comparaison, il atteint 7,6 % dans les logements au titre du 1^{er}. Autre contrainte subie par les Parisiens en attente de logement social, dans l'attente des réservations prioritaires auprès des bailleurs sociaux, 32 % sont attribués à l'Etat, fonctionnaires et agents publics et 30 % sont réservés aux agents des collectivités territoriales, dont la Ville de Paris, avec la répartition sectorielle suivante pour ces 32 % : 22 % dans les quartiers Politique de la ville, 27 % dans les quartiers de veille et 33 % dans les autres secteurs.

Entendons-nous bien, je n'ai aucune animosité contre le personnel des collectivités publiques et territoriales. Je suis la première à voter lors des commissions d'attribution des logements sociaux auxquels je participe en qualité d'élue d'opposition, pour les dossiers présentés, par exemple, pour les éboueurs travaillant en heures décalées, très tôt le matin ou tard le soir, et habitant en banlieue. Nombre d'agents des services publics ont des contraintes de service qui justifient des attentions particulières.

Pour situer l'ampleur du problème, je cite qu'en 2018, 10 112 baux pour des logements sociaux ont été signés. Sur ces 10 000 baux signés, 2 593 correspondaient à des changements de logement

pour des ménages déjà locataires dans le parc social. 2 472 ont été signés avec des personnes référencées DALO. En ce qui concerne le 11^e arrondissement, 380 baux ont été signés.

Au-delà de l'étude quantitative intéressante de la conférence dont je viens de citer quelques éléments, nous regretterons une absence totale de vision en long terme. Pas un mot sur le rôle de capitale politique, économique, culturelle sur la responsabilité climatique, écologique et humaine à l'égard des habitants, touristes et salariés sur le respect des diverses catégories de population, par-delà la seule diversité sociale qui doit pourtant alimenter toute réflexion en matière de politique de logement d'une grande agglomération.

Il en résulte, sous couvert de déclaration de bonnes intentions irréfutables et de quelques avancées sur le suivi des demandes et la transparence des attributions, un catalogue de mesures technocratiques destinées à organiser la répartition de la pénurie, un catalogue incitant des règles renforcées d'attribution des logements au détriment des catégories moyennes des familles, des personnes âgées qui vont être de plus en plus nombreuses et des personnes en difficulté motrice ou visuelle mais sans pour autant être reconnues comme personnes handicapées, et un catalogue manquant de pragmatisme, les règles étant éditées en pourcentage. Que fait-on quand on a un, deux, ou les très bons jours, quatre logements attribués en commission ?

Nous souhaitons une politique du logement pragmatique et éclairée, favorisant le maintien des familles, des classes moyennes, alors que Paris perd 12 000 habitants par an. Or, on nous propose une paupérisation croissante de nos quartiers. Faute de trouver des éléments de réponse à moyen et long termes intégrant des dimensions humaines de développement durable, et des solutions pragmatiques que nous défendons depuis le début de votre mandat, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre voteront contre. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération est importante puisqu'elle traite du logement social et du logement même très social. Le groupe Ecologiste se réjouit de la méthode de concertation qui a réuni de nombreux acteurs institutionnels et associatifs. Nous partageons les objectifs annoncés sur le rééquilibrage territorial. Nous sommes très attachés à un travail de prévention de l'expulsion. Nous rappelons l'importance de l'accompagnement social et du maintien dans le logement. La cotation est un outil que nous demandions depuis longtemps pour garantir la transparence des attributions et nous nous réjouissons qu'elle se mette en place partout dans tous les arrondissements. Nous souhaitons le respect du droit au logement opposable DALO et nous actons que 25 % des attributions iront au DALO. C'est une bonne chose.

Enfin, le groupe Ecologiste restera très vigilant sur les rénovations urbaines, et particulièrement au qualitatif des rénovations. La lutte contre le dérèglement climatique doit être une priorité et les rénovations doivent être les plus neutres possible, en utilisant des matériaux comme le bois et non le béton. Le confort de ces familles toute l'année contribuera au vivre ensemble dans les quartiers. Donner de bonnes conditions de vie aux habitants du parc social doit être une priorité. Nous voterons cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je ne reviens pas sur les arguments développés longuement par Mme SPINNEWEBER puisque ce sont des débats qu'on a eu déjà 100 000 fois. Je me réjouis simplement que les orientations portées depuis longtemps par les élus Communistes, et portées plus particulièrement depuis 2014 par M. Ian BROSSAT, adjoint à la Maire de Paris,

soient désormais celles de la Conférence du logement, que nous avons réussi à convaincre. On y voit, en tout cas à ce niveau-là, notre partenariat avec l'Etat. Je me réjouis aussi que, dans les paroles échangées ce soir, toute la majorité municipale se retrouve pour la défense du logement social.

Je rajouterai quand même une petite information : quand on parle de rééquilibrage, ayons en tête quand même que notre arrondissement est largement déficitaire en termes de logement social. À l'heure où nous parlons, il n'y a que 14 % de logements sociaux, soit bien en deçà des seuils légaux de 20 %, ou même de 25 %. De ce point de vue, quand on parle de rééquilibrage, je pense que nous sommes concernés. C'est pour ça que je ne comprends pas que des élus de la majorité puissent s'opposer à la construction de logements sociaux. »

M. le Maire : « Bien. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je repasse la parole à M. Florent HUBERT pour réagir ou répondre. »

M. HUBERT : « Quelques éléments de réaction parce que je ne pourrais pas répondre à l'ensemble des points soulevés par Mme SPINNEWEBER.

Mme SPINNEWEBER, j'ai la chance de siéger avec vous au sein de cette commission d'attribution et d'avoir des échanges sur des situations sociales compliquées sur lesquelles vous nous interpellez. Je sais que vous êtes parfaitement sincère dans cette démarche et dans l'empathie et la mobilisation que vous avez auprès de ces personnes en situation difficile. Pour autant, vous n'en tirez pas les conclusions. Il y a une ellipse dans votre raisonnement en fait. Je n'arrive pas à comprendre si cette omission est volontaire ou involontaire.

Vous nous interpellez beaucoup sur le fait qu'il faut qu'on relogé plein de gens en situation difficile. Mais à chaque fois qu'on étudie une modalité de production du logement social, vous êtes contre. Il y a une forme d'incohérence. Quand on veut en construire, vous êtes contre, et quand on veut en conventionner, vous êtes contre aussi. Or, la réalité parisienne est celle-ci : le territoire parisien est le territoire où il y a le plus haut niveau de demandes de logement social. Il n'y a pas d'équivalent en termes de pourcentage de population. Et à cause de la densité, c'est dans le territoire parisien où la difficulté est aussi la plus élevée pour produire des logements sociaux. Il y a 43 000 habitants au km² dans le 11^e arrondissement, donc on ne construit pas facilement, c'est une évidence. À Paris, avec 23 000 habitants au km², on ne construit pas facilement non plus. Donc on utilise tous les canaux possibles, dont le conventionnement. Je ne veux surtout pas avoir le débat de nouveau, ce n'est pas la peine car on connaît par cœur nos positions respectives sur le sujet.

Oui, on continuera à produire du logement social, autant qu'on peut, pour atteindre les objectifs légaux. En l'occurrence l'objectif des 25 % en 2025, on les atteindra. Vous l'avez cité, donc c'est une bonne chose. Je vous le dis, si jamais vous souhaitez vous mobiliser auprès des gens qui ont besoin d'un logement, aidez-nous à en produire et évitez de nous empêcher à en produire.

Quand vous évoquez une politique dépensière, c'est la même chose. Si on veut produire du logement pour les gens qui en ont besoin, il faut se donner les moyens de le faire. Vous ne pourrez pas expliquer aux Parisiens que vous souhaitez que tout le monde soit logé et que, par ailleurs, vous souhaitez faire d'énormes économies sur la politique du logement. Cela n'est pas possible.

Vous avez rebondi sur la question des classes moyennes et de la paupérisation en dénonçant le document et les orientations. Or le cœur des orientations stratégiques, c'est justement ça. Je pense

que c'est quelque chose qui s'inscrit dans des sujets sur lesquels des gens d'autres familles politiques ont beaucoup alerté aussi. Attention à ne pas concentrer les populations défavorisées dans certains quartiers, attention à favoriser l'implantation des ménages avec les revenus les plus faibles dans les quartiers favorisés. Cela signifie qu'il faut effectivement, dans les arrondissements du centre et de l'ouest parisien, mettre les ménages les plus défavorisés pour créer de la mixité. Favorisons aussi l'implantation des classes moyennes dans les quartiers prioritaires. Il y a des dispositifs hyper innovants qui sont développés à ce sujet. Je suis sûr que vous êtes favorable à cette politique de mixité.

Mme MOREL, merci tout d'abord pour le satisfecit global que vous donnez à ces orientations politiques. Vous avez évoqué le DALO, c'est effectivement un sujet majeur sur lequel je ne suis pas revenu, mais un des enjeux essentiels de ces orientations stratégiques, c'est d'acter la transformation de l'accord collectif départemental en un autre dispositif qui intègrera le DALO. Ce dispositif permettra d'accélérer les politiques de relogement pour du public jugé prioritaire et dans cet accord départemental vont rentrer tous les DALO reconnus de 2008 à 2010. S'agissant quand même de plus de 2 000 relogements par an, nous connaissons sans doute une accélération notable du relogement DALO à Paris, sachant qu'on atteint déjà les objectifs fixés par la loi. Parmi nos relogements, 23 % des attributaires sont bénéficiaires du DALO et la loi fixe un objectif de 25%. Donc on y est presque. En tout cas, merci pour ça.

Vous avez totalement raison sur la rénovation urbaine. Les politiques de rénovation doivent participer de cette politique de mixité sociale. Il faut concentrer l'effort sur les quartiers jugés prioritaires pour favoriser justement les relogements dans ces quartiers. Il est prévu que ce soit aussi des relogements exemplaires sur le plan énergétique puisque l'objectif prévoit des gains de 60 %, conformes aux objectifs du plan Climat parisien. Evidemment, tout cela est bien pris en compte dans ces observations. Je rejoins, pour le coup, totalement les observations de notre collègue communiste auquel je n'ai rien à rajouter. »

M. le Maire : « Merci. Mme SPINNEWEBER redemande la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Oui, je souhaiterais répondre. Je pense qu'il y a une grande cohérence dans mon raisonnement et dans mes explications. Je tiens à souligner que nous ne refusons pas la construction de logements sociaux. Lorsqu'on les refuse, c'est parce qu'ils sont faits dans des conditions absolument épouvantables pour ceux qui vont y vivre. Cela est autre chose. Ensuite, vous le savez très bien, on est contre les préemptions de logements ou d'immeubles entièrement occupés qui ne génèrent aucun logement social ou qui en généreront peut-être dans 15 ou 20 ans.

Je pense qu'il ne faut pas confondre faire du chiffre et résoudre le problème du logement social à Paris. Le problème du logement social ne pourra jamais se résoudre effectivement par des artifices et des bouts de ficelle pour essayer de faire rentrer en force 234 000 demandes de logement, alors qu'il y a 230 000 logements existants en tout et pour tout sur le parc. C'est pour ça que je citais ces chiffres. On ne peut pas trouver une solution rapide, donc il faut réfléchir beaucoup plus globalement sur la politique de fonctionnement.

On ne peut densifier Paris à n'en plus finir et, particulièrement le 11^e arrondissement. C'est pour cela qu'on s'est opposé à la construction de l'immeuble sur le TEP Ménilmontant parce que c'est un endroit très dense. On n'est pas à cet endroit à 14 % de logements sociaux, qui est un pourcentage moyen sur l'arrondissement. Il est bien plus élevé dans ce secteur particulier. Je crois qu'il ne faut tout mélanger. Il y a des conditions de création, de construction qui ne sont pas

illimitées et c'est évident. Pour autant, il faut trouver d'autres solutions. Je pense que le fait de raisonner uniquement Paris intramuros ne nous permettra jamais de trouver une solution.

Tant qu'on aura aussi des critères qui permettent à pratiquement 70 % des habitants de Paris d'être éligibles aux logements sociaux, on aura un afflux de demandes qui ne seront pas acceptées et qu'on ne pourra pas honorer, créant des frustrations et des gens très malheureux qui attendent depuis des années un logement social. On est simplement obligé de leur expliquer qu'il y a des cas bien plus compliqués et bien plus méritants que le leur, ce qui leur fait une très belle jambe.

C'est pour ça que je dis que cette étude est intéressante sur le plan statistique, mais elle n'a pas été assez loin sur le plan du raisonnement de la vie intramuros dans Paris, de la façon dont on veut organiser. Les gens qui travaillent à Paris veulent vivre à Paris parce que les transports sont extrêmement compliqués. Habiter en banlieue, ça devient de plus en plus catastrophique. Donc il y a plein de problématiques qui ne sont absolument pas soulevées dans cette étude. Après, on essaye de rétablir les choses et de répartir la pénurie, mais ce n'est pas une solution viable et à long terme. C'est ce que je voulais préciser. »

M. le Maire : « Bien. Merci Mme SPINNEWEBER. À juste raison, le chiffre de 234 000 demandeurs de logement social, soit un nombre quasiment égal au nombre de logements sociaux existants à Paris, montre bien qu'il est nécessaire de créer plus de logement social. Si on ne peut pas en créer en densifiant Paris, si on ne peut pas en créer en préemptant, c'est-à-dire en rachetant des immeubles qui sont occupés, comment peut-on résoudre cette équation insoluble ? Sachant qu'à Paris, il y a un petit peu moins d'1,5 million de logements qui existent dans la ville. Donc il y a un moment où l'on doit jouer sur les masses.

Notre réponse est une réponse pragmatique : pour créer des nouveaux logements, il faut utiliser tous les leviers. C'est un débat qu'on a de façon récurrente dans ce Conseil. On construit quand il est possible de construire, et ce n'est pas toujours possible. On peut toujours revenir sur le TEP de Ménilmontant, mais c'est un projet qui n'existe plus, donc passons à autre chose. On peut revenir sur la question de la préemption dans le diffus. Vous y êtes souvent opposés, entendant les craintes des propriétaires voisins qui pensent que la préemption dans le diffus peut faire baisser la valeur de leur appartement, ce que démentent les chiffres par ailleurs. Néanmoins, on retrouve une opposition là-dessus.

Vous dites que préempter des immeubles occupés, cela ne sert à rien puisque cela créera potentiellement du logement dans 10, 15 ou 20 ans. Oui, la préemption sert quand même à une chose, vous le savez très bien car on le redit à chaque fois : elle sert à maintenir des classes moyennes qui, sinon, seraient évincées par des ventes à la découpe. Donc c'est efficace. Ce sont des foyers, souvent des familles, qui habitent dans des immeubles du 11^e et qui peuvent rester uniquement parce que la Ville a mis l'argent sur la table pour acheter l'immeuble en vue d'en faire, à terme, du logement social, et en attendant, de maintenir les classes moyennes. Il s'agit d'une politique de maintien des classes moyennes à Paris.

Vous dites qu'il ne faudrait pas qu'il y ait 72 % des Parisiennes et des Parisiens éligibles au logement social. Si on joue là-dessus, c'est formidable ! Cela voudrait dire que ne seront éligibles au logement social que les familles les plus défavorisées. Sauf à dire que le logement social est réservé aux familles moyennes et n'est pas ouvert aux familles les plus défavorisées. Mais si vous voulez jouer sur le ratio des habitants qui sont éligibles au logement social, pour le réduire si j'ai compris, je n'imagine pas d'autre solution que celle de réduire en baissant le haut de la fourchette.

Dans ces 70 %, on trouve des familles moyennes. Les classes moyennes représentent entre 10 et 80-90 % des revenus moyens à Paris. Tous les rangs de ce Conseil d'arrondissement veulent garder les classes moyennes à Paris. C'est légitime. Il y a donc une contradiction insoluble dans ce que vous nous demandez de faire. C'est pourquoi M. Florent HUBERT, et avant lui M. Bastien RECHER, vous dit et vous redit qu'il n'y a pas de solution avec l'équation que vous nous proposez. Et c'est pourquoi nous cherchons à avoir des solutions pragmatiques. Ce rapport qui est présenté a le mérite – et je vous remercie de l'avoir salué – de mettre les données noir sur blanc, pour essayer de partager le plus largement ces constats. Mais je vois que l'exercice a ses limites. En tout cas, ces constats sont partagés et les associations présentes (Centre d'action sociale protestant, Emmaüs Solidarité, Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, Armée du Salut) se sont impliquées dans le travail qui était conduit et partagent les résultats.

Chacun l'aura compris, et l'intervention de M. Florent HUBERT l'aura démontré, ce que nous voulons, c'est cette mixité sociale. Nous ne voulons pas une politique du logement social qui ne s'adresse qu'à une catégorie de la population. Il doit y avoir bien évidemment des réponses pour les plus défavorisés et des réponses pour les agents publics. Mais ça, vous l'avez aussi reconnu.

Voilà les éléments qu'il me semble essentiels de garder en tête à l'issue de ce débat. Je vous propose de passer au vote, étant donné que les positions des uns et des autres s'expriment régulièrement et sont assez largement connues.

Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre l'adoption de cette délibération ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Elle est adoptée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

AFFAIRES CULTURELLES

2019 DAC 715 – Subventions (2 000 euros) à deux associations du 11^e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

M. le Maire : « La parole est à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une subvention de 1.000 € pour Figuration Critique et d'une subvention de 1.000 € pour Paris Artistes#, qui vont permettre à ces deux associations d'organiser une exposition au Bastille Design Center, qui est un très beau lieu mais très cher. Les deux associations ne sont pas subventionnées par la Ville. Ce sont des subventions au titre de l'amendement Bloche qui leur permettent un peu de remettre un petit peu d'équilibre dans leur budget. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus Les Républicains vont s'associer à cette délibération. Il est effectivement tout à fait essentiel de développer la culture et l'attrait de nos arrondissements par la culture, et tout particulièrement du 11^e arrondissement et du quartier Bastille. »

Nous aurions souhaité suggérer l'idée, Mme DEBIEUVRE, que l'association Paris Artistes fasse passer le parcours culturel par le Marché de la création de Bastille qui se déroule sur le boulevard Richard Lenoir tous les samedis et qui est à deux pas du Bastille Design Center. Il nous paraît tout à fait essentiel que les artistes et artisans soient aidés aussi par la subvention que nous allons attribuer à cette association ce soir. Sachant que, et nous l'avons déjà abordé en Conseil d'arrondissement, les artistes et artisans de ce marché ont besoin d'être soutenus. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous pour cette intervention très claire. Pas d'autre demande d'intervention ? Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour vous répondre. »

Mme DEBIEUVRE : « Je ferai part de votre proposition à la présidente de Paris Artistes#, Karine PAOLI, et c'est elle qui décidera si elle estime judicieux de faire passer sa déambulation par le Marché de la création. De plus, il faut déjà que les dates concordent. »

M. le Maire : « Dans le respect de la liberté culturelle et associative. Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2019 DAE 220 – Budget participatif 2016 « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires - 3e édition

M. le Maire : « La parole est à M. Philippe DUCLOUX et Mme Nawel OUMER qui pourrait compléter. »

M. DUCLOUX : « Non, on s'est calé avec Mme OUMER. Même si cette délibération émane du Budget participatif, elle concerne la rénovation d'un certain nombre de commerces dans le cadre du dispositif « Coup de pouce commerce ».

Le projet n° 14 du Budget participatif 2016, qui visait à faire en sorte qu'il y ait plus de commerces dans les quartiers populaires, a été voté par les Parisiennes et les Parisiens, et a été doté d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros.

Dans ce cadre, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) a lancé en 2018 l'appel à projets « Coup de pouce commerce » qui vise à aider les commerçants situés dans les quartiers populaires à financer leur projet d'investissement, et notamment un élément fort de visibilité, la rénovation de leur vitrine, l'aménagement de leurs locaux et l'accessibilité, qui un sujet important pour les personnes à mobilité réduite. D'autres critères peuvent être évidemment pris en compte.

Cet appel à projets doté de 200.000 € annuels est décliné en lots d'un montant maximum de 10.000 € qui pourront couvrir jusqu'à 80 % du montant hors taxe des travaux à réaliser par les commerçants. En 2018, 100 dossiers ont été déposés en tout et 60 % étaient éligibles.

Six candidatures ont été reçues pour le 11^e arrondissement et les deux commerces suivants ont été les lauréats : le restaurant L'Orillon, au 35 rue de l'Orillon, et la librairie Libre à Lire, au 116 rue Saint-Maur. En 2019, nous continuons cette démarche qui vise à permettre à des commerces de pouvoir être embellis. Comme l'année précédente, le cabinet du Maire du 11^e et l'équipe de développement local, et en ma compagnie, ont fait le tour des commerçants du secteur. Un jury s'est réuni le 16 avril dernier pour déterminer les candidatures lauréates de ce beau label « Coup de pouce commerce ».

Les lauréats sont :

- le bar-restaurant L'Orillon, au 35 rue de l'Orillon, qui est lauréat pour la deuxième année parce que c'est une rue qui est compliquée.
- la librairie « Le Livre à Venir », qui est également galerie d'arts africains, située 88 rue Oberkampf
- la pharmacie de Vaucouleurs, qui un commerce auquel on ne pense pas forcément mais auquel nous sommes attachés. J'ai eu l'occasion d'en parler longuement lorsque j'ai réuni le comité technique d'arrondissement qui réunit les associations de commerçants, les conseils de quartier, la SEMAEST, le GIE et tous les acteurs du commerce. Ce sujet a été évoqué parce que c'est également important de soutenir des pharmacies.
- la librairie « Le Grand jeu », située 15 passage de Ménilmontant. Il est vrai qu'on a beaucoup de librairies dans le 11^e et il faut les soutenir.

Fort du succès des précédentes éditions, il est proposé de renouveler en lançant une nouvelle édition de cet appel à projets. Pour cette troisième édition, la subvention globale va s'élever également à 200.000 €. Elle reste inchangée et sera de nouveau répartie en plusieurs subventions, avec un maximum d'aide de 10.000 €, qui pourront être attribuées sur plusieurs années en fonction des candidatures reçues parce qu'il y avait certains lieux qui étaient renouvelables.

Sachez également que les candidatures retenues, mais qui ne remplissent pas les conditions à l'arrivée ou qui ne rénovent pas leur bâti, ne touchent pas les subventions. C'est un beau projet qui vise à mettre du commerce et à rénover, embellir les commerces dans les quartiers populaires.

Je remercie celles et ceux qui travaillent à mes côtés sur ce sujet parce qu'on dit toujours : « Le commerce, c'est une visibilité. » Grâce à ce dispositif, on permet d'avoir une visibilité meilleure et de soutenir tous les types de commerce. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci M. DUCLOUX, pour ces précisions qui répondent d'ailleurs à l'avance aux questions que nous nous posons. Nous nous demandions quel était le bilan de l'action de cette opération « Plus de commerces dans les quartiers populaires » qui nous paraît tout à fait essentiel pour dynamiser les baux commerciaux, les devantures, et l'activité économique de façon plus générale, du quartier de Belleville.

Nous avons une petite crainte sur le montant de 10.000 € qui nous paraissait assez faible, eu égard aux sommes nécessaires pour améliorer réellement la façade d'un commerce. Finalement, vous avez l'air de dire que ces commerces ont pu se développer davantage grâce à cette subvention. Nous nous en félicitons. Donc les élus Les Républicains du 11^e arrondissement voteront cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « M. Philippe DUCLOUX a fait une excellente intervention. Il a répondu à toutes mes questions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE CITOYENNES ET TERRITOIRES

2019 DDCT 111 – Budget participatif 2018 - Subvention d'équipement (26 120 euros) et convention avec l'association Onze Mille Potes pour l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement d'une laverie

M. le Maire : « La parole est à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de présenter longuement au Conseil d'arrondissement l'association Onze Mille Potes, extrêmement investie sur des actions de solidarité et de lutte contre l'exclusion. Cette association gère une bagagerie et une laverie au sein des bains douches municipaux du 42 rue Oberkampf.

L'association a le projet d'augmenter la capacité et d'améliorer l'efficacité de cette laverie pour être en mesure de répondre dans des délais raisonnables à une demande importante. Donc l'association a déposé une demande de subvention afin de pouvoir étendre le matériel dont elle dispose pour répondre aux besoins de la laverie et ainsi acheter trois lave-linges et six sèche-linges, et également afin de moderniser de l'installation électrique nécessaire. Aussi, il nous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à verser à l'association Onze Mille Potes une subvention d'équipement de 26.120 € et à signer avec elle une convention. »

M. le Maire : « Merci. Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Vous l'aurez noté, cette délibération n'intervient pas dans le cadre de ma délégation. Encore que, les bains douches sont gérés par la DJS. Mais je voulais juste en dire quelques mots parce que c'est un projet qui m'a tenu à cœur, et qui me tient toujours à cœur, et qu'il est très emblématique de ce qu'on peut faire dans le respect des personnes les plus démunies. Je voulais le souligner.

Cette action a commencé au début des années 2010. Je crois que l'association a dû être créée en 2009 à l'initiative des conseils de quartier du 11^e arrondissement. On a installé une laverie et une bagagerie au premier étage des bains douches Oberkampf afin de soutenir les personnes sans domicile fixe qui, à partir de ce moment-là, ont moins peur dans la rue parce que leurs affaires personnelles sont sans danger. Conserver des vêtements propres et corrects, c'est important. Ce n'était pas la première bagagerie, je crois que c'était la deuxième à Paris, mais c'était important.

Lors de l'édition 2015 du Budget participatif, les Parisiennes et les Parisiens ont plébiscité le projet de rénovation des bains douches. Concernant ceux d'Oberkampf, deux projets avaient été déposés : celui de l'association Onze Mille Potes et celui porté par l'association Charonne, qui visait à créer un espace ressource de proximité de jour pour les personnes à la rue. Dans cette

optique, les travaux ont été réalisés et ces derniers ont également permis la mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite (je précise que l'ascenseur fonctionne, cela a été assez difficile à régler) et un fonctionnement de la laverie et de la bagagerie, gérée par Onze Mille Potes, indépendant des horaires d'ouverture des bains douches, parce que les horaires ne sont pas toujours compatibles. C'est beaucoup plus souple.

Depuis la réouverture des bains douches Oberkampf en avril dernier, l'activité de la bagagerie a repris le 3 mai. Le nombre de casiers a augmenté, passant de 28 à 62 casiers pour permettre, comme vous l'avez dit M. BILIS, à la laverie de retrouver toute son effectivité. L'association a donc besoin de lave-linges et de sèche-linges supplémentaires.

L'association avait trois lave-linges et quatre sèche-linges. Ces derniers n'étant plus adaptés, il convient de les remplacer. Sur les quatre sèche-linges, un ne fonctionnait plus, deux vont aller au Palais de la Femme et un a été donné à un centre d'accueil de demandeurs d'asile. On est donc allé jusqu'au bout du processus de solidarité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci d'avoir profité de cette délibération pour exposer tout ce qui a été fait pour l'ouverture de ces nouveaux éléments. M. Michel BILIS y a aussi largement contribué. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Mme CAPELLE, je vous remercie d'avoir rappelé tout cela, mais nous le savions. Je pense que si les élus des différents groupes politiques ne se sont pas inscrits sur cette délibération, c'est parce que nous connaissons particulièrement bien ce dossier. Nous avons siégé, pour certains d'entre nous, au conseil d'administration de cette association. Donc je pense qu'il n'était pas forcément nécessaire de rappeler tout le bien que nous pensons de cette association, surtout si vous cherchez à gagner du temps en Conseil d'arrondissement.

Cela étant dit, il nous paraît tout à fait essentiel de rappeler que si tout fonctionne bien aujourd'hui, c'est aussi au prix d'un certain nombre de souffrances ces derniers mois, dû au retard des travaux. Effectivement, les sujets sont derrière nous puisque l'association a ouvert ses portes le 2 mai. Cela fait maintenant deux mois qu'ils arrivent à fonctionner, que les casiers se remplissent, que les partenaires et les bénévoles arrivent. Ils sont 40 bénévoles aujourd'hui. Ils peuvent d'ailleurs ouvrir tous les jours une demi-journée, ils pensent arriver à une permanence quotidienne durant l'été. Là où la mairie pourrait être utile aussi, c'est en faisant des appels à bénévoles, s'il était besoin, parce que cette association a parfois eu besoin de bénévoles.

Concernant l'ascenseur, l'information que j'ai eue aujourd'hui même, est qu'il ne fonctionne pas du fait de problématiques de conflits entre les différentes entreprises qui ont effectué les travaux, et des pénalités qui leur ont été octroyées par la Ville du fait des retards de travaux. Si vous nous annoncez qu'il fonctionne, tant mieux. Mais je pense que ce point-là devrait être vérifié de votre part. »

M. le Maire : « Je trouve que la forme et le ton que vous employez pour réagir à l'intervention de Mme Liliane CAPELLE, qui rappelait pour l'information de chacun d'où vient ce beau projet, tout à fait déplacé. Je n'ai jamais vu un seul élu autour de ces bancs se permettre de vous dire s'il pensait que vous aviez raison ou tort de vous exprimer sur un sujet. De l'agacement peut parfois s'exprimer quand l'heure avance et qu'on voit les mêmes arguments revenir en boucle. Je n'utiliserai pas les mêmes procédés que vous pour qualifier l'intervention que vous venez de faire, mais je trouve que c'était vraiment inapproprié.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je ne crois pas que cela appelait une réponse. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE CITOYENNES ET TERRITOIRES

2019 DASES 148 – Budget Participatif 2017 - Subventions d'investissement (1 007 900 euros) et conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage »

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX m'a laissé son pouvoir et Mme Dominique KIELEMOËS laisse son pouvoir à M. Luc LEBON.

Nous en venons à la délibération 2019 DASES 148 avec des subventions dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage ». M. Michel BILIS a la parole. »

M. BILIS : « Lors de l'édition 2017 du Budget participatif, les Parisiennes et Parisiens ont largement voté pour le projet « Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage », afin de favoriser le développement de cuisines partagées et de soutenir la mise en place de modèles de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage dans les quartiers populaires.

La Ville de Paris a donc lancé un appel à projets ayant pour objet l'attribution de subventions d'investissement afin de soutenir la mise en place d'actions sur deux axes :

- Le premier axe, pour encourager la création de cuisines partagées favorisant le lien social et l'accueil de personnes en situation de précarité, notamment les familles à l'hôtel, leur permettant ainsi de préparer leurs repas de manière autonome.
- Le deuxième axe concerne des projets alliant solidarité alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire. Les projets doivent être implantés soit dans les quartiers populaires de Paris, soit bénéficier à leurs habitants.

Pour le 11^e arrondissement, les associations et structures suivantes ont été retenues pour l'axe 1 :

- Le Palais de la Femme, dont le projet vise à ouvrir l'équipement vers des publics extérieurs à la structure d'hébergement provenant en particulier de six hôtels sociaux identifiés à proximité en lien avec le Samu Social de Paris. Il est proposé d'attribuer une subvention de 89.000 € à cette association afin qu'elle puisse acheter l'équipement nécessaire à la réalisation de son projet.
- L'association Solidarité Roquette, afin de répondre aux besoins quotidiens des familles hébergées à l'hôtel. Cette association souhaite leur fournir un espace pour cuisiner et préparer en amont les plats qu'elles emporteront avec elles. Il est proposé d'attribuer une subvention de 4.200 € à cette association afin qu'elle puisse acheter l'équipement nécessaire au développement de ses activités.

Pour l'axe 2, les associations dont les projets dans le 11^e arrondissement ont été retenus sont :

- l'association Mamie Foodie qui est une entreprise solidaire d'utilité sociale qui souhaite ouvrir un restaurant qui sera situé au 22 rue Crespin-du-Gast. Il est proposé d'attribuer une subvention de 30.000 € à cette structure afin qu'elle réalise les travaux et les achats de matériel nécessaires à l'ouverture de ce restaurant solidaire.

- l'association Altrimenti, une association spécialisée dans l'organisation d'ateliers gratuits et ouverts à tous dans le cadre desquels seront cuisinés des invendus récupérés chez les commerçants de proximité. L'association prévoit d'organiser une vingtaine de ces ateliers dans des quartiers populaires de Paris sur les marchés alimentaires ou en lien avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Donc, pour permettre l'organisation de ces ateliers, Altrimenti souhaite faire l'acquisition de nouveaux équipements culinaires et pédagogiques pour lesquels il est proposé d'attribuer une subvention de 10.000 €. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Les cuisines collectives et les cuisines en partage sont des demandes qui reviennent régulièrement depuis de très nombreuses années dans les différents quartiers. Le groupe Ecologiste se réjouit que ce projet voté en 2017 se mette en place dans plusieurs arrondissements. Dans le 11^e arrondissement, ce sont donc quatre associations qui sont concernées et qui interviendront dans les quartiers.

Je ne reviens pas sur les quatre associations, mais je voudrais quand même avoir quelques précisions. Au Palais de la Femme, on parle d'un container qui cuisine, qui sera installé dans l'espace public. J'aimerais savoir ce que ça veut dire et où il sera installé.

Par rapport à l'association Mamie Foodie qui s'installera pour créer un restaurant solidaire au 22 rue Crespin du Gast, je souhaiterais savoir si ce projet se fait en lien étroit avec le centre de personnes âgées qui est installé à côté, et le Conseil citoyen qui était très demandeur pour développer ce type d'activité dans le quartier.

Enfin, par rapport à l'association Altrimenti, on parle de plusieurs ateliers dans le 11^e arrondissement. J'aimerais savoir dans quel lieu les ateliers vont pouvoir se réaliser parce que je sais combien c'est difficile de trouver les espaces. »

M. le Maire : « Merci pour ces questions précises. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention alors je donne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Chère Mme MOREL, je suis désolé de ne pouvoir répondre de but en blanc à des questions extrêmement pointues et détaillées, mais je m'engage à approfondir le sujet et à apporter les réponses que vous souhaitez. »

M. le Maire : « Absolument. Michel BILIS reviendra vers vous et vous aurez toutes les réponses à ces questions très précises. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous allons procéder à un vote global pour adopter l'ensemble des délibérations qui ne faisaient pas l'objet d'inscription d'un élu :

- **2019 DFPE 4** Subventions (2 017 903 euros) à 16 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 20 lieux d'accueils enfants parents à Paris, et financement des LAEP de la CAF.
- **2019 DFPE 127** Subvention (86.603 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11^e) pour la halte-garderie (11^e).
- **2019 DFPE 197** Accompagnement des séparations - Subventions (148 000 euros), conventions et avenant à convention avec 9 associations pour leur activité de médiation familiale et aide à l'association Olga Spitzer (10^e).
- **2019 DLH 59** Réalisation au 151 rue du Chemin-Vert (11^e) d'un programme de restructuration d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale comportant 60 logements PLA-I par 3F Résidences.
- **2019 DLH 65** Cession de parties communes dans l'immeuble 7-9 impasse Delaunay (11^e).
- **2019 DEVE 101** Subventions (41.550 euros) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés - Budget participatif « Cultiver en Ville ».
M. le Maire : « Pour le 11^e, l'Association du Quartier Saint-Bernard, le Jardin Partagé Truillot et Solidarité Roquette sont les associations concernées par les subventions. »
- **2019 DEVE 97** Dénomination « Jardin de Marianne » attribuée à l'espace vert central de la place de la Nation (11^e, 12^e).
M. le Maire : « Nous avons voté un vœu en ce sens lors du dernier Conseil. »
- **2019 DU 156** Dénomination « allée Neus Català » (11^e et 20^e).
- **2019 DAC 44** Approbation de l'adhésion du département de la Seine-Saint-Denis à l'EPCC Maison des Métaux (11^e) et de la modification de ses statuts.
- **2019 DAC 60** Subventions (3 615 574 euros), avenant à convention avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8^e), et conventions avec 13 théâtres parisiens membres de l'ASTP.
- **2019 DAC 63** Subventions (606 500 euros) à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.
- **2019 DAC 270** Subventions (168 750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention.
- **2019 DAC 393** Subvention (2.417.500 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^e).
- **2019 DAC 683** Subvention (2 000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11^e) au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la ville.
- **2019 DAE 13** Budget Participatif 2017 - Subventions (191 300 euros), conventions et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de l'économie circulaire.

- **2019 DAE 62** Subventions (152 500 euros), conventions et avenants avec 20 associations - Mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville, de l'accès aux droits et de l'apprentissage du Français langue étrangère.
- **2019 DAE 211** Budget participatif 2018 - Subvention d'investissement (60 000 euros) et convention avec l'association Joséphine pour la beauté des femmes.
- **2019 DASCO 27** Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges.
- **2019 DASCO 39** Subventions (2 000 euros) à diverses associations pour des actions dans les quartiers populaires dans le 11^e arrondissement.
- **2019 DASCO 88** Caisses des Ecoles - Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Ecoles.
- **2019 DDCT 18** Subvention (74 000 euros) à 15 associations au titre du droit des femmes.
- **2019 DDCT 68** Subventions (72 000 euros) à 14 associations et 5 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 16 projets au titre de l'intégration.
- **2019 DDCT 63** Subventions (419 500 euros) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.
- **2019 DDCT 86** Subventions au titre des fonds du Maire du 11^e arrondissement (15 000 euros) à 8 associations, 2 établissements scolaires et la Caisse des Ecoles du 11^e.
- **2019 DDCT 93** Subventions (60 000 euros) à 13 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires.
- **2019 DDCT 95** Subventions (584 315 euros), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires.
- **2019 DASES 5** Subventions (5 987 971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019.
- **2019 DASES 85** Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis.
- **2019 DASES 165** Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'Association du Quartier Saint-Bernard pour l'occupation, dans le cadre d'un bail civil, de locaux situés au 40 rue Saint-Bernard (11^e).
- **2019 DASES 80** Subventions (147 200 euros) à 16 associations et 3 conventions pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.
- **2019 DASES 129** Subventions (48 950 euros) à 10 associations et un avenant pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.
- **2019 DASES 166** Subvention (25 000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Exil.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

2019 DPE 13 Subventions (419.465 euros) et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries

2019 DDCT 96 Subventions (381.400 euros) et conventions avec 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers Politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2019

M. le Maire : « Nous allons maintenant procéder au vote de ces deux délibérations, Mme Delphine TERLIZZI ne prenant pas part au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Elles sont donc aussi adoptées. Je vous en remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201932 – Vœu relatif à l'installation de la ludothèque promise place de la Nation durant l'été

M. le Maire : « La parole est à M. Jacques LEFORT pour défendre un vœu relatif à l'installation de la ludothèque promise place de la Nation durant l'été. »

M. LEFORT : « Merci de me donner la parole pour ce vœu qui fait écho à un autre vœu que nous avons voté le 22 mai 2017 concernant la mise en place d'une ludothèque place de la Nation, de façon pérenne, et qui avait été voté à l'unanimité.

Nous souhaiterions que ce container puisse être installé durant l'été place de la Nation parce que ce sera à un moment où nous allons inaugurer cette place. Donc il sera très important que les familles s'approprient pleinement cette place. Et rien de mieux qu'une ludothèque, un container rouge qui déborde de jeux pour les enfants, et pour les parents, pour permettre une pleine appropriation par les familles de cette place.

D'après les informations que nous avons, ce container serait installé en juillet seulement, et non pas en août comme indiqué sur le vœu. Donc nous souhaiterions que ce container puisse être installé plus largement, au mois de juillet, mais aussi aux mois d'août et de septembre. Surtout au mois de septembre puisque c'est là où les familles reviennent et elles cherchent à s'occuper. Il nous paraît tout à fait opportun de leur offrir ce type d'activité. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Delphine TERLIZZI pour vous répondre. »

Mme TERLIZZI : « Merci M. LEFORT de rappeler à notre mémoire le vœu du 22 mai 2017 déposé par les groupes Parti Socialiste et Europe Écologie, et voté à l'unanimité du Conseil

d'arrondissement. Celui-ci démontrait déjà toute l'attention que la municipalité porte à la pérennisation d'une ludothèque place de la Nation.

Effectivement, suite aux expérimentations réussies de 2017 et au grand succès rencontré alors par la ludomobile, de nombreuses pistes sont actuellement étudiées en lien avec le cabinet de la Maire, la Direction des Familles et de la Petite Enfance et le réseau des ludothèques pour pérenniser ce dispositif.

En attendant sa pérennisation et dans la perspective de la fin des travaux imminente de la place de la Nation, nous avons souhaité la reconduction de ce projet et la mise en place d'une ludomobile cet été à destination des enfants et de leurs parents. D'ailleurs, je vous informe que l'inauguration de la place de la Nation aura lieu le dimanche 7 juillet de 11h à 17h en présence de la Maire de Paris

L'animation sera assurée par une prestation que la Ville achète à un partenaire dans le cadre d'un marché public parisien qui a été notifié en avril 2017 et d'une durée d'un an, reconductible trois fois. L'acte d'engagement attribue ce marché à « À L'Adresse du Jeu ». Le marché est constitué d'une partie forfaitaire pour la période de mai à septembre et d'une partie à bon de commande limité d'achats supplémentaires. Donc si l'on tient compte des dépenses déjà engagées pour l'année 2019, nos possibilités d'achat restantes sont donc limitées à six semaines. Juridiquement, nous ne pourrions pas aller au-delà du fait du plafond annuel du marché.

Au regard de ces contraintes, nous demandons à la DFPE d'étudier les solutions pour permettre de favoriser une ouverture de la ludothèque, bénéficiant au maximum aux enfants et à leurs parents en répartissant les six semaines qui nous restent d'ouverture sur les mois de juillet et août et éventuellement début septembre. Donc pour le mois de juillet, la ludothèque sera ouverte à partir du samedi 6 juillet jusqu'au dimanche 28 juillet, du mardi au dimanche de 14h à 18h, avec une animation spéciale le jour de l'inauguration de la place de la Nation pour une ouverture de 10h à 18h. Pour la seconde partie de l'été, nous traitons actuellement plusieurs scénarii qui restent à valider.

Au regard de ces éléments, je vous propose, M. LEFORT, de retirer votre vœu. Si vous souhaitez le maintenir, je pense que nous voterons contre. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. LEFORT. Souhaitez-vous retirer le vœu ? Oui ? Formidable. »

M. LEFORT : « On ne peut pas gagner à tous les coups, M. le Maire. »

M. le Maire : « Ça arrive rarement avec vous. »

M. LEFORT : « Même pour Mme TERLIZZI, on aurait pu faire un effort. Mais il nous paraît utile quand même d'arriver à faire preuve d'un peu d'imagination juridico-contractuelle. Je sais que les services peuvent en trouver, si jamais une volonté politique s'exprime fortement. Oui, nous souhaitons maintenir notre vœu et nous souhaitons maintenir cette ludothèque place de la Nation durant le mois d'août et le mois de septembre. Si jamais d'ailleurs vous choisissez 15 jours, évitez les 15 premiers jours d'août puisque ce sont les 15 jours les plus vides du mois d'août. En tout cas nous, pour le cas de figure présent, nous maintenons notre vœu. »

M. le Maire : « Merci. Effectivement, les 15 premiers jours d'août n'étaient pas prévus. M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « On évoque le rôle majeur de cette grande direction de la Ville qu'est la DFPE, qui travaille avec l'avis du cabinet de la Maire de Paris, et puis aussi accessoirement avec l'avis de l'élu en charge des ludothèques à Paris. En l'occurrence, puisque je suis cet élu, j'ai parfaitement reçu les demandes très précises de Delphine TERLIZZI et en conséquence, je vais me mobiliser pour y donner suite. Si vous ne retirez pas votre vœu, je ne sais pas ce qu'il faut faire, je laisse ça au Maire. »

M. le Maire : « Ecoutez, ce qu'il faut faire, c'est ouvrir cette ludothèque et se rendre tous à la Nation le 7 juillet prochain pour en profiter. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le vœu du 22/05/17 voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement relatif à la pérennisation d'une ludothèque place de la Nation, à l'extrémité de l'avenue de Bouvines ;

Considérant que les travaux de la place n'ont pas permis jusqu'ici d'installer ce container autour duquel les familles peuvent étaler des jeux et jouets qui permettent aux enfants (et aux parents) d'exercer leur adresse, leur intelligence, et de sympathiser ;

Considérant que cet été sera un moment important pour la réussite du projet de la place de la Nation, alors que les habitants vont découvrir leur nouvelle place et ses équipements ;

Considérant que l'installation d'une ludothèque dans ces conditions facilitera la réappropriation de la place par chacun, ce qui permettra peut-être de générer des bonnes volontés associatives pour la tenir bénévolement le reste de l'année ;

Considérant qu'il ne paraît pas opportun de prévoir ce container en août seulement, car les quinze premiers jours du mois d'août sont les plus calmes en terme de fréquentation de ce type d'équipements selon l'expérience de leurs animateurs, alors que les mois de juillet et de septembre connaissent une fréquentation maximale ;

Considérant que ce type d'équipement sera particulièrement apprécié des familles de l'arrondissement qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances, et que sa mise en place est d'un coût très modique pour la Ville ;

Sur proposition de Jacques Lefort, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

EMET LE VŒU :

que la Mairie installe place de la Nation une ludothèque durant les trois mois de l'été : de juillet à septembre.

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF a laissé un pouvoir à Mme Nawel OUMER Qui est pour ? les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201933 – Vœu relatif à la création d'un nouveau centre de santé dans le quartier Bastille-Popincourt

M. le Maire : « La parole est à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire.

Considérant que les conseils de quartier ont été instaurés afin de faire vivre la démocratie participative de proximité et de transmettre à la municipalité les avis consultatifs sur les sujets intéressant les habitants du quartier et suscitant des débats dans toutes les questions intéressant la population ;

Considérant la diminution constante des professionnels de santé en exercice à Paris (-3,3% entre 2014 et 2017) et dans le 11^e ;

Considérant que 68 % des médecins généralistes n'envisagent pas de confier leur patientèle à un successeur ;

Considérant que la densité médicale, en l'absence d'installation dans le 11^e sera, dans cinq ans, de 7,3 médecins pour 10 000 habitants, alors qu'il est aujourd'hui supérieur à 10 pour 10 000 ;

Considérant que 13 % des médecins exerçant dans le 11^e arrondissement cesseront leur activité d'ici deux ans et 37 % d'ici cinq ans ;

Considérant le vieillissement de la population française et le souhait des personnes de se maintenir à leur domicile le plus longtemps possible ;

Considérant que la pauvreté des habitants de plus de 40 ans dans le 11^e est supérieur à la moyenne parisienne ;

Considérant le faible nombre de projets présentés dans le 11^e dans le cadre du dispositif « Paris Med » ;

Considérant que les habitants, la nuit et le weekend, mais aussi pour faire face à des besoins d'intervention médicale de premier recours qui ne peuvent être pratiqués que par des médecins n'ont d'autre solution que de faire appel soit à SOS médecins ou de se rendre dans les services d'urgence qui sont de plus en plus débordés ;

Considérant la situation critique des services d'urgence qui astreignent les soignants, dont le dévouement est sans limite à des charges et conditions de travail insupportables, et mettent parfois en danger des personnes déjà fragilisées ou âgées, contraintes de rester de nombreuses heures en attente inconfortable dans ces services ;

Considérant que les élus Les Républicains sont régulièrement interpellés par les habitants du 11^e confrontés à ce type de difficultés ;

Considérant que les élus Les Républicains du 11^e ont le souci constant de valoriser le travail des conseillers de quartier afin d'en faire un véritable lieu de concertation et de proposition pour les habitants ;

Considérant que le vœu présenté par la commission Solidarité, égalité homme-femme du conseil de quartier Bastille-Popincourt lors de la plénière du 12 juin a été voté à l'unanimité ;

Nous relayons le vœu de créer un nouveau centre de santé dans le quartier de Bastille-Popincourt pour améliorer l'offre de soins de premier recours et accessible en secteur 1 dans le 11^e arrondissement, et cela dans le cadre du projet territorial de santé. »

M. le Maire : « Mme SPINNEWEBER, je vous remercie pour ce vœu qui part d'un constat que nous partageons tous sur ces rangs. Ce constat est celui de la démographie médicale, et il nous préoccupe depuis le début de ce mandat.

Certains des considérants du vœu que vous avez énoncés portent quelques piques qui me semblent inutiles, notamment le faible nombre de projets proposés dans le 11^e dans le cadre du dispositif « Paris Med », ou encore « faute de véritable soutien de la Mairie sur cette politique ». À travers le vœu alternatif sur lequel nous pourrions nous rassembler sans grande difficulté, je voudrais vous montrer qu'au contraire, depuis le début de cette mandature, Mme Anne HIDALGO avait fait de la lutte contre la désertification médicale, préoccupante à Paris, l'un des axes importants de son action.

Vous évoquiez le fait qu'aujourd'hui nous avons plus de 10 médecins pour 10 000 habitants, mais qu'on risquait de tomber à 7,3 médecins dans cinq ans. À titre de comparaison, dans le département de Seine-et-Marne, c'est 1 pour 5 000, soit cinq fois moins. Je pense que plus on s'éloigne de Paris et plus on va dans les zones rurales, plus la situation est dramatique. Malheureusement, c'est une situation qui est largement partagée.

En tout cas, dans notre arrondissement, nous nous sommes saisis de ce dispositif « Paris Med » que la Maire de Paris a installé dès le début de ce mandat. Nous nous étions engagés à ouvrir à ce titre-là deux cabinets de santé dans le 11^e. Trois sont d'ores et déjà, ouverts au 10 rue Morand, au 10-12 Cité Beauharnais et au 73 rue de Montreuil, qui vient tout juste d'ouvrir.

J'ajoute que nous avons aussi contribué à soutenir d'autres structures au-delà de ce dispositif « Paris Med » dans le 11^e, avec néanmoins un soutien actif de la Mairie :

- la maison de santé pluridisciplinaire que nous avons ouverte avec l'association Santé Charonne au 63 boulevard de Charonne,
- le « 190 » qui est le centre de santé sexuelle installé impasse de la Baleine,
- la maison de santé Chemin Vert, située 6 rue du Chemin Vert, qui n'est pas simplement un cabinet mais aussi un immeuble entier qui est dédié aux maladies infectieuses et qui accueille non seulement les médecins, mais aussi les accompagnants, notamment de nombreuses associations. C'est un magnifique projet qui se fait en lien entre la médecine libérale, le secteur associatif et le service des maladies infectieuses de l'hôpital Saint-Antoine du professeur Girard qui a conduit à l'ouverture de ce très bel établissement.

Voici donc les éléments que nous avons voulu rappeler à travers ce vœu alternatif. À travers votre vœu, vous reprenez une demande qui a été exprimée par le conseil de quartier Bastille-Popincourt. Peut-être est-ce un petit peu prématuré encore, mais néanmoins, dans un souci de totale transparence et d'information du Conseil d'arrondissement, nous avons fait référence dans ce vœu alternatif à des échanges que nous avons récemment engagés dans les dernières semaines avec une équipe de médecins qui se trouvent passage Lisa. C'est un cabinet qui se situe dans le périmètre de ce conseil de quartier et dans lequel les médecins vont partir à la retraite. Comme ça a été le cas sur d'autres adresses que j'ai évoquées, ces médecins viennent nous voir spontanément pour nous demander de travailler ensemble à la reprise afin de faire en sorte qu'elle se réalise dans le cadre de « Paris Med », ou qu'une maison de santé, comme celles que j'ai citées, puisse prendre la suite. Ce sont des médecins qui ont des valeurs et qui ne veulent pas chercher à rentabiliser leur cabinet au prix du marché, mais qui veulent que leur manière de pratiquer la médecine, ouverte à tous et accueillant l'ensemble des patients quels que soient leurs revenus, ceux qui sont en fin de droit aussi, puisse perdurer. Cette discussion a été engagée avec ces médecins.

On profite donc de l'occasion pour demander à la Ville d'avancer très précisément sur cette adresse et d'étudier la possibilité qu'un centre de santé ou une structure médicale puisse ouvrir à cette adresse précise, répondant ainsi pleinement au vœu du conseil de quartier.

Acceptez-vous donc de retirer votre vœu au bénéfice du vœu alternatif ? »

Mme SPINNEWEBER : « L'un n'est pas exclusif de l'autre. En plus, c'est un vœu qui a été présenté par le conseil de quartier. Je tiens à souligner que les attendus ont d'ailleurs presque tous été rédigés par le conseil de quartier. Ce n'est absolument pas une pique à votre encontre que j'ai inventé. C'est simplement un sentiment relevé par les membres du conseil de quartier.

Vous nous dites qu'il y a des situations beaucoup plus compliquées et beaucoup plus dures qu'à Paris. Je l'entends bien, il y a toujours plus mauvais que soi. Mais il ne faut pas perdre de vue quand même qu'on a un problème particulier à Paris, c'est qu'il y a un nombre de praticiens importants, mais ils ne sont pas très nombreux dans le secteur 1. C'est pour cette raison que la situation est parfois très critique pour les gens en difficulté.

Donc je ne crois pas que le vœu que l'on présente, et qui a pour but de relayer la demande des conseils de quartier, soit exclusif ou contradictoire avec celui que vous présentez. »

M. le Maire : « Très bien. Donc le vœu est maintenu. Je ne répète pas tous les éléments de fond qui ont été évoqués. Je donne la parole à M. Michel BILIS »

M. BILIS : « Je pense que ce débat sur la création d'une structure médicale de proximité, c'est-à-dire centre de santé ou autre structure à définir, est très important. Par-delà tous les éléments que M. François VAUGLIN a rappelés sur les réalisations de la municipalité au cours des années précédentes, je pense qu'il faut effectivement insister et ne pas faire de ce débat de fond un élément partisan. Cela a été évoqué par Mme SPINNEWEBER, nous connaissons ces jours-ci un mouvement de grève très important dans la plupart des services d'urgence des hôpitaux parisiens et quasiment dans toute la France. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'évoquer toutes les causes de ce mouvement de grève dans les services d'urgence, mais je pense que la raison principale se trouve dans le fait que les services d'urgence, à Paris et ailleurs, ont connu et connaissent une augmentation très importante d'activités. En effet, le nombre de personnes qui se présentent dans les services d'urgence ne cesse de se développer.

Mais le paradoxe est que ce phénomène ne traduit pas en réalité une augmentation des urgences. Les urgences urgentes sont prises en charge sans problème et ne passent pas d'ailleurs par les services d'urgence des hôpitaux. Ils vont directement dans les services de spécialité. Ce qui se passe à Paris n'illustre pas un problème de baisse de la démographie médicale, c'est vraiment la difficulté d'accès aux soins primaires, d'accès aux soins de médecine générale à des tarifs abordables et dans des conditions de rapidité. D'où la nécessité de développer effectivement des centres de santé et des consultations de médecine générale niveau tarif secteur 1.

Je pense qu'en faisant cela, on résoudra deux problèmes : d'abord, le problème d'accès rapide aux soins des personnes et deuxièmement, la situation d'engorgement des services d'urgence hospitaliers. Il n'est pas anodin de mentionner que le « conflit » sur les services d'urgence a commencé à l'hôpital Saint-Antoine, qui ne se situe pas dans le 11^e arrondissement, mais qu'on peut considérer comme un hôpital du 11^e. »

M. le Maire : « Absolument ? C'est un service public utilisé par les habitants du 11^e. »

M. BILIS : « Voilà pourquoi il est effectivement fondamental d'œuvrer et de pousser à la création d'une structure d'accueil de médecine de proximité, que ce soit un centre de santé, une maison de santé ou des cabinets médicaux, mais évidemment avec des praticiens exerçant en secteur 1. »

M. le Maire : « Merci. Encore une fois, le constat est partagé par tous et merci d'avoir rappelé cette situation conflictuelle au sein des urgences qui connaissent effectivement d'immenses difficultés face à la raréfaction de leurs moyens.

Le débat de ce soir est de savoir si on veut un vœu un peu général. L'argument de la rédaction par les conseils de quartier ne me semble pas recevable pour autant. Nous sommes des élus, et quand nous endossons un vœu, nous sommes capables de l'enrichir ou de le spécialiser.

En l'occurrence, nous avons d'un côté un vœu un petit peu général qui dit que la Mairie ne fait rien, et de l'autre un vœu qui explique tout ce qui a été fait et qui propose une adresse très concrète pour apporter une réponse précise à la demande des conseils de quartier. Je vous propose donc de rejeter le premier vœu et d'adopter le second. Nous passons au vote du vœu présenté par Mme Nicole SPINEWEBER. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les conseils de quartier ont été instaurés afin de faire vivre la démocratie participative de proximité et de transmettre à la municipalité les avis consultatifs sur les sujets intéressant les habitants des quartiers, et susciter le débat sur toutes les questions intéressant la population ;

Considérant la diminution constante des professionnels de santé en exercice à Paris (- 3,3% entre 2014 et 2017) et dans le 11^e ;

Considérant que 68% des médecins généralistes n'envisagent pas de confier leur patientèle à un successeur ;

Considérant que la densité médicale, en l'absence d'installation dans le 11^e, sera dans 5 ans de 7,3 médecins pour 10 000 habitants, alors qu'il est aujourd'hui supérieur à 10 pour 10 000 habitants ;

Considérant que 13% des médecins exerçants dans le 11^e cesseront leur activité d'ici deux ans, et 37% d'ici cinq ans ;

Considérant le vieillissement de la population française et le souhait des personnes de se maintenir à leur domicile le plus longtemps possible ;

Considérant que la pauvreté des habitants de plus de 40 ans dans le 11^e est supérieure à la moyenne parisienne ;

Considérant le faible nombre de projets proposés dans le 11^e dans le cadre du dispositif « Paris Med » ;

Considérant que les habitants, la nuit et le weekend, mais aussi pour faire face à des besoins d'interventions médicales de premiers recours qui ne peuvent être pratiqués que par des médecins, n'ont d'autre solution que de faire appel à SOS Médecins ou de se rendre dans les services d'urgence qui sont de plus en plus débordés ;

Considérant la situation critique des services d'urgence qui astreignent les soignants, dont le dévouement est sans limite, à des charges et conditions de travail insupportables, et mettent parfois en danger des personnes déjà fragilisées ou âgées, contraintes de rester de nombreuses heures en attente inconfortable dans ces services ;

Considérant que les élus Les Républicains sont régulièrement interpellés par les habitants du 11^e confrontés à ce type de difficultés ;

Considérant que les élus Les Républicains du 11^e ont le souci constant de valoriser le travail des conseils de quartier, afin d'en faire un véritable lieu de concertation et de proposition pour les habitants, ce qui n'est pas encore le cas faute de véritable soutien de la part de la mairie ;

Considérant le vœu présenté par la commission Santé-Solidarité-Egalité Femmes/Hommes du conseil de quartier Bastille-Popincourt lors de la plénière du 12 juin 2019, et voté à l'unanimité ;

Sur proposition de Madame Nicole SPINNEWEBER et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre

EMET LE VŒU :

de créer un nouveau centre de santé dans le quartier Bastille-Popincourt pour améliorer l'offre de soins de premiers recours et accessibles en secteur 1 dans le 11^e arrondissement et cela dans le cadre du projet territorial de santé.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201941 – Vœu relatif à l'implantation d'une structure médicale dans le quartier Bastille-Popincourt

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le vœu relatif à la création d'un nouveau centre de santé formulé par le conseil de quartier Bastille-Popincourt le 12 juin 2019 ;

Considérant la diminution constante des professionnels de santé en exercice à Paris (-3,3 % entre 2014 et 2017) et dans le 11^e ;

Considérant que cette diminution touche particulièrement les professionnels exerçant sans dépassement d'honoraires (en secteur 1) ;

Considérant que cette baisse de la démographie médicale crée des inégalités territoriales d'accès aux soins ;

Considérant le Contrat Local de Santé voté au conseil de Paris du 26 mars 2018 qui fixe comme objectif de garantir l'accès aux soins de premier secours pour tous les Parisiens et de faciliter l'accès aux soins non programmés, notamment en favorisant l'implantation de nouveaux médecins dans les quartiers déficitaires ;

Considérant que dès 2014, la Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement ont mis en place une politique volontariste pour favoriser l'installation de professionnels exerçant en secteur 1, notamment grâce au dispositif Paris Med, auquel le 11^e arrondissement est éligible au titre des quartiers déficitaires ;

Considérant que le dispositif « Paris Med » a permis d'accompagner la création de 25 structures médicales dans de nombreux arrondissements, et permis l'installation de 88 médecins généralistes – dont 66 en 1^{ère} installation- et 161 professionnel-le-s de santé – dont 112 en 1^{ère} installation.

Considérant que, dans le 11^e arrondissement en particulier, le dispositif « Paris Med » a permis d'accompagner la création de trois cabinets médicaux (10 rue Morand, 10-12 cité Beauharnais, et 73 rue de Montreuil) ;

Considérant, au-delà du dispositif Paris Med, que l'action de la Ville de Paris et de la Mairie du 11^e arrondissement a contribué depuis 2014 à l'ouverture de plusieurs autres structures médicales dans le 11^e, à savoir :

- Une maison de santé pluridisciplinaire : La maison de santé Charonne, 63 boulevard de Charonne
- Le 190, centre de santé sexuelle situé impasse de la Baleine
- La Maison Chemin Vert, située 6 rue du Chemin Vert, et dédiée aux maladies infectieuses ;

Considérant que le centre de santé est une des modalités d'installations de professionnels médicaux exerçant en secteur 1 mais que la médecine libérale peut également y répondre au travers des maisons de santé pluridisciplinaires ou des cabinets médicaux ;

Considérant que l'implantation de médecins exerçant en secteur 1 doit être une priorité pour répondre aux besoins en santé de nos concitoyens ;

Considérant les échanges en cours entre le Maire du 11^e arrondissement et l'équipe médicale du 10 passage Lisa, qui a exprimé sa volonté que la vocation médicale de ses locaux perdure après le départ à la retraite prochaine des derniers médecins ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, Madame Hélène BIDARD, et des élu-e-s du groupe Socialiste, Communiste-Front de Gauche, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris étudie tous les moyens pour permettre l'ouverture d'un centre de santé ou d'une structure médicale (maison de santé, cabinets médicaux...) dans les locaux situés au 10 passage Lisa.

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu alternatif. Qui est pour ? Unanimité. Il est donc adopté. Je vous en remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201934 – Vœu relatif à un meilleur entretien des immeubles de logements sociaux, notamment au 137, rue Oberkampf

M. le Maire : « La parole est à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Ce vœu, ainsi que les suivants, vont traiter de sujets liés à la sécurité dans le 11^e arrondissement. En ce qui concerne le sujet du 137 rue Oberkampf, notre intervention se décompose en deux parties. La première partie traite de l'entretien par les bailleurs sociaux de leur parc, et la deuxième traite du cas particulier de l'immeuble de logement social du 137 rue Oberkampf.

Concernant la première partie sur l'entretien par les bailleurs sociaux de leur parc, je tiens d'abord à dire que si nous pouvons pointer du doigt un certain nombre de dysfonctionnements au travers de ce vœu, il s'avère qu'il existe des lieux où les bailleurs sociaux font leur travail, notamment au 137 rue Oberkampf. Quand on se promène en surface, on aperçoit de magnifiques espaces fleuris et des parties communes dans les étages qui sont plutôt bien entretenues. Donc l'objet n'est pas de stigmatiser de façon générale le travail des bailleurs sociaux, mais plutôt de pointer du doigt un certain nombre de dysfonctionnements, et notamment dans la transparence des plans pluriannuels d'entretien des immeubles.

Le deuxième dysfonctionnement, c'est la réactivité avec laquelle les urgences sont traitées par les bailleurs sociaux, notamment lorsqu'elles mettent en péril la sécurité des usagers. Le sujet du parking du 137 rue Oberkampf, qui traîne depuis maintenant quasiment dix ans, est une illustration de ce manque de réactivité duquel les locataires peuvent souvent se plaindre.

La troisième idée que nous suggérons, c'est que le « plan de concertation locative », qui est un objet qui a vocation justement à mettre autour de la table à la fois les locataires et les bailleurs, semble parfois tellement complexe qu'il paraît être fait pour décourager les associations de locataires, alors que ce sont ces mêmes associations qui le financent.

La quatrième idée est, pour les immeubles qui ont la chance de bénéficier d'un gardien, que les bailleurs soient incités à loger ce gardien sur place et non pas en dehors de Paris. On se retrouve avec des situations un peu ubuesques où le gardien quitte son logement social et fait des kilomètres pour venir travailler dans un autre immeuble de logement social. Effectivement, quand un gardien loge sur place, comme c'est le cas au 110 rue Jean-Pierre Timbaud, l'immeuble qui était autrefois unifié avec le 137 rue Oberkampf, tout se passe bien.

Ce sont ces quatre idées que nous aurions aimé soumettre ce soir aux élus du Conseil du 11^e arrondissement. Nous le faisons parce qu'il nous paraît important, à deux titres, que la Ville de Paris insiste auprès des bailleurs sociaux pour cette transparence.

Premièrement parce que nous sommes conscients des baisses de moyens financiers des bailleurs sociaux, et cela pour deux raisons :

- Les aides personnalisées au logement et les contributions qui devaient les équilibrer ont été baissées par l'Etat à hauteur de 900 millions d'euros par an depuis octobre 2017, ce qui est énorme.
- La deuxième source de raréfaction des ressources des bailleurs sociaux, ce sont les fameux loyers capitalisés que leur réclame la Ville de Paris depuis deux-trois années. Ce sont 155 millions d'euros qui ont été réclamés en 2019. C'est un procédé qui force les bailleurs au paiement en une seule fois de l'ensemble des loyers dus à la Ville, loyers qui étaient autrefois échelonnés dans le temps.

Donc on voit bien que les bailleurs sont de plus en plus dans la difficulté quant à l'entretien réel de leur parc. C'est pour cela qu'il nous paraît tout à fait essentiel qu'il y ait une transparence dans les plans de gestion qu'ils présentent à leurs locataires. Quand ils promettent des travaux, il faut que ces travaux aient lieu et que ce ne soient pas des promesses en l'air.

La deuxième raison pour laquelle nous demandons à ce que cette attention particulière de la Ville de Paris ait lieu, c'est tout simplement parce que ce sont les citoyens eux-mêmes qui l'ont demandé. Ils se sont exprimés en ce sens lors de la réunion des conseils citoyens des quartiers Politique de la ville, dont celui du quartier Belleville. Les quartiers Politique de la ville sont en effet les quartiers qui ont des fragilités intrinsèques et qui sont particulièrement aidés par les politiques de la ville en France. C'est pourquoi il y a des conseils citoyens dans ces quartiers. Ces conseils citoyens se sont réunis le 3 juin en présence de la Préfecture et de la Ville. Leur principal grief a été le manque de transparence des bailleurs sociaux dans leur politique patrimoniale et dans leurs relations aux locataires. Voilà la deuxième raison qui nous pousse à insister pour que nos quatre propositions puissent améliorer la relation des bailleurs sociaux avec leurs locataires.

La deuxième partie de notre vœu concerne plus précisément le 137 rue Oberkampf. Nous connaissons à cet endroit un problème qui perdure depuis maintenant 2010, c'est-à-dire depuis neuf ans. C'est un problème de squat, avec une porte d'entrée de l'immeuble qui est une passoire car on y rentre d'un simple coup de pied. Cela a pour résultat de déporter à l'intérieur du parking les problèmes de trafic de stupéfiants qui ont lieu sur la rue.

Juste à côté, l'immeuble du 110 rue Jean-Pierre Timbaud était autrefois lié au 137 rue Oberkampf. Les deux immeubles partagent quasiment les mêmes parkings, sauf qu'ils sont maintenant indissolublement séparés par des murs. Or il s'avère qu'il n'y a aucun problème dans le parking du 110 rue Jean-Pierre Timbaud. Donc deux poids deux mesures. Il s'avère aussi que la porte du parking du 110 rue Jean-Pierre Timbaud ne s'ouvre pas de la même façon : elle est rigoureusement inviolable de par sa conception. Il s'avère aussi que le gardien loge sur place et qu'il y a peut-être de ce fait davantage de réactivité de la part du bailleur à cet endroit.

Nous tenons donc que des choses très simples soient réalisées sur le 137 rue Oberkampf de façon à ce que les préjudices subis par les locataires depuis de nombreuses années cessent très rapidement. Ces propositions sont d'une part qu'un investissement très rapide soit fait pour réparer la porte d'entrée du parking et surtout pour rendre le mécanisme inviolable. Actuellement elle bascule selon un axe horizontal ; il faudrait dorénavant qu'elle bascule sur un axe vertical avec des pitons qui rentrent dans le sol, de façon à ce qu'on ait beau forcer sur la porte, rien ne puisse la faire se mouvoir.

Le parking est un peu trop grand. Les voleurs de voiture viennent y installer leur butin et les désossent. Il y a de vrais ateliers de garage à l'intérieur. Quand les portes sont un peu ouvertes, des SDF viennent installer leur matelas dans ces véhicules et y dorment. Donc cela provoque des risques d'incendie, et ces SDF pourraient en être les premières victimes. Il y a déjà eu d'ailleurs un incendie dans ce parking. Donc notre deuxième proposition est que les épaves de véhicules, et également les véhicules dont l'assurance est invalide, soient retirés au plus vite.

La troisième proposition, c'est que les services sociaux accompagnent de façon plus renforcée les personnes squattant dans les lieux.

Enfin, notre quatrième proposition est que les forces de l'ordre ne se contentent plus de passer tardivement et de sermonner, mais infligent de véritables sanctions en cas de présence réitérée. Nous avons vu sur le square de la Roquette que lorsque la Mairie, le procureur et le commissariat se mettaient tous ensemble autour d'une table pour décider d'actions coercitives vigoureuses, le problème se réglait. Donc il peut y avoir des interdictions de paraître d'un certain nombre de personnes, de meneurs. Cela permettrait peut-être aussi d'atténuer le trafic de stupéfiants qui se trouve en surface. Nous vous remercions. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je vais essayer d'être moins long dans ma réponse. Néanmoins, comme vous avez fait un vœu très détaillé et un peu fourre-tout, il y a quand même un nombre important de points qui appellent des réponses précises et également parce que c'est une adresse très signalée, très sensible et qu'on connaît bien. Un certain nombre d'acteurs sont mobilisés et il est important aussi de préciser ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Je suis heureux que vous ayez commencé votre propos en disant que les bailleurs sociaux font leur travail, parce que cela n'apparaît pas dans votre vœu. Votre vœu est juste une litanie de reproches et de récriminations, sachant que je n'ai pas vocation à être le défenseur ou le petit télégraphiste du bailleur, et on peut avoir des points de revendication, jouer le rôle d'aiguillon pour réclamer des interventions plus fortes du bailleur quand la situation n'est pas satisfaisante.

Premier point important dans votre discours global sur l'entretien et la réhabilitation des immeubles de logements sociaux, vous avez dit qu'il ne faut pas stigmatiser le parc social. Il est important de le redire. Un sixième des habitants dans notre arrondissement et un cinquième des Parisiens vivent dans le parc social, et il n'est pas possible de leur expliquer qu'ils vivent dans des

habitats indignes et indécents. En l'occurrence, le parc social n'est pas cossu, c'est certain. Il y a des endroits où il y a des points d'intervention et de traitement nécessaire. Mais les immeubles les plus dégradés à Paris ne sont pas des immeubles du parc social, ce sont des immeubles de copropriétés privées très dégradés. C'est là où l'on trouve les logements vraiment indignes et indécents. Il est quand même important de le rappeler.

Vous avez évoqué la question de la concertation des politiques patrimoniales des bailleurs. C'est une question complexe parce que les bailleurs ont un plan stratégique patrimonial pluriannuel, un peu comme notre programme d'investissement. Ils inscrivent les opérations avec une échéance à très court terme, à moyen terme et à long terme. Comme pour nos opérations d'investissement municipal, ils engagent la concertation en fonction du degré de maturité et du murissement des opérations. Il arrive que des opérations soient inscrites au plan patrimonial, alors qu'elles sont prévues à échéance 2025 par exemple. La concertation n'ayant donc pas commencé, la situation peut parfois créer des incompréhensions parce que les adresses sont bien indiquées dans le plan patrimonial. Donc les gens peuvent se demander pourquoi nous n'avons pas commencé à en discuter. Je réponds : parce que l'opération n'est pas mûre. De ce que je peux comprendre, il y a des cadres de discussion avec les deux amicales de cet ensemble - une situation un peu atypique - et les cadres de concertation sont posés. Je pense qu'on peut, ainsi que les bailleurs, toujours faire plus et mieux en termes de discussion, d'information et de concertation.

Cela dit, ce plan pluriannuel n'empêche pas les bailleurs d'être réactifs ou d'avoir d'autres dispositifs. Il est quand même intéressant de savoir qu'à cette adresse, dans le cadre du programme « Réparer et embellir » financé par la Ville, 370.000 € viennent d'être investis cette année pour refaire les parties communes, que les travaux ont été réceptionnés en février 2019 et qu'un ravalement complet de cet ensemble immobilier est prévu au deuxième semestre 2019. Cette opération a donc été présentée et elle a été discutée. Je ne doute pas que ce soit insuffisant pour certains. Néanmoins, je ne doute pas non plus que les étapes nécessaires aient été remplies par le bailleur.

Concernant la concertation des plans de concertation locative, vous avez évoqué la mécanique. Je crois qu'« usine à gaz » était votre terme. Il faut savoir que ces plans de concertation locative ont été élaborés en concertation avec les gens qui siègent au conseil d'administration du bailleur, et que les associations de représentants des locataires ont voté et ont approuvé la méthodologie d'élaboration de ces plans. La difficulté est peut-être de s'assurer que l'ensemble des étapes est bien respecté.

Ce qui est sûr, c'est qu'il faut aller plus loin, même au-delà de ce plan de concertation. C'est pourquoi des dispositifs innovants, mis en place en direct ou via le budget participatif des bailleurs, ont cet intérêt de pouvoir développer de nouveaux lieux, de nouveaux cadres et de nouveaux mécanismes de discussion entre les bailleurs et le locataire, parce qu'il faut favoriser ce dialogue. À chaque fois qu'il y a une rencontre en pied d'immeuble qui est organisé, je m'y rends et je participe à ces discussions. C'est très intéressant car les locataires ont plein de choses à dire à leur bailleur. J'insiste pour que les bailleurs en organisent le maximum et puissent parcourir l'ensemble de leur parc de manière très régulière.

Sur la problématique de la porte du parking : le remplacement de la porte du parking est bien prévu. Elle est annoncée depuis longtemps et je pense que vous le savez. Simplement, il y a une déclaration préalable qui a été déposée et des délais administratifs d'instruction à prendre en compte. Ces travaux de remplacement de la porte du parking auront lieu au mois d'août.

Vous avez évoqué le renforcement du portail et je suis très impressionné car vous connaissez même le sens dans lequel la fermeture du portail sera plus solide. Bravo pour ce genre de détail. Ce que je sais, c'est que le remplacement et le renforcement du portail est prévu début juillet, c'est-à-dire dans quelques jours.

Une fois qu'on a dit que l'investissement et la réponse technique sont là, il ne faut pas non plus se mentir : aucun dispositif technique ou physique de fermeture d'un portail ou d'une porte de parking ne garantira un risque zéro intrusion dans un dispositif. Malheureusement, il est toujours à craindre que des gens puissent rentrer. Il n'y a pas de solution miracle en la matière.

Vous évoquiez la location des places de parking et les places de parking vides dans ce garage. Ce n'est pas du tout le symbole ou le témoin d'une mauvaise gestion de la part du bailleur. Il s'agit d'une tendance structurelle à Paris car les ménages sont moins équipés en véhicule motorisé, et on s'en réjouit. Il est tout à fait légitime et normal que le bailleur ait confié à une société la location de ces places. La société est très confiante sur le fait qu'elle va réussir à les louer. C'est très positif pour nous puisque cela permet de sortir des véhicules qui sont aujourd'hui garés de manière un peu ventouse en surface, de les descendre dans des parkings en sous-sol et donc de libérer de l'espace public. Nous soutenons fortement cette politique.

Effectivement, il y a des épaves de voiture. 21 épaves ont été enlevées soit par le bailleur, soit par la Préfecture de police l'année dernière. 16 épaves vont être enlevées très prochainement, mais la procédure d'enlèvement prend du temps parce qu'il faut qu'on s'assure qu'on n'enlève pas le véhicule de quelqu'un. Ce temps réglementaire est long, mais les enlèvements sont réguliers. On peut s'assurer qu'ils soient encore plus réguliers parce qu'effectivement il y a des véhicules volés dans ce garage.

En termes de sécurité - je parle sous couvert de mon collègue Stéphane MARTINET et du Maire qui a régulièrement parlé de cette adresse avec le commissaire et qui l'a interpellé par courrier très récemment – je vous confirme que des patrouilles conjointes du GPIS (le groupement de sécurité des bailleurs) et des forces de l'ordre sont organisées pour lutter contre les phénomènes criminogènes et notamment les deals qui s'y tiennent. Là non plus, il n'y a pas de baguette magique pour régler l'ensemble de ces problèmes, mais les réponses et les instruments sont mobilisés et la situation est en cours de traitement.

C'est pourquoi je voudrais vous inciter à retirer votre vœu, non pas pour dire que l'ensemble des éléments que vous évoquez sont satisfaits. Ce ne serait pas rendre justice à la complexité, à la sensibilité de la situation et au quotidien des personnes qui vivent là-bas. Mais pour dire que ce que votre vœu laisse entendre - que rien n'est fait, qu'aucune solution n'est apportée - n'est pas juste. L'ensemble des partenariats (la Ville, le bailleur, le commissariat et le GPIS) sont mobilisés et sont parfaitement informés de l'ensemble des points que vous avez listés, et ces situations sont en cours de résolution, voire déjà traitées pour certaines d'entre elles. C'est pourquoi, au regard du travail fourni et engagé, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon j'inviterais à ce qu'on le rejette. Merci. »

M. le Maire : « Acceptez-vous ce retrait, M. LEFORT ? »

M. LEFORT : « Je voulais revenir sur deux petits points. M. HUBERT, vous avez évoqué la forme de mon vœu en indiquant que je n'avais pas salué le bon travail des bailleurs. Effectivement, dans mon vœu, l'objectif est d'arriver à pointer un certain nombre de dysfonctionnements et d'y trouver des solutions. Néanmoins, je commence par pointer du doigt la pression économique que les bailleurs sociaux subissent de la part de l'État et de la Ville de

Paris. Puis un peu plus loin dans le vœu, je souligne la qualité des parties communes en surface du 137 rue Oberkampf. Oui, des efforts sont faits et il s'agit de les saluer.

Néanmoins, le fait de demander à ce qu'il y ait plus de transparence n'est pas le seul prétexte de notre vœu ce soir. C'est aussi le prétexte pour relayer ce que l'ensemble des conseils citoyens ont dit le 3 juin, lors d'une réunion autour de la Préfecture et de la Ville. Donc il y a un vrai problème qui justifie que ces sujets soient maintenus parce que les solutions ne sont pas trouvées dans les dysfonctionnements que peuvent connaître certains bailleurs sociaux dans leur relation avec leurs locataires, notamment du fait de la pression économique qu'on leur fait subir.

Sur le sujet du 137 rue Oberkampf, lorsque j'ai écrit mon vœu, je n'étais pas au courant qu'il y avait des travaux aussi précis qui étaient envisagés sur le remplacement de la porte et sur l'enlèvement des épaves. Donc je me réjouis que ces travaux aient lieu. Néanmoins, comme ces problématiques existent au sein de cet immeuble depuis 2010, je me permets d'y croire avec un peu de précaution. Un « tiens » vaut mieux que deux « tu l'auras ». Je préfère maintenir ce vœu car nous avons identifié un problème récurrent depuis un certain nombre d'années qui ne doit pas perdurer. C'est pourquoi nous préférons soumettre ce vœu ce soir au Conseil d'arrondissement, plutôt que de le retirer et de vous donner quitus sans savoir si ces choses seront effectivement réalisées.

Concernant les épaves, je précise que mon vœu n'était pas uniquement de retirer les voitures qui n'ont plus de roues, mais aussi de retirer les voitures qui n'ont pas d'assurance. Ce ne sont pas des épaves au sens esthétique du terme, mais ce sont néanmoins des voitures qui n'ont pas lieu d'être dans ce parking. Elles nécessiteraient aussi d'être retirées.

Il y a des intentions et je me réjouis que ces intentions se précisent. Et tant mieux, je suis ravi pour les locataires. Néanmoins, ce ne sont pour l'instant que des intentions. Donc nous souhaitons maintenir notre vœu. »

M. le Maire : « Bien. Je ne voudrais pas que vous partiez d'ici avec le sentiment qu'il suffirait de voter votre vœu pour régler le problème. C'est un problème grave et complexe. C'est un problème qui tient à l'installation d'un point de deal - il faut appeler les choses par leur nom - plus ou moins actif. Changer de porte, retirer les épaves ou demander à nos services sociaux de passer, on le fait. Mais cela ne suffit pas à régler la question. Et l'objectif est de régler cette question.

Vous avez eu l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que le travail que nous avons engagé autour du square de la Roquette avait porté ses fruits, et je vous en remercie. On voit aujourd'hui que cela a porté ses fruits pendant un temps, mais la question n'est pas réglée pour autant. Je l'avais toujours dit : restons vigilants. On est face à un problème majeur de trafic, d'économie souterraine et aux désordres que ces activités entraînent.

On a quelques points dans l'arrondissement, heureusement pas très nombreux, mais qui rendent la vie des habitants vraiment compliquée, parfois insupportable. Il n'y a pas de baguette magique pour régler ça. Même votre formidable vœu ne permettrait pas de régler ça. Je ne voudrais pas que vous ou quiconque sorte de cette salle en se disant « On a voté notre vœu, donc on va y arriver. On a fait plier la mairie », ou au contraire « Le vœu a été rejeté. Cette mairie de gauche est vraiment rétive aux questions de sécurité et c'est à cause de cela que vous avez des malheurs ». Ce serait une façon de caricaturer la situation qui ne rendrait service à personne. Je pense d'abord aux habitants. Notre travail quotidien avec M. Florent HUBERT et M. Stéphane MARTINET sur ces questions extrêmement complexes est un travail qui vise une seule chose : réinstaurer

l'ordre dans ces endroits où il a disparu. Nous y sommes arrivés sur un certain nombre d'endroits, notamment au gymnase Berlemont. Cela avait duré un temps sur le square de la Roquette. Il reste des points difficiles et celui-ci en fait partie. Donc, par pitié, ne caricaturons pas ce débat. Vous souhaitez maintenir votre vœu donc nous allons procéder au vote. Mais je voudrais que chacun et chacune puisse avoir entendu ces éléments-là. »

...

« Pardon Monsieur, le Conseil d'arrondissement ne permet pas l'expression du public. C'est la loi qui est ainsi faite. Tous les élus sont à votre disposition à l'issue de ce Conseil. Si vous habitez cet immeuble, je suis à votre disposition, comme M. Stéphane MARTINET et M. Florent HUBERT, pour vous recevoir pour que nous puissions travailler ensemble sur des solutions concrètes aux problèmes que vous connaissez aujourd'hui, que nous connaissons particulièrement bien. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'urgente nécessité d'améliorer l'entretien de nombreux immeubles du parc social afin que les locataires se sentent bien chez eux, certains d'entre eux étant déjà confrontés à des difficultés d'ordre économique, social, familial ou autre ;

Considérant que cette obligation pour les bailleurs de permettre à leurs locataires une jouissance paisible de leur logement est une obligation légale, décrite à l'article 1729 du Code civil ;

Considérant que la stratégie patrimoniale des bailleurs peut les conduire à limiter certains investissements, d'une part du fait de la pression économique qu'ils subissent de l'Etat (900 M€ par an liée à la baisse des aides personnalisées au logement depuis octobre 2017) et de la ville de Paris (155 M€ de « loyers capitalisés » en 2019, procédé qui force les bailleurs au paiement en une fois de l'ensemble des loyers dus à la ville, loyers qui étaient autrefois échelonnés dans le temps), d'autre part parce que la tentation peut être parfois forte de laisser dépérir un bien afin de percevoir davantage d'aides en cas de rénovation lourde ;

Considérant que cette gestion a conduit l'ensemble des conseils citoyens des quartiers « politique de la ville » de Paris à pointer, lors du comité de pilotage qui les a réunis le 3 juin autour de la Préfecture et de la Ville, le manque de transparence des bailleurs sociaux dans leur politique patrimoniale et dans leur relation aux locataires, qui donne le sentiment de privilégier la communication extérieure à une véritable écoute ;

Considérant la volonté de la ville d'implanter des logements sociaux au cœur des copropriétés privées par voie de préemption d'appartements, et qu'il devient de ce fait essentiel que les intérêts patrimoniaux des bailleurs, leur réactivité et transparence, soit alignée avec ceux des propriétaires privés qui se sont souvent lourdement endettés pour acheter leur appartement ;

Considérant que les élus Les Républicains du 11^{ème} arrondissement sont de plus en plus saisis par les habitants de problèmes liés à l'entretien des parties communes de leurs logements sociaux, et de réactivité en cas de nuisances de voisinage ;

Considérant que ce problème est particulièrement criant dans l'immeuble du 137 rue Oberkampf, qui accueille 210 familles, dont les zones en surface sont fleuries et propres, mais dont le parking souffre depuis 2010 d'un abandon évident :

- porte d'entrée basculante forcée très facilement, alors qu'il suffirait d'en rendre le déverrouillage impossible grâce à des technologies parfaitement solides comme celle utilisée au parking mitoyen du 110 rue Jean-Pierre Timbaud, qui n'est jamais inquiété,
- squats quasi quotidiens de dealers cachant leur marchandise sur place, et d'individus alcoolisés, ayant provoqué des altercations avec les résidents,
- rodéos nocturnes de deux roues dans ces sous-sols,
- épaves de voitures abandonnées, transformées en dortoir pour SDF,
- odeurs nauséabondes liées à l'absence de commodités,
- présence de voitures à l'assurance périmées, vraisemblablement volées et stockées là,
- forces de l'ordre (police, GPIS) qui passent, mais squatteurs qui restent.

Considérant que ces nuisances sont particulièrement préjudiciables :

- pour les habitants de l'immeuble, notamment les familles et les personnes âgées, qui se sentent trop souvent en danger dans ce parking,
- pour les squatteurs eux-mêmes, pour des raisons d'hygiène, de qualité de l'air respiré (lors des rodéos), de risque d'incendie dans des voitures où s'entassent des matelas (comme ce fut déjà le cas il y a un mois),
- pour l'équilibre économique du bailleur social, celui-ci semblant avoir de grandes difficultés à louer durablement les nombreuses places de parking vides à des sociétés.

Considérant qu'une pétition a rassemblé près de 90 signatures de riverains en octobre 2017, suivie d'une réunion qui devait avoir lieu avec le bailleur fin 2017 mais qui n'a jamais été honorée, qu'une autre pétition circule qui a déjà rassemblé plus de 130 signatures,

Sur proposition de Monsieur Jacques Lefort et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

Pour améliorer la relation des bailleurs sociaux avec leurs locataires :

- que les plans pluriannuels d'entretien des immeubles soient présentés de façon plus transparente par les bailleurs sociaux aux locataires et soient réellement réalisés,
- que les urgences soient traitées avec une réactivité réelle, notamment lorsqu'elles mettent en péril la sécurité des usagers,
- que les « plans de concertation locative », financés essentiellement par les locataires, ne soient plus des usines à gaz dont la complexité semble avoir pour seul but celui de décourager la concertation,
- que pour les immeubles bénéficiant d'un gardien, les bailleurs soient incités à le loger sur place, afin d'assurer une présence la nuit et le weekend en cas de troubles.

En ce qui concerne le 137 rue Oberkampf :

- qu'un investissement très rapide soit fait pour réparer la porte d'entrée du parking, et en rendre le mécanisme inviolable,
- que les épaves de véhicules, et ceux sans assurances valide, soient retirés au plus vite, et ces emplacements nettoyés de fond en comble,
- que l'accompagnement par les services sociaux des personnes squattant les lieux soit renforcé,
- que les forces de l'ordre ne se contentent plus de passer tardivement et de sermonner, mais infligent de véritables sanctions en cas de présence réitérée, et interdisent les meneurs de paraître sur ces lieux.

M. le Maire : « Mme Liliane CAPELLE a donné pouvoir à M. Stéphane MARTINET. Qui est pour ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Le travail continuera. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201935 – Vœu relatif au renforcement de la sécurité autour du square de la Roquette

M. le Maire : « M. LEFORT, je vous passe la parole pour le vœu relatif à la sécurité autour du square de la Roquette. Le premier de vos vœux a été présenté dans une grande concision mais c'était moins le cas du dernier. Il nous reste six vœux et il est 23h. Si on prend une demi-heure comme sur le dernier vœu, ça nous mène à 2h du matin. Donc je suggère que chacun fasse un petit effort de concision. Merci beaucoup. »

M. LEFORT : « Le sujet de la sécurité autour du square de la Roquette a déjà été évoqué, à une seule reprise, lors de ce Conseil d'arrondissement. C'était lors de la question orale que nous avons formulée en janvier 2018, suite à la rixe qui avait provoqué le meurtre du jeune Hismaël Diabley. Nous n'avions pas voulu porter ce débat parce que les élus Les Républicains du 11^e

arrondissement considéraient que ce sujet était extrêmement sensible et qu'avant d'émettre un vœu en Conseil d'arrondissement, il nous fallait trouver des solutions constructives. Nous ne les avons pas trouvées et c'est pour cela que nous retenions notre geste.

Il s'avère que suite à ces graves problèmes que ce quartier a connus, des solutions assez vigoureuses ont été apportées. Ces solutions ont consisté à mettre autour d'une même table les services de justice, les services de police et les services municipaux, de façon à apporter une solution ferme, qui passe notamment par l'interdiction de paraître d'un certain nombre de meneurs sur les lieux. Cette solution a permis pendant un an et demi d'atténuer la présence de ces bandes autour du square de la Roquette. Or, il s'avère que ces bandes reviennent.

Notre vœu a pour vocation d'alerter la Mairie et de lui inciter à ne pas relâcher l'effort, notamment à l'approche de l'été. Nous avons pointé du doigt un certain nombre de rues adjacentes au square de la Roquette. Nous voulions aussi pointer du doigt le parking de la SAEMES qui est un parking dans lequel il y a énormément de dégradations de véhicules, et un certain nombre de squats qui sont extrêmement désagréables pour les personnes qui viennent chercher leur véhicule, si tant est qu'elles arrivent à le faire redémarrer après les exactions qu'ils ont subies pendant la nuit.

Pour l'ensemble de ces raisons, il nous paraît tout à fait essentiel que la Mairie nous fasse un point sur la situation autour du square de la Roquette, qu'elle ne relâche pas les dispositifs mis en place depuis deux ans, qu'il y ait des solutions rapides mises en place pour sécuriser ce parking notamment, et bien sûr, que les riverains soient informés de l'ensemble de ces dispositifs. »

M. le Maire : « Merci pour votre concision. M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « En préambule, il est important de souligner que les actions mises en œuvre sur le secteur du square de la Roquette remontent à plusieurs années, au-delà des deux ans et demi que vous avez évoqués. Il y avait eu une grande amélioration et à nouveau, une dégradation qui était due à des éléments, on dira psychologiques, de dynamique de groupe, qui laissent beaucoup de personnes interrogatives quant à leur origine. »

Il ne faut pas laisser entendre que l'ensemble des pouvoirs publics et des partenaires ont attendu le terrible meurtre d'Hismaël DIABLEY pour chercher collectivement des solutions d'apaisement. Ceci étant dit, il est vrai que ce terrible accident a relancé la volonté d'apaiser un certain apaisement à ce quartier qui n'en pouvait plus de cette tension qui était largement artificielle.

Comme on avait pu en faire état en janvier 2018, la situation au sein et aux abords du square a fait l'objet d'un suivi tout particulier de la Préfecture de police, du Parquet, de la Ville de Paris et surtout des acteurs de prévention, dont le club de prévention Olga Spitzer. Il s'agissait de mener des actions tant sur les volets sécuritaires et pénal que sur la prévention de la délinquance et l'accompagnement socio-éducatif. Ces dispositifs sont encore en place. Encore ce matin, avait lieu au Parquet, en présence du procureur adjoint et des services de la Préfecture de police, la réunion du GLTD (Groupement Local de Traitement de la Délinquance) lors de laquelle la problématique des mineurs du square Roquette était au cœur des échanges. Elle était au cœur des échanges, non pas tant du fait de la violence que l'on connaîtrait dans d'autres arrondissements parisiens, mais parce que nous surveillons cette dynamique comme le lait sur le feu. Les organismes que j'ai cités et nous-mêmes ne voulons définitivement pas qu'une dérive s'installe et que nous perdions le contrôle de la situation.

Les actions engagées et un point sur la situation se résument ainsi : en 2017, le Parquet et le Commissariat ont collaboré de façon étroite. En effet, le commissaire avait alors constitué un dossier judiciaire mettant en cause 21 individus. Ces 21 mis en cause avaient été déférés à la justice dans le cadre d'une procédure d'agression sonore. Pour la majeure partie de ces individus, le Tribunal avait alors prononcé des peines de prison avec sursis, mais surtout des interdictions de paraître dans le square. La collaboration étroite avec les acteurs locaux (Olga Spitzer, la MJC, Solidarité Roquette) se poursuit pour mettre en place un plan d'action pour prévenir cette infradélinquance. Cet été aura par ailleurs lieu la quatrième édition « d'Un Été à la Roquette », dont votre serviteur est celui qui en a eu l'idée. Les phénomènes spécifiques sur les mineurs du secteur Roquette ont permis d'ores et déjà d'échanger sur la situation de plus de 20 mineurs du secteur. Les services sociaux ont engagé un travail avec les familles de ces jeunes mineurs. Quant au parking que vous évoquiez, il est régulièrement surveillé par un maître-chien qui n'est pas là en permanence. Mais l'histoire montre que lorsqu'on met une sécurité permanente, les jeunes trouvent des voies parallèles pour arriver à leurs fins. Donc on joue l'alternance, comme le circuit électrique. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Donc l'avis sur le vœu est une demande de retrait, sinon un vote négatif. Précision que m'apporte M. Philippe DUCLOUX qui est président de la SAEMES, société qui gère le parking : le maître-chien est présent de 14h à 2h du matin, 7j/7 et l'agent gestionnaire de l'ensemble est en contact quotidien avec le commissariat. C'est un sujet que nous ne relâcherons pas tant que nous n'aurons pas réglé à nouveau cette situation. Je propose que nous passions au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant les difficultés connues depuis de longues années autour du square de la Roquette, comme en témoignent les nombreuses pétitions de riverains depuis 2013 et le débat en conseil d'arrondissement du 25/01/18 à l'initiative des élus Les Républicains du 11^e, suite au tragique décès d'un jeune au cours d'une rixe ;

Considérant les dispositifs opérationnels mis en place à partir de cette année-là par la mairie, en lien avec le commissariat et le procureur, qui ont permis un traitement des points de nuisances, notamment par l'interdiction de présence sur ce territoire d'un certain nombre de meneurs ;

Considérant que l'approche de l'été voit revenir un certain nombre de troubles :

- présence renouvelées de bandes dans les rues adjacentes du square,
- squats provoquant un fort sentiment d'insécurité au sein du parking situé sous le square et géré par la SAEMES (sous tutelle mairie de Paris, présidée par un élu PS du 11^e), avec dégradations de véhicules, trafic de stupéfiants, vidage des extincteurs, les agents de sécurité esseulés et les patrouilles de police ne pouvant faire face à ces bandes organisées et parfois nombreuses, et les propriétaires se sentant totalement démunis pour obtenir réparation de leur préjudice,

Considérant qu'il est essentiel que la pression des forces de l'ordre ne se relâche pas autour du square de la Roquette, surtout à l'approche de l'été ;

Considérant que les élus Les Républicains sont conscients que la sécurisation du square de la Roquette a entraîné un déplacement des bandes, notamment à la MJC Mercœur ou au square Gardette, que nous avons déjà formulé des propositions concrètes pour ces lieux (le 15/09/15 pour Mercœur, le 22/05/18 pour Gardette), dont certains se mettent en place trop lentement (comme la suppression du parking 2 roues squatté devant la MJC, suggérée par les élus LR en 2015, mis en œuvre par la mairie il y a un mois...) ;

Considérant que les élus Les Républicains prônent par ailleurs l'ouverture de terrains de sport de qualité et aux horaires adaptés, ainsi qu'une solution éducative renforcée pour résoudre le problème de long terme posé par ces jeunes du quartier trop laissés à eux-mêmes ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- qu'un point soit fait par la mairie au présent conseil d'arrondissement sur la situation autour du square de la Roquette : recrudescence des bandes, moyens déployés pour assurer la sécurité des lieux, solutions pour assainir la situation dans le parking,
- que les dispositifs mis en place depuis 2 ans cessent de se relâcher,
- que des solutions très rapides soient mises en place pour sécuriser le parking : renforcement des portes d'entrée, poursuite réelle en justice des individus identifiés par caméras de vidéosurveillance (après les voir réparées), dédommagements, etc.
- que les riverains soient informés de l'ensemble de ces dispositifs.

M. le Maire : « Mme Rosalie LAMIN a laissé un pouvoir à M. Jean-Pierre CORSIA.

Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201936 – Vœu relatif au renforcement du rôle des commissions sécurité des conseils de quartier

M. le Maire : « La parole est à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je vous remercie. Je vais essayer d'être brève parce que l'heure avance. Donc je ne vais pas relire la totalité du vœu. Je vais simplement rappeler que les conseils de quartier sont préoccupés par la situation sécuritaire qui a tendance à se dégrader dans l'arrondissement. Ce n'est pas que le cas de l'arrondissement puisque même la Maire de Paris se préoccupe de cette situation.

Je voudrais relever une erreur dans le paragraphe indiquant que quatre conseils de quartier ont tenu leur plénière et ont voté le vœu. En fait, il y a une erreur : le conseil de Belleville ne l'a pas présenté. Donc pour le moment, seuls Bastille, République et Léon Blum ont voté le vœu.

La volonté de ce vœu est de sensibiliser au fait que l'ensemble des conseils de quartier sont préoccupés par les dérives au niveau de la sécurité et de la délinquance plus ou moins graves dans notre secteur et qu'ils souhaitent que les commissions de sécurité des conseils de quartier du 11^e arrondissement soient systématiquement associées aux réunions du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 11^e et que le conseil de sécurité se réunisse a minima une fois tous les six mois, de façon à se rapprocher lorsque des situations sensibles le justifient et requièrent une réactivité de l'ensemble des parties prenantes.

Apparemment, cette commission ne s'est pas réunie depuis un certain temps ; on parle de deux ans. Je pense qu'il faudrait la réactiver, ne serait-ce que pour permettre aux membres des commissions des conseils de quartier de faire un point plus précis sur les évolutions des situations et remonter leurs difficultés. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Mme SPINNEWEBER. Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « Je ne vais pas vous faire le procès de la non-maîtrise de l'information relative à ces questions parce qu'il est vrai que les responsables dans les conseils de quartier qui s'occupent de sécurité changent régulièrement et ils n'ont donc pas forcément l'historique. Et d'autres qui en ont connaissance aiment peut-être nous titiller. C'est le jeu.

Le vœu reprend une demande portée par trois conseils de quartier et repris dans un vœu présenté dans les plénières. En réponse au souhait des conseils de quartier d'être davantage associés au suivi des problématiques de sécurité, le Maire et moi-même avons réuni le 27 mai dernier, les référents des commissions sécurité des cinq conseils. Cette rencontre s'est tenue en présence également du commissaire et de la cheffe de circonscription des 11^e et 12^e arrondissements de la DPSP. Lors de cette rencontre, les conseillers ont exprimé le souhait d'être davantage associés aux réunions du conseil de sécurité et de prévention, comme vous l'avez mentionné.

Pour rappel, ce conseil local de sécurité réunit l'ensemble de nos partenaires et les signataires du contrat, à savoir le Parquet, la Préfecture de police et de région, l'Education nationale, mais également l'ensemble des parties prenantes telles que les clubs de prévention, les bailleurs, les directions de la Ville et les instances de démocratie locale. Ce conseil a pour vocation de convenir collectivement des axes de travail et des objectifs pour l'arrondissement et se réunit pour en assurer un suivi.

Le conseil local de prévention et de sécurité s'est ainsi réuni à deux reprises : lors de la signature du contrat en 2016 et, plus récemment, le 5 février dernier lors de la dernière plénière visant à adresser un premier bilan du contrat. Les conseils de quartier ont été conviés, comme il est prévu, à ces deux séances. La première réunion plénière faisait suite à une longue période de concertation et de travail visant à l'élaboration du contrat. Il est important de souligner que les conseils de quartier avaient bien été associés à ces réunions de travail lors desquels ils avaient été invités à formuler des propositions. En l'état, nous répondons donc au vœu formulé par les conseils de quartier puisque les conseils de quartier sont bien associés à toutes les réunions du conseil local de prévention et de sécurité. J'ajouterais que lorsque nous avons échangé avec eux, ils avaient l'impression qu'on avait des réunions auxquelles ils n'auraient pas été convoqués, alors que tel n'est pas le cas.

Au-delà de ces réunions plénières de conseils de quartier qui, en outre, sont très institutionnels, j'ai rencontré à plusieurs reprises les conseils de quartier qui en ont formulé la demande. Il en est de même pour les services du commissariat. Aussi, toutes les informations et préoccupations qui nous sont remontées par les conseillers de quartier sont systématiquement prises en compte et font l'objet d'échanges avec nos partenaires lors de réunions de travail sur des sujets précis, et pas forcément dans un conseil de quartier qui réunit un très large aréopage et qui pourrait, de ce fait, ne pas être aussi efficace que ce que nous souhaitons. Voilà la réponse. »

M. le Maire : « Merci. Le vœu étant d'ores et déjà pleinement satisfait, et ayant pris rendez-vous avec les conseils de quartier pour septembre prochain, je vous propose de retirer le vœu. Non, vous maintenez le vœu. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les conseils de quartier ont été instaurés afin de faire vivre la démocratie participative de proximité et de transmettre à la municipalité les avis consultatifs sur les sujets intéressant les habitants des quartiers, et susciter le débat sur toutes les questions intéressant la population ;

Considérant que la situation sécuritaire dans notre arrondissement se dégrade ;

Considérant le constat d'un manque de disponibilité des services de police sur les sujets de délinquance de proximité ;

Considérant que les conseils de quartier sont unanimement préoccupés par la situation actuelle ;

Considérant les vœux votés en ces termes par trois conseils de quartiers qui ont tenu leur plénière avant le présent conseil d'arrondissement : Bastille, République et Léon Blum, et que ce vœu sera de défendu de même le 26 juin 2019 par le conseil de quartier Nation ;

Considérant que cette préoccupation des conseils de quartier rejoint celles des élus Les Républicains du 11^e, qui n'ont jamais cessé d'alerter la majorité sur la mauvaise qualité de la sécurité assurée dans le 11^e et de faire des propositions concrètes pour y remédier :

- création d'un baromètre de la sécurité (novembre 2014),
- sécurisation de la rue de Lappe (mars 2015),
- arrêt des nuisances des bandes devant la MJC Mercœur (septembre 2015),
- renforcement de la vidéoprotection (novembre 2015),
- organisation pour faire cesser les nuisances autour du square de la Roquette (janvier 2018),
- mise en place d'une veille citoyenne pour lutter contre les cambriolages (septembre 2018),
- actions fermes contre une discothèque du quartier Bastille (janvier 2019),

Considérant que les élus Les Républicains du 11^e ont le souci constant de valoriser le travail des conseils de quartier, afin d'en faire un véritable lieu de concertation et de proposition pour les habitants, ce qui n'est pas encore le cas faute de véritable soutien de la part de la mairie,

Sur proposition de Madame Nicole SPINNEWEBER et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- que les commissions sécurité des conseils de quartier du 11^e soient systématiquement associées aux réunions du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 11^e arrondissement,
- que ce Conseil de Sécurité se réunisse a minima une fois tous les 6 mois, et de façon plus rapprochée lorsque des situations sensibles le justifient, qui requièrent une réactivité de l'ensemble des parties prenantes.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201937 – Vœu relatif à un aménagement global des squares Majorelle, Lebas et Nordling, qui préserve les hortensias tout en s'ouvrant aux familles

M. le Maire : « La parole est à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Sur la petite place qui rassemble le square Majorelle, l'esplanade Lebas et le square Nordling, se trouve tout un potentiel d'expressions paysagères inexploité. Actuellement, le square Majorelle abrite une magnifique collection d'hortensias, mais est très faiblement fréquenté, notamment par les familles. Alors que le square Nordling est assez petit et s'y entassent toutes les familles du quartier. Nous pourrions parfaitement arriver à trouver une solution mitoyenne qui consisterait à réunir l'ensemble de ces trois endroits, notamment l'esplanade Lebas qui est extrêmement minérale, de façon à en faire une espèce de coulée verte qui permettrait à la fois de préserver les hortensias tout en permettant de s'ouvrir davantage aux familles, notamment grâce à des petites pelouses ou des prairies fleuries sur l'esplanade Lebas et sur les côtés du square Majorelle.

Nous faisons écho à un débat qui a lieu depuis un certain nombre de mois entre le conseil de quartier Bastille et Popincourt et l'Association du quartier Saint Bernard, deux visions différentes

qui essayent d'arriver à trouver un consensus. La base de cette discussion est le vote au Budget Participatif 2018 du projet qui consistait à embellir le poumon vert du quartier Saint Bernard pour lesquels 160.000 € avaient été mobilisés.

Les élus Les Républicains du 11^e arrondissement pensent que nous pouvons aller au-delà de ces 160.000 € pour arriver à faire réellement un aménagement qualitatif plus ambitieux, de façon à ne pas manquer cette amélioration dans ce quartier, en permettant réellement une réunification de ces trois endroits qui fasse un petit peu comme ce qu'on connaît ailleurs, un lieu de vie beaucoup plus pratiqué, notamment pour les familles qui manquent assez cruellement d'espace dans le 11^e arrondissement. Cela permettrait aussi de retrouver l'atmosphère « place de village » en dégagant les arbres qui entourent l'église Saint Bernard. Cela donnerait réellement l'idée d'un petit paradis au cœur d'un quartier du 11^e arrondissement, grâce à ces aménagements paysagers et ces équipements dédiés tant aux enfants qu'aux adultes du 11^e arrondissement. Nous vous remercions. »

M. le Maire : « Merci à vous et merci notamment pour la façon et l'approche que vous avez déployées pour présenter ce vœu qui montre qu'avec un petit de bonne volonté, on peut arriver à faire des choses ensemble positives pour l'arrondissement.

Des projets sur les esplanades et les aires de jeux pour enfants ont été adoptés lors du Budget participatif. Différentes propositions d'aménagement ont été étudiées. Je parle sous le couvert de Mme Joëlle MOREL qui a mené la coconstruction avec les parties prenantes (le conseil de quartier, les habitants et l'Association du quartier Saint Bernard). Chacun ayant des demandes qui n'étaient pas toujours compatibles, la phase de coconstruction n'a pas abouti très clairement dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée par le Budget participatif. Dès lors, il me semble que conserver une fonction d'esplanade, mais tout en intégrant mieux cette partie aux espaces verts existants me semble aller dans un sens positif. Donc je propose qu'on vote le vœu que vous avez présenté. Mme Joëlle MOREL va compléter. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Il est vrai que ce projet d'aménagement du square Majorelle, Nordling et l'esplanade Renée Lebas voté au Budget Participatif 2018 est un sujet sensible et je me suis attachée ces derniers mois à donner les informations aux différents interlocuteurs et à relancer le processus participatif pour que les personnes échangent et se mettent autour d'une même table. C'est un processus lent car les points de vue sont divergents.

Je ne suis pas certaine que la méthode que vous employez soit vraiment la bonne méthode parce qu'on a l'impression que vous avez les solutions, alors que moi, je préfère que les solutions viennent collectivement de manière peut-être plus lente, mais qu'elles soient mieux adaptées, et que l'ensemble des personnes accepte l'ensemble des propositions.

Sur la méthode de travail, il y avait effectivement une situation de blocage. J'ai proposé et animé un atelier le 29 novembre 2018, puis un second le 12 mars 2019. J'ai rédigé un premier compte rendu de cette réunion que j'ai envoyé à l'ensemble des participants pour qu'ils améliorent et précisent leurs propositions d'aménagement. Suite à ces retours, j'ai rédigé une nouvelle proposition acceptée par toutes et tous. Votre vœu reprend les propositions qui sont inscrites dans ce rapport que j'ai pu rédiger.

Parallèlement à ces réunions, cela a donné l'occasion pour chacune des parties d'investir à sa manière les jardins, l'esplanade et de faire ensemble, parce que je crois beaucoup au faire ensemble qui permet de s'apprécier, d'éprouver et de partager des moments de plaisirs et de convivialités. Ainsi, Pépins Production a initié une plantation de graines de coquelicots. Le

conseil de quartier a initié des balades exploratoires dans le jardin Majorelle, accompagnées d'un urbaniste, puis d'un paysagiste. L'Association du quartier Saint Bernard a continué ses animations, en particulier avec les permis de végétaliser et les chantiers jeunes. Moi-même, j'ai programmé en mars dernier les journées « Enjardinez-vous » sur l'esplanade. Depuis, le projet d'installation des ruches, qui était très problématique, est stoppé.

Voici en quelques mots le processus de travail et là où nous en sommes. Je peux vous assurer que je travaille depuis octobre dernier pour réunir ces trois espaces, le jardin Nordling, le square Majorelle et en intégrant l'esplanade Renée Lebas. Comme vous, et pour reprendre la proposition de M. François VAUGLIN, nous voterons ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Le constat et les propositions sont partagés, même s'il reste du travail à faire. Merci pour cette proposition. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Oui, je suis persuadé que tout le monde attend avec impatience l'avis du groupe Communiste sur cette question. Je voudrais que tous ensemble, nous donnions un quitus à M. LEFORT pour avoir illustré par un exemple très concret, et qui nous concerne directement dans le 11^e arrondissement, la politique municipale qui consiste à augmenter les espaces verts et à réduire les espaces minéralisés. Ce projet n'est rien d'autre qu'un autre exemple de ce que nous avons fait, comme les voies sur berge. Nous n'avons pas de voies sur berge, mais nous avons cette esplanade Renée Lebas qui a été fermée à la circulation il y a déjà un certain temps et dont l'aboutissement logique, comme pour les voies sur berge, sera de la végétaliser.

Donc quand M. LEFORT illustre par des exemples tout l'intérêt de notre politique municipale, il faut le soutenir. J'irais même un peu plus loin parce que, au-delà de considérations métaphysiques que je n'ai pas réellement comprises, je ne comprends pas pourquoi nous, majorité municipale, n'avons pas été capables de le faire plus tôt. »

M. le Maire : « Merci. Je vois que chacun s'offre des petits plaisirs en fin de séance. On va s'arrêter là. Je vous propose de voter. »

M. LEFORT : « Je voulais quand même ne pas manquer cette occasion de remercier l'ensemble des élus de tous les groupes politiques présents ce soir de voter un vœu des élus Les Républicains du 11^e arrondissement pour la première fois depuis cinq ans ! C'est le premier sur les 91 vœux que nous avons fait depuis 2014 qui est voté. Je pense que si vous avez encore un peu de force, on ira arroser ça en face tout à l'heure... »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le vote au budget participatif 2018 du projet « embellissement d'un poumon vert du quartier Saint-Bernard » déposé par le Conseil de quartier Bastille-Popincourt, doté de 160 K€ ;

Considérant, suite à ce vote et à la demande des parties prenantes, la concertation en cours relative au réaménagement des trois espaces composés du Square Majorelle, de l'esplanade Renée Lebas et du Square Nordling, où s'expriment à la fois le conseil de quartier Bastille-Popincourt, favorable au maintien d'un jardin d'agrément à vocation botanique, espace de tranquillité, et l'association du quartier Saint-Bernard, souhaitant une ouverture plus large de ses usages ;

Considérant que le square Majorelle, situé entre les rues Saint-Bernard et de la Forge Royale, au pied de l'église Sainte-Marguerite, est considéré comme un jardin de référence pour sa magnifique collection d'hydrangeas (hortensias), mais qu'il est peu fréquenté, notamment par les familles, du fait de sa configuration en hauts bosquets resserrés ;

Considérant que, jouxtant ce square, se trouvent :

- l'esplanade Renée Lebas, très minérale malgré les bacs plantés récemment installés, notamment par l'association du quartier Saint-Bernard (AQSB),
- le square Raoul Nordling, où se serrent les familles sur une surface réduite ;

Considérant la nécessité de maintenir à Paris des lieux où la présence végétale est forte, ainsi que l'importance de réduire les surfaces bétonnées pour favoriser les îlots de fraîcheur ;

Considérant le manque d'espaces dédiés aux enfants dans cette partie de l'arrondissement, les squares des Jardiniers et Redouté étant mal conçus, le square Titon très prisé et souvent surchargé, et le jardin Emile Gallé méconnu, les autres ayant des surfaces confidentielles ;

Considérant que la création d'une grande surface végétale réunissant le square Majorelle, l'esplanade Renée Lebas et le square Nordling, permettrait de rénover cette zone avec une ambition globale, et de satisfaire l'ensemble des parties prenantes de la concertation ;

Considérant que l'importance de la réussite de cette opération pour le quartier légitime un effort supplémentaire de la ville par rapport au budget participatif voté ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- que la Mairie étudie la réunification des trois espaces Majorelle/Lebas/Nordling dans un espace végétalisé en continu qui permettrait :
 - de maintenir et de mettre en valeur les collections d'hydrangeas,
 - de créer des petites pelouses ou prairies fleuries accessibles aux familles,
 - de prévoir des espaces d'initiation au jardinage pour les jeunes,
 - de rénover les équipements publics (jeux d'enfants, toilettes, bancs...),
 - de répondre aux usages et besoins exprimés lors de la concertation en cours,
 - de dégager la vue sur l'église Sainte-Marguerite afin de recréer une atmosphère « place de village » qui existait à l'origine, et qui serait assez unique à Paris.
- que ce projet soit mis en œuvre rapidement, les habitants du quartier attendant avec impatience les nouveaux équipements.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201938 – Vœu relatif à une concertation large autour du nouveau projet de stade Ménilmontant, qui valorise la jeunesse, les familles et la biodiversité de l'Est parisien

M. le Maire : « Alors, l'unanimité va pas forcément perdurer vu que le vœu suivant est relatif au projet du stade de Ménilmontant. M. LEFORT. »

M. LEFORT : « En fait si, je pense qu'au contraire nous allons pouvoir à nouveau réitérer l'exploit puisque notre vœu est assez simple. Du fait du retrait du projet, que nous saluons d'ailleurs, vous avez émis le souhait de retravailler la procédure de concertation ou la procédure d'élaboration du futur projet avec les groupes politiques de votre majorité. J'entends que ces groupes politiques ne sont pas forcément toujours aussi soudés que vous aimeriez qu'ils le soient, c'est la vie politique de nos arrondissements. Mais j'entends surtout le fait qu'il y a de nouveaux groupes politiques qui sont apparus depuis 2014 dans le 11^e arrondissement. »

C'est pourquoi, vue la tension qui existe autour de ce projet, il nous paraît utile que la concertation, pour qu'elle soit pleinement acceptée, réunisse l'ensemble des groupes politiques qui sont représentés à l'Assemblée Nationale, par exemple, et qui seraient aussi représentés aussi dans le 11^e arrondissement. C'était la première demande.

Nous avons par ailleurs quelques idées pour ce projet, qui rejoignent d'ailleurs celles qui sont en train de se co-construire, actuellement tous les weekends sur le stade. Nous pensons que ce projet doit préserver trois éléments essentiels :

- le sport pour les enfants du quartier, notamment pour les écoles, ce qui signifie de garder une piste d'athlétisme,
- les familles, puisqu'il faut que ça soit un lieu où l'ensemble des familles puisse venir se ressourcer le weekend. Le cimetière du Père Lachaise ne s'y prête pas, c'est un lieu austère, même si c'est un lieu magnifique. Et de toute façon, on ne peut pas y pique-niquer. Donc il faut des lieux alternatifs et le 11^e arrondissement en manque. Ce lieu doit être aussi un lieu où l'on se retrouve.
- la biodiversité. On a évoqué le fait de faire des forêts urbaines. Là, on a des murs pleins le long desquels on pourrait mettre des arbres pour les cacher. Cela pourrait être là aussi un élément tout à fait essentiel de redynamisation du territoire.

Je rajouterai un point que j'entends assez peu dans les communications des différents groupes politiques : la revalorisation patrimoniale de la zone. On a quand même la chance d'avoir la basilique de Notre-Dame du Perpétuel Secours qui est un haut lieu que je vous incite à visiter plus régulièrement, M. TIBERTI ; vous allez peut-être avoir la grâce... En tout cas, c'est surtout un lieu qui fait assez bien le pendant du cimetière du Père Lachaise en termes de capacité à attirer dans l'Est parisien les étrangers, les touristes et les Parisiens de tout Paris .

Je pense qu'on peut avoir là un lieu de revalorisation patrimoniale. Pour pouvoir montrer un beau geste sur l'arrêt effectif du projet, si nous pouvions le classer en zone urbaine verte, ce serait idéal. »

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

M. BLOCHE : « Si vous avez volé le contenu de votre précédent vœu à Mme Joëlle MOREL, au moins je dois reconnaître que vous ne m'avez pas volé le contenu de celui-là.

Je vais être très bref, non pas parce qu'il est tard mais parce que nous nous sommes tout dit et notamment entre majorité et opposition. Non, on ne va pas associer l'opposition municipale à la réflexion d'un nouveau projet. C'est la responsabilité de la majorité. C'est comme ça que cela marche dans toute institution. Donc pour répondre à votre première question : non, on ne vous associera pas.

Dès que le projet sera élaboré par la majorité municipale, et cela a été évoqué d'ailleurs par M. François VAUGLIN, il y aura nécessairement concertation, et pas seulement avec les riverains, pas seulement avec des associations dites d'usagers, mais avec toutes les citoyennes et les citoyens du 11^e arrondissement, et même d'ailleurs, compte tenu de leur proximité, avec les citoyennes et les citoyens du 20^e arrondissement qui souhaiteront y participer. Cette concertation ne pourra avoir lieu qu'après les élections municipales puisque nous allons rentrer dans une période où ce type de démarches démocratiques n'est pas autorisé par le Code électoral.

Pour arriver sur le fond, j'ai lu votre vœu à plusieurs reprises et je me suis dit : « Il a osé. Oui, il a osé. » Vous osez parler de la pratique sportive des jeunes, alors que depuis 2013 vous vous

opposez à un projet qui visait à créer non pas un TEP, mais deux TEP et un gymnase. Je trouve qu'il y a sincèrement, avec tout le respect que je vous dois, quelques indécentes à pouvoir l'écrire noir et blanc dans ce vœu.

Quant à parler des familles, M. LEFORT, si vous les connaissez si bien les familles, vous savez ce qu'est leur première demande à Paris pour y rester ? Un logement. Votre opposition, là aussi depuis six ans, fait que 85 logements sociaux sont tombés à l'eau. Donc vous ne serez pas étonnés, puisque vous ne retirez pas votre vœu, que je demande évidemment qu'il soit rejeté. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je partage complètement et totalement ce que vient de dire M. Patrick BLOCHE. Je rajouterai quand même que je suis toujours étonné par ces vœux qui commencent par appeler à la concertation et qui nous expliquent précisément après sur quoi le projet doit aboutir, en l'occurrence ici, une piste d'athlétisme (qui donc est un terrain d'éducation physique qui prendrait deux à quatre fois plus de place qu'un terrain de basket et un terrain de hand réunis) et un jardin. Et surtout pas de centre de valorisation des encombrants ni de logements sociaux.

Vous demandez la concertation et vous bouclez le projet avant qu'il y ait eu le début d'un commencement de concertation. Je trouve cela méthodologiquement un peu problématique. Je ne cesserais de rappeler d'une part, que la concertation avait eu lieu grandeur nature pendant les élections municipales lorsque nous avons opposé nos projets respectifs à l'époque, que vous avez été battus car nous avons été élus, et d'autre part, que l'ensemble des projets qui étaient prévus sur le TEP de Ménilmontant avaient été votés lors de cette mandature par l'ensemble de la majorité municipale. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL ? »

Mme MOREL : « Sur le TEP de Ménilmontant, des étapes ont été franchies pour le groupe Europe Écologie-Les Verts dans la bonne direction. Alors abordons les suivantes avec méthode et créativité. Joie parce que l'abandon par Mme HIDALGO du projet de construction du TEP est une bonne décision pour le groupe Ecologiste.

Aujourd'hui, tous les groupes politiques constatent unanimement que le projet envisagé était un mauvais projet, néfaste pour le quartier, néfaste pour la biodiversité, néfaste pour l'adaptation de Paris aux canicules présentes et futures. La canicule que nous vivons cette semaine nous fait éprouver l'urgence de création de zones de fraîcheur grâce à la végétation, grâce aux arbres.

Joie également qu'une initiative ait été prise sur place, sur le TEP. Cette terre d'écologie populaire animée par des riverains et des associations de jeunes engagés contre le dérèglement climatique est stimulante. C'est une démocratie participative en action qui, après avoir ouvert les portes du TEP, nous démontre au quotidien ce que peut vouloir signifier faire de l'écologie pour tous et toutes. L'engagement de la jeunesse, l'implication des riverains, le sport, la biodiversité, on coche toutes les cases pour réussir une réalisation exemplaire.

Alors quel est notre rôle à nous élus ? Avant de répondre à cette question, revenons un peu sur le passé pour remettre les choses en ordre. L'engagement du groupe Écologiste contre le projet de construction de la parcelle s'est exprimée au Conseil de Paris depuis 2012. Mme Fabienne GIBOUDEAU, élue Verte au Conseil de Paris à la mandature précédente, avait demandé la création d'un atelier d'urbanisme participatif avec les riverains. Nous avons acté que le TEP de

Ménilmontant était un sujet de divergence avec les élus Socialistes du 11^e. Quant aux élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, vous ne semblez pas reconnaître l'engagement des Écologistes dans votre vœu et c'est bien dommage.

Il y a des axes partagés par tous (le sport, la biodiversité, un lieu pour la jeunesse et les familles). Voilà la base, il fait consensus. Laissons le processus de démocratie participative engagé sur la terre d'écologie populaire se dérouler. Nous avons le temps de laisser la parole citoyenne s'exprimer. Facilitons cette expression citoyenne. Une rencontre doit avoir lieu ces prochains jours entre les associations de jeunes engagés contre le dérèglement climatique, les associations et M. François VAUGLIN, accompagné des représentants des partis politiques.

Notre objectif est, je le répète, de faciliter les activités en cours sur le terrain. Je vous invite à aller découvrir le compost de quartier qui a été installé, un début de ferme pédagogique avec les poules, le brumisateur, un terrain pour jouer au ballon. Tout cela correspond aux objectifs que nous poursuivons. Alors facilitons cela.

Le projet abandonné prévoyait la construction de logements sociaux et la création d'un centre pour les encombrants. Cela reste des questions importantes pour notre équipe municipale. À nouveau, au nom des élus Écologistes, je demande qu'un inventaire des bâtiments (bureaux ou locaux d'activité) qui peuvent être transformés en logements sociaux dans le 11^e soit réalisé. Pour la gestion des encombrants, soyons créatifs. Nous savons que beaucoup de parkings sont inutilisés. Peut-être que certains peuvent être aménagés sans créer des nuisances. D'autres pistes doivent être explorées. Avec le TEP de Ménilmontant, nous avons une magnifique opportunité de faire vivre une démarche de démocratie participative au service de nos quartiers. Saisissons-là. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a demandé la parole, M. Adrien TIBERTI aussi. »

M. LEFORT : « Mme MOREL, si je ne l'ai pas fait dans mon vœu, il est évident que nous rendons hommage à l'action assez décisive des élus Écologistes dans ce dossier. Mais je rappelle quand même l'antériorité des élus Les Républicains : depuis 2012, nous n'avons pas changé de position sur ce projet.

M. BLOCHE, je suis étonné par la véhémence de vos propos. Vous êtes adjoint à la Maire de Paris, mais vous ne semblez pas d'accord avec Mme Anne HIDALGO qui s'est aperçue récemment que ce projet était mauvais, puisqu'elle l'a annulé. Vous m'expliquez que ce projet était bon, mais il y a peut-être deux raisons pour laquelle elle a choisi de l'annuler, et qui font écho aux deux griefs que vous m'avez portés, la première sur les familles, la deuxième sur le sport.

Effectivement, les familles demandent des logements pour venir dans Paris. Mais les familles qui sont déjà dans Paris ne demandent pas de logements supplémentaires pour densifier davantage cette capitale. Elles demandent des équipements sportifs et des jardins où se promener le weekend. Elles demandent les infrastructures que doit offrir une ville à des familles et que Paris n'offre pas totalement. Ce projet aurait densifié davantage ce lieu inutilement pour les familles qui sont actuellement dans Paris.

Puis le deuxième sujet est le sport. Oui, il y avait l'idée de construire des terrains de sport supplémentaires, mais des terrains qui auraient été immédiatement fermés, tout simplement parce qu'ils étaient à 4 mètres des fenêtres des riverains. Un terrain de basket à 4 mètres d'une fenêtre, c'est un terrain qui est rapidement fermé et on le sait très bien. Les riverains nous auraient, de

toutes les façons, contraints à fermer ce terrain pour nuisances sonores. Donc les surfaces sportives que vous prétendez que ce projet couvrirait n'étaient pas aussi grandes en fait. Ce projet aurait été un gymnase ouvert, selon des conditions qui auraient été à définir, alors qu'actuellement on a un terrain qui a toujours été pleinement ouvert, qui ne gêne personne, où les jeunes de tous les quartiers peuvent venir jouer et qui était entouré d'une piste cyclable qui ne prend pas de place, M. TIBERTI, quand elle entoure à une zone de cette taille-là et qui se confond tout à fait avec les aménagements du lieu.

Donc il n'y a pas de crainte à avoir un nouveau projet. Il n'y a pas de crainte à se réjouir que ce projet soit arrêté et qu'il puisse repartir. Les propositions que nous faisons ne sont pas des propositions impératives, ce sont des axes autour desquels la concertation doit s'organiser. C'est pour cela que nous souhaitons maintenir notre vœu. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je voudrais infirmer les deux contre-vérités majeures de ma collègue Joëlle MOREL. Elle s'est permis de parler au nom de l'ensemble des groupes pour qualifier de mauvais le projet qui n'aura pas lieu. Le groupe Communiste soutenait ce projet et ne l'a jamais qualifié, et ne le qualifiera jamais, de mauvais.

Par contre, Mme MOREL, le groupe Communiste a le souci de l'intérêt de la majorité municipale. Le groupe Communiste, les élus communistes et le parti Communiste n'ont jamais confondu leur droite et leur gauche. Face à un grand danger très grave de Droite aux prochaines élections municipales, c'est prendre ses responsabilités pour le bien de la majorité et pour le maintien de la municipalité de gauche. Nous ne nous sommes pas présentés derrière un candidat aux élections européennes qui a confondu sa gauche et sa droite. C'est le premier point.

Deuxième point, sur votre position personnelle, puisque vous me parlez d'une élue en 2012. J'ai sous les yeux le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 5 décembre 2014. Tout le monde peut le vérifier, sur la délibération DLH qui concerne le projet de construction des logements sociaux du boulevard de Ménilmontant, il est bien noté que toute la majorité a voté pour et que l'opposition a voté contre. Vous avez voté la construction des 85 logements sociaux. Ça, il va falloir le dire, et le redire puisque visiblement vous n'assumez pas. Et il faudra au moins essayer d'expliquer la raison de votre revirement.

Je note aussi que M. LEFORT, élu Les Républicains, se permet de soutenir le squat d'un terrain municipal. J'aurais tout vu dans cette vie. M. LEFORT soutient des zadistes. C'est à ce moment-là, M. LEFORT, qu'on voit la mauvaise foi et l'hypocrisie se dévoiler sur cette question politique. Avec des élus de Droite qui défendent l'occupation illégale d'un terrain municipal par d'autres ayants droit que la Ville, j'aurais tout vu dans ma vie politique. Vous aurez vous aussi à assumer auprès de vos électeurs la transformation du terrain en ZAD. »

M. le Maire : « Chacun se taquine, mais ce débat n'est pas d'une partie de ping-pong. Je voudrais simplement rappeler plusieurs choses. Un projet existait et il a connu quasiment le début d'une réalisation. Mais constatant la présence de manifestants qui venaient physiquement empêcher les engins de chantier de venir, j'ai souhaité prendre mes responsabilités avec Mme Anne HIDALGO, et j'ai considéré qu'il était déraisonnable, fût-ce au prix d'un beau projet comme viennent de le rappeler M. Patrick BLOCHE et M. Adrien TIBERTI, de mettre en danger la vie d'habitants qui viennent manifester. Je considère que tout le monde est de bonne foi.

A partir de là, le projet est retiré. Un nouveau projet va se mettre en place. La raison fondamentale pour laquelle nous ne pouvons pas voter le vœu de M. LEFORT, c'est le fait que, avant même qu'une nouvelle concertation s'engage, il y a encore un débat au sein de la majorité municipale pour poser les éléments qui permettront d'organiser cette concertation, probablement en début de la prochaine mandature. Fixer d'ores et déjà le contenu du programme par un vœu nous semble déraisonnable. C'est la raison fondamentale pour laquelle ce vœu sera rejeté.

Sur le dernier point que M. TIBERTI a évoqué, j'ajouterais que l'utilisation d'un terrain municipal peut effectivement donner lieu à beaucoup de choses. Je souhaite agir en responsabilité. Nous sommes tous élus, donc tous porteurs d'un mandat et donc d'une certaine responsabilité. Quand des personnes occupent un espace sans droit ni titre, il faut qu'on puisse parer à toute éventualité, pour des questions de sécurité. Quelle que soit la nature des activités à cet endroit, il faut que cela se passe dans des conditions qui se sont validées par une décision municipale. C'est un terrain municipal, il faut donc qu'il y ait une décision municipale qui accorde le droit pour des utilisations temporaires. Je constate que le collectif informel qui s'est installé aujourd'hui a refusé une occupation ouverte à tous, telle la « Base Filante » qui a pu avoir lieu l'été dernier et qui permettait à tout le monde de participer gratuitement, sans obligation de consommation. Ils ont refusé le fait qu'il puisse y avoir une cohabitation de leur occupation avec une « Base filante » ou un projet de cette nature.

Aujourd'hui, la question leur a été posée concernant un partage qui permet de répondre à un besoin que M. Luc LEBON a évoqué au début de ce Conseil d'arrondissement, pour avoir un caisson relais, comme ça a été le cas d'ailleurs ces derniers mois, avant que les sondages archéologiques ne commencent. J'attends toujours la réponse. Il s'agit, à l'évidence, d'une occupation qui vient remplir un service public, sur lequel chacun aura constaté que nous voulons faire des efforts.

Peut-être qu'après la rencontre avec les animateurs informels dans quelques jours, nous y verrons plus clair. Je profite de l'occasion pour envoyer une petite alerte sur ce sujet. Nous allons passer au vote. Chacun a pu exprimer largement sa position, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la décision d'abandon prise par le Maire du 11^e arrondissement le 29 mai 2019, et le choix annoncé par le maire de reprendre la concertation en la resserrant aux groupes politiques de sa majorité ;

Considérant l'antériorité des élus Les Républicains sur ce thème, et l'importance de ce fait de profiter de l'expertise qu'ils ont acquis de ce dossier, en témoignent les vœux déposés en Conseil du 11^e arrondissement ou au Conseil de Paris chaque année depuis 2013 ;

Considérant l'apparition de nouveaux groupes politiques dans le 11^e depuis 2014, non représentés au conseil d'arrondissement, et des divisions apparues au sein de la majorité du 11^e qui ne vont aller qu'en s'amplifiant à l'approche des municipales ;

Considérant l'importance de consulter les habitants sur un dossier aussi sensible ;

Considérant la nécessité de retrouver rapidement des terrains sportifs pour les enfants de nos quartiers dont l'oisiveté, forcée par l'absence de lieux où dépenser leur énergie, est mère de bon nombre de nuisances connues, autour du square de la Roquette notamment ;

Considérant le besoin des écoles du 11^e en créneaux sportifs ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- que le Maire étende son intention de retravailler le projet à l'ensemble des groupes politiques de l'arrondissement ;
- que les riverains et associations d'usagers soient réellement parties prenantes de cette réflexion sur le devenir du stade ;
- que le futur projet intègre trois conditions essentielles de réussite :
 - la jeunesse :
 - le projet devra bien sûr intégrer des terrains de sports compatibles avec les programmes scolaires (piste d'athlétisme par exemple), mais aussi un accompagnement éducatif de certains enfants ;
 - la Mairie prêtera son concours pour refaire proprement et rapidement des surfaces de sport afin qu'elles puissent être utilisées cet été, et qu'elles soient opérationnelles pour les écoles à la rentrée.
 - les familles : le lieu devra être accueillant pour des moments de détente partagée entre toutes les générations ;
 - la biodiversité : la taille de cet espace d'offrir aux habitants un véritable espace naturel, qui aère la ville et sensibilise ses habitants ;
- que ce projet soit aussi l'occasion d'une revalorisation patrimoniale de cette zone, profitant de l'attrait du Père Lachaise et de la qualité architecturale de la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours, afin d'attirer des Parisiens et visiteurs afin de permettre un brassage utile pour le développement et l'image de l'est parisien,
- qu'en signe d'abandon réel du projet, la parcelle soit classée en « zone urbaine verte ».

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée, la majorité unie. Il est donc rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201939 – Vœu relatif à une rénovation concertée et de qualité du boulevard de Belleville

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Je me permettrais quand même en introduction de faire une toute petite entorse au règlement pour rassurer M. TIBERTI. Nous n'avons pas soutenu l'occupation illégale du terrain, nous y sommes retournés lorsque le projet était arrêté. »

M. le Maire : « Bien. Personne n'en doutait. Je vous demande de présenter votre vœu. »

M. LEFORT : « Le projet de rénovation concertée et de qualité du boulevard de Belleville a aussi une histoire puisqu'il y a eu une concertation, qui d'ailleurs avait été un petit peu bizarrement menée. Le texte de mon vœu y revient. Ensuite, il y a eu un Conseil d'arrondissement sur lequel nous, les élus les Républicains, avons demandé à ce que les pistes cyclables en site propre soient maintenues, vœu qui a été rejeté à l'unanimité des groupes politiques de la majorité. Puis il y a eu une réunion publique le 12 février 2019, à l'issue de laquelle le Maire a décidé de maintenir ces pistes cyclables en site propre, ce dont nous nous réjouissons.

Le point qui nous alerte aujourd'hui est la qualité des travaux d'aménagement du boulevard. On a l'impression que le projet a été enterré, qu'on fait à la va-vite les enrobées de certaines parties de

la piste cyclable, que les bordures en granit ne sont pas réellement refaites de façon qualitative, et qu'on ne sait pas exactement ce qui va se faire au niveau de la rénovation de la partie centrale du boulevard. Donc nous souhaiterions que la Mairie annonce de façon plus claire le planning des travaux et les modalités de conception du projet, à la fois sur cette piste cyclable qui va être maintenue, mais aussi sur la partie centrale du boulevard.

Nous demandons aussi que cette conception associe en amont les riverains du projet, et que la réalisation de cette rénovation soit de qualité parce que nous pensons que ce quartier Belleville, qui est un quartier fragile, mérite des aménagements de qualité sur toute la surface du boulevard de Belleville, qui va du boulevard de Belleville jusqu' à peu près au métro de Ménilmontant. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Je pense que votre vœu repose en partie sur un malentendu. Initialement, ce projet ne devait pas constituer la suppression d'une piste cyclable. Mais compte tenu des aléas du projet et des difficultés à transformer cette section du boulevard de Belleville en aire piétonne, cela allait finalement aboutir de facto à la suppression d'une piste cyclable, sans avoir la certitude de pouvoir réaliser cette aire piétonne. Devant le tollé que cette suppression de piste cyclable a provoqué, on a abandonné ce projet. Donc c'est un projet temporaire a minima qui est mis en place, avec la requalification du terre-plein tel qu'il était prévu, etc. Pourquoi a minima ? Parce que l'idée est de refaire une concertation pour redéfinir un projet plus ambitieux. Je pense que votre vœu repose sur ce malentendu. »

M. le Maire : « Merci. M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Juste quelques éléments en complément de ce que vient de dire M. JAPHET, parce que c'est ça l'origine du problème. Je ne veux surtout pas qu'on laisse dire que c'est une opération a minima parce que cela n'est absolument pas le cas. Il y a des points de l'opération qui faisaient consensus et d'autres qui faisaient « dissensus » :

- le traitement du terre-plein central avec un élargissement aux endroits où c'était possible,
- le raccordement de différents tronçons,
- l'installation d'un pavage aux endroits où il y a des traversées piétonnes en dalles granit pour pouvoir marquer des espaces réservés aux piétons, pour limiter les dérégulations et l'extension un peu sauvage parfois du marché,
- le traitement à terme de l'ensemble du terre-plein maronite
- la reprise de l'ensemble des pieds d'arbre, du mobilier urbain, de l'éclairage, etc.,
- la nouvelle signalisation,
- l'apaisement de la circulation pour éviter les problèmes devant l'école, favoriser les traversées piétonnes et apaiser les enfants.

Ne laissons surtout pas penser que c'est une opération a minima. Sur l'ensemble des deux éléments que sont le terre-plein maronite et le terre-plein central, on est au niveau d'ambition de nos opérations habituelles sur l'espace public qu'on embellit, qu'on apaise et qu'on végétalise quand on peut.

Effectivement, le trottoir sur la partie du 11^e, ne fait pas pour l'instant l'objet de la requalification à la hauteur de ce que nous espérions, au regard des deux oppositions sur la transformation de la piste cyclable en zone de rencontre ou aire piétonne, qui n'était pas une suppression en tant que telle, et le plan de circulation, qui a donné lieu à des malentendus, très clairement parce qu'il y a eu une manipulation de gens qui présentaient le plan de circulation transitoire pendant la période

de travaux comme un plan de circulation pérenne. Ce qui n'était évidemment pas le cas, mais cela a créé beaucoup d'inquiétudes dans le quartier. C'était peut-être une erreur de communication de notre part. En tout cas, il y a eu des oppositions.

Pour l'instant, parce que nous n'arrivons pas à dénouer ce problème, on est au chausse-pied pour réussir à faire fonctionner un trottoir élargi, une piste cyclable, une voie, une chaussée circulée pour des voitures et du stationnement qu'on est obligé de préserver pour le marché. Nous n'avons pas encore livré la requalification globale du trottoir côté 11^e parce que nous n'arrivons pas à dénouer ce problème. On aura des reprises ponctuelles là où il y a des problèmes criants, parce qu'on ne va pas mettre de l'argent alors qu'on n'a pas encore trouvé la solution. On a réalisé une première phase de l'opération, et j'espère bien que dans la mandature suivante, on réalisera une deuxième phase de l'opération sur le trottoir 11^e. Donc on ne peut pas voter votre vœu. »

M. le Maire : « Absolument. Ce sont ces deux phases qu'il faut avoir en tête. Merci. Je vous propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la rénovation du boulevard de Belleville a été présentée à la concertation lors d'une réunion publique le 27/06/17, que les choix de la mairie avaient été exposés aux habitants en séance plénière du conseil de quartier Belleville du 11/10/18, sur la base d'un projet totalement différent, ce qui avait provoqué un fort agacement ;

Considérant le vœu déposé par les élus Les Républicains du 11^{ème} arrondissement le 29 octobre 2018, rejeté à l'unanimité des groupes politiques de la majorité PS, PC, Verts du 11^{ème}, qui demandait :

- que des pistes cyclables en site propre soient maintenues sur le boulevard de Belleville côté Xle, depuis le métro Belleville jusqu'au métro Ménilmontant,
- que des aménagements sécurisent ces pistes vis-à-vis des stationnements illicites qui les obstruent trop souvent,
- que le budget du projet soit consacré à une réfection durable des équipements et revêtements du quartier, de façon à refaire enfin du boulevard de Belleville un lieu agréable à vivre, végétalisé et bien entretenu.

Considérant la décision du 12 février 2019 prise par le maire du 11^{ème} arrondissement de maintenir ces pistes cyclables en site propre, se ralliant finalement à l'avis des élus Les Républicains, et à celui des riverains qui s'étaient exprimés ce jour-là en réunion publique ;

Considérant que depuis, le site internet de la mairie se fait l'écho de rénovations a minima des pistes et du boulevard entre mars et septembre 2019, de façon non concertée avec les riverains, évoquant de façon imprécise les travaux notamment sur les terre-pleins centraux ;

Considérant qu'il paraît utile de tirer les conclusions de la précédente étape de « concertation », en associant réellement les habitants du 11^{ème} et du 20^{ème} à la nouvelle conception du projet, d'autant que celui-ci a fait l'objet d'un vote conséquent au budget participatif ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- que la mairie annonce de façon claire le planning des travaux et les modalités de conception du projet ;
- que cette conception associe en amont les riverains du projet, les habitants des arrondissements et leurs organes de démocratie locales tels que conseils de quartier et conseils citoyens ;
- que cette rénovation ne soit pas faite à bas coûts, mais au contraire soit réellement qualitative, à la fois sur le terre-plein central et sur la piste cyclable qui nécessitent tous deux une véritable rénovation.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201940 – Vœu relatif à une réorganisation plus rationnelle des travaux dans la capitale

M. le Maire : « La parole est à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « On va essayer de le faire en quatre minutes pour finir à minuit précise. Nous nous faisons écho à l'ensemble des plaintes qui sont vraiment assez récurrentes de la part des habitants du 11^e arrondissement, et notamment de ceux qui sont contraints d'emprunter leur voiture pour aller faire des livraisons ou pour aller soigner des gens par exemple, relatifs aux travaux qui ont été entrepris simultanément dans la capitale. Dans le 11^e arrondissement, il y a la place de la Nation, de la Bastille et les rues du faubourg Saint Antoine, le boulevard Voltaire, la rue de Montreuil. Il me paraît tout à fait essentiel que jusqu'à la fin de la mandature, on arrête les travaux, et que la Mairie de Paris aussi oblige les entreprises à respecter leur planning de travaux, parce qu'on a vu trop souvent des chantiers qui étaient ouverts sans ouvrier.

Enfin, il faudrait que les services de la Ville soient plus réactifs pour finir les travaux. Là aussi, on a trop souvent des trottoirs sur lesquels il manque les 3 cm de couche d'enrobés bitumineux qui permettent aux poussettes et aux personnes qui sont en fauteuil roulant de passer. Donc il faudrait qu'il y ait vraiment un meilleur suivi de ces travaux de la part de la Ville de Paris de façon à ce qu'ils soient terminés plus rapidement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci pour votre interpellation, mais vous vous en doutez, on ne peut pas tout à fait l'accepter en l'état. Il est quand même important de rappeler que les nombreux travaux que vous évoquez et dont vous dénoncez la simultanéité, sont la résultante et la combinatoire de deux éléments : notre programme d'investissement de mandature, c'est-à-dire ce pourquoi les Parisiens ont voté quand ils nous ont élus, et le Budget participatif, c'est-à-dire ce pourquoi les Parisiens ont voté chaque année. Oui, ça a donné lieu à plus de travaux que d'habitude et oui, le visage et le paysage de notre arrondissement changent à une vitesse sans doute inégalée dans les dernières décennies, et je pense qu'on peut s'en féliciter. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de nuisances, on en est bien conscient. Donc, tout l'enjeu est d'essayer de les limiter.

Ce qui est certain, c'est qu'on a effectivement eu un début de mandature qui a été un temps de concertation long. Je vous invite d'ailleurs à faire attention à avoir une argumentation si possible cohérente ou, en tout cas, pas spéculative car vous nous avez souvent dit qu'il fallait davantage concerter, concerter plus longtemps et prendre plus d'avis sur chaque opération. Et maintenant qu'on est en train de terminer cette concertation et de faire les travaux, vous nous dites qu'il y a trop de travaux. Donc attention à la cohérence de vos interpellations.

Oui, certaines opérations comme la piste cyclable Voltaire, les trottoirs Charonne, Bastille, Nation sont des opérations d'une complexité folle. On a pris le temps de réfléchir, de discuter, de re-rediscuter et de re-re-rediscuter encore. Maintenant on arrive à la phase de travaux, de manière simultanée effectivement. Je ne regrette pas qu'on ait pris ce temps. Ça a été long. Après, il faut qu'on aille aussi vite que possible et évidemment, il y a des services à la Ville, à la DVD et au Secrétariat Général qui sont chargés d'assurer la coordination des travaux. On ne peut pas aller plus vite que ce qui serait possible sur les travaux.

Je fais référence à un courrier qui nous a été adressé, je crois, par un responsable des Républicains dans le 11^e : pour accélérer les chantiers, il nous a demandé de faire tous les travaux de nuit. Je vous réponds franchement, ce n'est pas possible. Oui, je fais référence à un courrier de M. MARTIN qui nous a écrit pour nous indiquer qu'il fallait faire les travaux de nuit. Je vous réponds clairement que ce n'est pas possible. Parfois c'est nécessaire de venir la nuit, par exemple sur la place de la Bastille pour faire un enrobé. Mais si on faisait de nuit tous les travaux actuels de l'arrondissement, imaginez le niveau d'exaspération des riverains qu'on aurait. Ce serait dément ! Donc non, on ne peut pas parfois techniquement accélérer les calendriers autant qu'on le souhaiterait.

Un point de vigilance que vous évoquez et qui est très vrai, ce sont les réfections définitives. Il faut que vous sachiez quand même que les problèmes de réfection définitive ne sont à peu près jamais sur les chantiers de la ville, mais sur les chantiers des concessionnaires. Je ne doute pas que vous le saviez, mais vous avez oublié de le dire, donc je le reprécise. Oui, les concessionnaires mettent parfois du temps. Parfois c'est aussi parce que leurs travaux ne sont pas terminés et on ne s'en rend pas compte. C'est difficile à lire, mais parfois ils mettent trop de temps. Donc oui, on a eu un nouveau dispositif de gestion des comptes de tiers et de réfection parce que les réfections définitives doivent être maintenant assurées par les concessionnaires eux-mêmes. Parfois ils prennent trop de temps après la fin de leurs travaux (plus de 30 jours), donc la Ville les met en demeure de les réaliser sur certaines fouilles, ou sinon nous les réaliserons et nous leur imputerons les frais de ces travaux avec une pénalité de 10 %, parce que nous ne sommes pas d'accord pour qu'ils perdent du temps. Donc évidemment, nous ne pouvons pas voter votre vœu. »

M. le Maire : « M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci M. HUBERT pour ces éléments d'explication. Un point sur l'envoi de courrier de la part de responsables autoproclamés des Républicains du 11^e arrondissement : les seuls responsables des Républicains du 11^e arrondissement sont les élus les Républicains que vous avez en face de vous. Je suis par ailleurs délégué des Républicains du 11^e arrondissement. Donc tous les courriers que vous pourriez recevoir qui expriment ce type de positions que nous n'avons jamais validées, sont des courriers que vous pouvez nous transmettre. Nous ferons le service après-vente et cela vous fera gagner du temps.

Sur le vœu lui-même, nous avons entendu vos arguments. Néanmoins, il nous paraît important de garder en tête que ces projets doivent être effectivement menés avec peut-être davantage d'harmonie. Donc nous allons maintenir notre vœu. »

M. le Maire : « Merci. Pour terminer, quand vous constatez une fouille qui n'a pas été rebouchée dans le mois qui suit, signalez-le nous pour que nous puissions mettre en demeure les opérateurs de faire ces travaux. Tous les Parisiennes et les Parisiens vous en seront gré, à vous comme à nous. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Constatant que de nombreux travaux ont été entrepris simultanément en cette fin de mandature dans la capitale (70% de chantiers en plus dans la capitale l'an passé), et dans les axes structurants du 11^e tout particulièrement :

- places de la Nation
- place de la Bastille
- rue du Faubourg Saint Antoine
- boulevard Voltaire
- rue de Montreuil

Considérant que ces travaux obstruent la ville à un degré assez inimaginable ; que de mémoire de parisien on n'a jamais connu une telle gêne au point que les bus de la RATP mettent parfois trente minutes ou plus pour faire quelques dizaines de mètres, et sont souvent obligés de demander à leurs passagers, y compris les personnes âgées, de quitter le bus au milieu du parcours, ne pouvant respecter leurs horaires ;

Considérant que ces obstructions à la circulation provoquent une tension évidente chez les habitants, et particulièrement chez les banlieusards et les professionnels (livreurs, chauffeurs de taxi, ambulanciers, services de police, pompiers, etc.) qui ont un besoin impératif de leur véhicule ; certains médecins généralistes refusant dorénavant de faire des visites à domicile ;

Considérant qu'il apparaît que les entreprises réalisant ces travaux occupent souvent de larges portions de l'espace public, sans pour autant y faire travailler leurs équipes, et cela pendant de longues semaines, et qu'il convient de ce fait à la mairie d'être plus vigilante sur le bon usage des délais de chantiers, afin de les resserrer autour des strictes périodes nécessaires ;

Considérant que les revêtements de chaussées et de trottoirs restent souvent de longues semaines sans être rebouchés après la fin des travaux, mettant en danger les personnes âgées ou les non-voyants, ces opérations incombant pourtant aux services de la ville de Paris ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- qu'il ne soit plus entrepris de travaux structurants d'ici la fin de la mandature ;
- que la Mairie de Paris oblige les entreprises à respecter leur planning travaux pour diminuer le coût de ces chantiers d'une part, et éviter que ceux-ci ne perturbent la circulation et les habitants de l'arrondissement d'autre part ;
- que les services de la ville soient plus réactifs pour reboucher les trous dans les chaussées et les revêtements de trottoirs après la fin des travaux comme cela s'est toujours fait à Paris.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « Il est 0h02 ce mercredi 26 juin. Je vous souhaite une bonne nuit, et surtout un très bon été à tous. Bonne soirée. »

À 0h02, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.